

Commission de la Formation et de la Vie Universitaire | CFVU

Séance du 24 septembre 2024

Délibération n° 059-2024

Point 06.8

Point 06.8. de l'ordre du jour

Modalités d'évaluation des connaissances et des compétences pour 2024-2025 – Faculté de chirurgie dentaire

EXPOSE DES MOTIFS

Dans le cadre des articles L613-1 et L712-6-1 du code de l'éducation, la Commission de la formation et de la vie universitaire adopte les modalités d'évaluations des connaissances et des compétences à valoir pour les formations diplômantes.

La Commission MECC s'est réunie le 13 septembre 2024 et a donné un avis positif aux modalités d'évaluation des connaissances et des compétences 2024-2025 pour les formations portées par la faculté de chirurgie dentaire.

Délibération

La Commission de la formation et de la vie universitaire de l'Université de Strasbourg adopte **les modalités d'évaluation des connaissances et des compétences pour 2024-2025 des formations dispensées par la faculté de chirurgie dentaire**.

Résultat du vote

Nombre de membres en exercice	40
Nombre de votants	22
Nombre de voix pour	22
Nombre de voix contre	0
Nombre d'abstentions	0
Ne prend pas part au vote	0

Destinataires de la décision

- Rectorat de la Région Académique Grand Est, Chancellerie des Universités
- Direction Générale des Services
- Direction des études et de la scolarité
- Faculté de chirurgie dentaire

Fait à Strasbourg, le 25 septembre 2024

Le Directeur Général des Services adjoint appui aux missions



Christophe de Casteljau

Régimes spécifiques d'études

(Étudiants dans une situation spécifique du fait du statut lié à une activité. Étudiants exerçant une activité professionnelle À partir d'au moins 10 heures par semaine en moyenne ou 40 h/mois sur au moins 2 mois consécutifs au sein d'un semestre (les heures de travail effectuées les dimanches sont exclues du décompte) La copie du ou des contrat(s) de travail est requise. L'établissement d'une attestation de travail de l'employeur, de moins d'un mois, est requis. L'employeur y précisera la durée du contrat de travail, le nombre d'heures travaillées et dans la mesure du possible leur répartition dans la semaine : du lundi au vendredi (à préciser), en week-end ou en soirée. Organisme instructeur : composante Typologie des publics concernés par un régime spécial d'études, conditions d'éligibilité et organisme instructeur par type de situation Étudiants entrepreneurs ou autoentrepreneurs. Pour les étudiants entrepreneurs, le statut national d'étudiant-entrepreneur est requis. Les conditions pour en bénéficier sont consultables sur : <http://www.enseignementsuprecherche.gouv.fr/pid32602/faq-sur-statut-etudiant-entrepreneur-d2e.html> La demande se fait sur : <https://snee.esr.gouv.fr/> Une inscription au D2E Diplôme universitaire Étudiant Entrepreneur (<https://ecogestion.unistra.fr/formations/autres-diplomes-universitaires/diplomeuniversitaire-etudiant-entrepreneur-d2e/>) est requise Organisme instructeur : Le statut d'étudiant-entrepreneur est délivré par le Comité d'Engagement PEPITE au regard de la réalité, de la qualité du projet entrepreneurial et des qualités du porteur de projet. Pour les autoentrepreneurs (y compris nouvelles formes de travail sans contrat avec rémunération à la tâche ou à la mission), l'étudiant devra présenter une attestation URSSAF ou une attestation fiscale d'autoentrepreneur. - Étudiants engagés dans une mission de volontariat dans le cadre d'un service civique, pompier volontaire et/ou militaire, dans la réserve opérationnelle et/ou civique, ou dans une mesure de service public (protection civile, etc.) Sur présentation du contrat de service civique signé ou du justificatif signé par l'autorité compétente. - Étudiants investis dans des fonctions ou des activités spécifiques Sportifs de haut niveau. Le statut est accessible : · Pour tout sportif inscrit sur les listes haut niveau du Ministère des Sports ou inscrit l'année en cours dans un pôle du CREPS de Strasbourg. · Pour tout joueur de sport collectif titulaire dans une équipe sous convention de partenariat avec l'Université de Strasbourg (équipes professionnelles et centre de formation). · Pour tout sportif justifiant de performances de niveau national attestées par le CTS de l'activité. Le statut d'étudiant sportif haut niveau s'obtient après dépôt d'un dossier examiné début juillet, par une commission mixte universitaire/direction régionale des sports/Rectorat/ANS. Une attestation du Ministère des sports ou de la fédération certifiant votre niveau de pratique est obligatoire. Typologie des publics concernés par un régime spécial d'études, conditions d'éligibilité et organisme instructeur par type de situation L'ensemble des informations est accessible sur le site suivant : <https://sport.unistra.fr/hautniveau/informations-generales/> Organisme instructeur : Service des sports Étudiant-artiste Le statut d'étudiant-artiste s'obtient après avoir déposé un dossier examiné par une commission mixte universitaire — direction régionale des affaires culturelles. L'ensemble des informations est accessible sur le site suivant : <https://culture.unistra.fr/viedes-campus/culture-sciences-et-societe/pratiques-culturelles-et-formation/statut-detudiantartiste> Organisme instructeur : Service de l'action culturelle Étudiants ayant un mandat électif. Cette catégorie comprend : · Les mandats électifs au sein des différents conseils centraux de l'Université. · Les mandats dans les Conseils de composante · Les mandats au sein des instances régionales et nationales du CROUS/CNOUS · Les mandats électifs au sein des instances nationales, d'État ou dans les collectivités territoriales. La preuve du mandat électif en vigueur doit être apportée par exemple par un extrait du procès-verbal de l'élection. Étudiants engagés dans la vie associative. Il s'agit des étudiants exerçant des responsabilités au sein du bureau d'une association. L'obtention du statut nécessite la présentation par l'étudiant du procès-verbal de la composition de bureau ainsi que d'une attestation du président de l'association, décrivant l'engagement de l'étudiant et ses incidences dans le déroulement de ses études. Organisme instructeur : Composante avec l'appui, le cas échéant, du SVU et de la Vice-présidence Vie Universitaire - Étudiants dans une situation personnelle particulière Femme

enceinte : Sur présentation d'un certificat de grossesse Typologie des publics concernés par un régime spécial d'études, conditions d'éligibilité et organisme instructeur par type de situation Situation de santé particulière : longue maladie, accident, etc. Sur présentation des justificatifs médicaux correspondants. L'obtention d'un régime spécial d'études peut se faire indépendamment et en complément des éventuels aménagements d'épreuves dont bénéficiera le cas échéant l'étudiant. Sur présentation du livret de famille, d'une attestation du mode de garde, ou à défaut d'une attestation sur l'honneur. « On parle d'aidant à partir du moment où une personne, soit de la famille (80 % des cas) soit un ami ou un voisin (20 % des cas), assure de manière régulière dans le temps et avec une certaine intensité l'accompagnement d'un proche qui a des difficultés de vie importantes et qui n'est plus capable d'assurer lui-même les principaux actes de la vie quotidienne. Et ce, quel que soit l'âge de la personne aidée, du jeune enfant à la personne âgée en passant par celle atteinte d'une maladie chronique ou de handicap. Un aidant peut également coordonner les intervenants professionnels présents dans le quotidien de l'aidé »¹ Étudiant engagé dans un deux cursus parallèlement : Des aménagements sont possibles pour la formation suivie à titre secondaire. Un entretien préalable avec le responsable de la formation concernée est indispensable.). Cet aménagement est applicable pour :

Étudiants exerçant une activité professionnelle

Étudiants réalisant une mission dans le cadre du service civique ou un volontariat militaire au sens du code du service nationale, L. 120-1 et L. 121-1

Étudiants sportifs de haut niveau

Grossesse

Étudiants artistes de haut niveau

Étudiants en situation de longue maladie

S1 Biomatériaux et Bio-ingénierie pour la santé

Nature : Semestre

Période : Semestre 1

Le tableau ci-dessous utilise des abréviations dont la signification est détaillée à la fin du document.

Code	Nat.	Libellé	Maquette d'enseignement					Évaluation												
			ECTS	Coeff.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Évaluation initiale / principale						Seconde chance / rattrapage						
								Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.	Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.
	UE	Biomaterials: Resistance and Adhesion	6	2		CT	CM 25 TD 5	Ecrit	CT	ET	1h00	2	X	Ecrit		CT	ET	1h00	2	
	UE	Propriétés et comportement des biomatériaux	3	1		CT	CM 25	Ecrit	CT	ET	1h00	1	X	Ecrit		CT	ET	1h00	1	
	UE	Polymères pour le vivant	3	1		CT	CM 25	Ecrit	CT	ET	1h00	1	X	Ecrit		CT	ET	1h00	1	
	UE	Mécanobiologie from cells to tissues	3	1		CT	CM 24 TD 5	Ecrit	CT	ET	1h00	1	X	Ecrit		CT	ET	1h00	1	
	UE	Biomaterials: research and development	3	1		CT	CM 25	Ecrit	CT	ET	1h00	1	X	Ecrit		CT	ET	1h00	1	
	UE	Méthodologie et valorisation du travail universitaire	3	1		CT	TD 30	Présentation CV PIX	CC	A	0,2	X		CV+Présentation		CT	A		1	
	UE	Données en biomécanique et biomatériaux	3	1		CT	TD 30	Ecrit présentation	CT	ET	1h00	0,5	X	Oral		CT	A		1	
<i>Choisir 2 élément(s)</i>																				
	UE	Biostatistiques I	3	1		CCI	CM 12 TD 5													
	UE	Gestion de projet innovant	3	1		CT	CM 8 TP 8	Contrôle continu	CC	A	1	X	oral			CT	A	0h20	1	
	UE	Microsurgery, tools and strategies	3	1		CT	TD 5	Ecrit	CT	ET	1h00	1	X	Oral		CT	A	1h00	1	
	UE	Stage d'initiation à la recherche	3	1		CT	ST 70	Rapport de stage	CC	A	1	X	Rapport de stage			CT	A		1	
	UE	Initiation à l'ergonomie des logiciels médicaux	3	1		CT	CM 12 TD 12	Ecrit	CT	ET	1h00	0,5	X	Ecrit ou oral		CT	A		1	
	UE	Approche transdisciplinaire de la science des données en santé	3	1		CT	CM 30	Ecrit	CT	ET	2h00	1	X	Ecrit		CT	ET	2h00	1	
	UE	Biomorphogenèses	6	1		CT	CM 18	Ecrit	CC	ET	1h00	1		Ecrit		CT	ET	1h00	1	

S2 Biomatériaux et Bio-ingénierie pour la santé

Nature : Semestre

Période : Semestre 2

Le tableau ci-dessous utilise des abréviations dont la signification est détaillée à la fin du document.

Code	Nat.	Libellé	Maquette d'enseignement					Évaluation													
			ECTS	Coeff.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Évaluation initiale / principale						Seconde chance / rattrapage							
								Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.	Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	
UE	Mécanobiologie du vivant		6	2		CT	CM 40	Ecrit	CT	ET	1h00	2	X	Ecrit		CT	ET	1h00	2		
UE	Méthodes de fonctionnalisation des Matériaux		6	2		CT	CM 30	Ecrit	CT	ET	1h00	2	X	Ecrit		CT	ET	1h00	2		
UE	Caractérisation physique et chimique des surfaces		3	1		CT	CM 24	Ecrit	CT	ET	1h50	1	X	Oral		CT	EO	0h40	1		
UE	Biomécanique articulaire et modélisation		6	2		CT	CM 40	Ecrit	CT	ET	1h00	1	X	Ecrit		CT	ET	1h00	1		
								Présentation mémoire	CT	EO	0h20	1	X	Présentation mémoire		CT	EO	0h20	1		
UE	Physical tools for medical investigations		3	1		CT	CM 26	Ecrit	CT	ET	1h00	1	X	Ecrit		CT	ET	1h00	1		
Choisir 1 élément(s)																					
UE	Regenerative medicine: Strategies and therapeutic applications		3	1		CT	CM 20	Oral	CC	EO	0h30	1	X	Oral		CT	EO	0h30	1		
UE	Cutting-Edge topics & Practical courses in nanobiomedicine		3	1		CT	CM 12														
							TD 25	Présentation oral	CC	A		1	X	Oral		CT	EO	0h20	1		
UE	Introduction to nanodrug delivery and nanobiomedicine		3	1		CT	CM 14														
								TD 14	Ecrit	CT	ET	1h00	1	X	Oral		CT	EO	0h20	1	
UE	Techniques pour la science des données en santé		3	1		CT	CM 25		Contrôle continu	CC	A		1	X	Ecrit ou oral de 1 à 2 heures		CT	A		1	
UE	Stage d'initiation à la recherche		6	2		CT	ST 105	Rapport de stage	CC	A		2	X	Rapport de stage		CT	A		2		
UE	Biostatistique 2		3	1		CT	CM 8														
							TD 11	Ecrit	CT	ET	2h00	1	X	Ecrit		CT	ET	2h00	1		

Légende

Titre des colonnes

Éval?	Indique si l'ELP est évalué
Nat.	Nature
Mut.	ELP mutualisé
Coef.	Coefficient
Note élim.	Note éliminatoire
Rep.	Note reportée en deuxième session

Nature d'enseignement

CM	CM (Cours magistral)
TD	TD (Travaux dirigés)
TP	TP (Travaux pratiques)
ST	ST (Stage)

Nature d'ELP

UE

Régime

CCI	ECI (Évaluation Continue Intégrale)
CT	CT (Contrôle Terminal, mêlé de contrôle continu)

Modalité de l'évaluation pour la session 1 des MCC

CC	Épreuve de contrôle continu
CT	Épreuve terminale

Modalité de l'évaluation pour la session 2 des MCC

CT	Contrôle terminal
----	-------------------

Nature de l'évaluation pour les MCC

A	Autre
EO	Épreuve Orale
ET	Écrit sur table

Régimes spécifiques d'études

(Étudiants dans une situation spécifique du fait du statut lié à une activité. Étudiants exerçant une activité professionnelle À partir d'au moins 10 heures par semaine en moyenne ou 40 h/mois sur au moins 2 mois consécutifs au sein d'un semestre (les heures de travail effectuées les dimanches sont exclues du décompte) La copie du ou des contrat(s) de travail est requise. L'établissement d'une attestation de travail de l'employeur, de moins d'un mois, est requis. L'employeur y précisera la durée du contrat de travail, le nombre d'heures travaillées et dans la mesure du possible leur répartition dans la semaine : du lundi au vendredi (à préciser), en week-end ou en soirée. Organisme instructeur : composante Typologie des publics concernés par un régime spécial d'études, conditions d'éligibilité et organisme instructeur par type de situation Étudiants entrepreneurs ou autoentrepreneurs. Pour les étudiants entrepreneurs, le statut national d'étudiant-entrepreneur est requis. Les conditions pour en bénéficier sont consultables sur : <http://www.enseignementsuprecherche.gouv.fr/pid32602/faq-sur-statut-etudiant-entrepreneur-d2e.html> La demande se fait sur : <https://snee.esr.gouv.fr/> Une inscription au D2E Diplôme universitaire Étudiant Entrepreneur (<https://ecogestion.unistra.fr/formations/autres-diplomes-universitaires/diplomeuniversitaire-etudiant-entrepreneur-d2e/>) est requise Organisme instructeur : Le statut d'étudiant-entrepreneur est délivré par le Comité d'Engagement PEPITE au regard de la réalité, de la qualité du projet entrepreneurial et des qualités du porteur de projet. Pour les autoentrepreneurs (y compris nouvelles formes de travail sans contrat avec rémunération à la tâche ou à la mission), l'étudiant devra présenter une attestation URSSAF ou une attestation fiscale d'autoentrepreneur. - Étudiants engagés dans une mission de volontariat dans le cadre d'un service civique, pompier volontaire et/ou militaire, dans la réserve opérationnelle et/ou civique, ou dans une mesure de service public (protection civile, etc.) Sur présentation du contrat de service civique signé ou du justificatif signé par l'autorité compétente. - Étudiants investis dans des fonctions ou des activités spécifiques Sportifs de haut niveau. Le statut est accessible : · Pour tout sportif inscrit sur les listes haut niveau du Ministère des Sports ou inscrit l'année en cours dans un pôle du CREPS de Strasbourg. · Pour tout joueur de sport collectif titulaire dans une équipe sous convention de partenariat avec l'Université de Strasbourg (équipes professionnelles et centre de formation). · Pour tout sportif justifiant de performances de niveau national attestées par le CTS de l'activité. Le statut d'étudiant sportif haut niveau s'obtient après dépôt d'un dossier examiné début juillet, par une commission mixte universitaire/direction régionale des sports/Rectorat/ANS. Une attestation du Ministère des sports ou de la fédération certifiant votre niveau de pratique est obligatoire. Typologie des publics concernés par un régime spécial d'études, conditions d'éligibilité et organisme instructeur par type de situation L'ensemble des informations est accessible sur le site suivant : <https://sport.unistra.fr/hautniveau/informations-generales/> Organisme instructeur : Service des sports Étudiant-artiste Le statut d'étudiant-artiste s'obtient après avoir déposé un dossier examiné par une commission mixte universitaire — direction régionale des affaires culturelles. L'ensemble des informations est accessible sur le site suivant : <https://culture.unistra.fr/viedes-campus/culture-sciences-et-societe/pratiques-culturelles-et-formation/statut-detudiantartiste> Organisme instructeur : Service de l'action culturelle Étudiants ayant un mandat électif. Cette catégorie comprend : · Les mandats électifs au sein des différents conseils centraux de l'Université. · Les mandats dans les Conseils de composante · Les mandats au sein des instances régionales et nationales du CROUS/CNOUS · Les mandats électifs au sein des instances nationales, d'État ou dans les collectivités territoriales. La preuve du mandat électif en vigueur doit être apportée par exemple par un extrait du procès-verbal de l'élection. Étudiants engagés dans la vie associative. Il s'agit des étudiants exerçant des responsabilités au sein du bureau d'une association. L'obtention du statut nécessite la présentation par l'étudiant du procès-verbal de la composition de bureau ainsi que d'une attestation du président de l'association, décrivant l'engagement de l'étudiant et ses incidences dans le déroulement de ses études. Organisme instructeur : Composante avec l'appui, le cas échéant, du SVU et de la Vice-présidence Vie Universitaire - Étudiants dans une situation personnelle particulière Femme

enceinte : Sur présentation d'un certificat de grossesse Typologie des publics concernés par un régime spécial d'études, conditions d'éligibilité et organisme instructeur par type de situation Situation de santé particulière : longue maladie, accident, etc. Sur présentation des justificatifs médicaux correspondants. L'obtention d'un régime spécial d'études peut se faire indépendamment et en complément des éventuels aménagements d'épreuves dont bénéficiera le cas échéant l'étudiant. Sur présentation du livret de famille, d'une attestation du mode de garde, ou à défaut d'une attestation sur l'honneur. « On parle d'aidant à partir du moment où une personne, soit de la famille (80 % des cas) soit un ami ou un voisin (20 % des cas), assure de manière régulière dans le temps et avec une certaine intensité l'accompagnement d'un proche qui a des difficultés de vie importantes et qui n'est plus capable d'assurer lui-même les principaux actes de la vie quotidienne. Et ce, quel que soit l'âge de la personne aidée, du jeune enfant à la personne âgée en passant par celle atteinte d'une maladie chronique ou de handicap. Un aidant peut également coordonner les intervenants professionnels présents dans le quotidien de l'aidé »¹ Étudiant engagé dans un deux cursus parallèlement : Des aménagements sont possibles pour la formation suivie à titre secondaire. Un entretien préalable avec le responsable de la formation concernée est indispensable.). Cet aménagement est applicable pour :

Étudiants exerçant une activité professionnelle

Étudiants réalisant une mission dans le cadre du service civique ou un volontariat militaire au sens du code du service nationale, L. 120-1 et L. 121-1

Étudiants sportifs de haut niveau

Grossesse

Étudiants artistes de haut niveau

Étudiants en situation de longue maladie

Le tableau ci-dessous utilise des abréviations dont la signification est détaillée à la fin du document.

Code	Nat.	Maquette d'enseignement					Évaluation										Seconde chance / rattrapage				
		Libellé		ECTS	Coeff.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Évaluation initiale / principale						Seconde chance / rattrapage						
									Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coeff.	Note élim.	Rep.	Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coeff.	Note élim.
UE	Approche transdisciplinaire 1			6	2		CT	CM 30	Ecrit + Fiche de lecture						Ecrit + Fiche de lecture						
Matière	Approches transdisciplinaires 1 - partie commune							CM 20													
Matière	Approches transdisciplinaires 1 - partie propre à l'ingénierie de la santé							CM 10													
UE	Techniques 1			3	1		CT	CM 25	Contrôle Continu						CT	A	1	X	Oral	CT	EO 0h20 1
UE	Data challenge			3	1		CT	TU 0	Contrôle continu						CT	A	1	X	Oral	CT	EO 0h20 1
UE	Langage R et Python			3	1		CT	CI 36	Contrôle continu						CC	A	1	X	Oral	CT	EO 0h20 1
UE	X-omique et bioinformatique 1			3	1		CT	CI 30	Contrôle continu						CC	A	1	X	Oral	CT	EO 0h20 1
UE	Méthodologie et valorisation du travail universitaire			3	1		CT	TD 30	Présentation						CC	A	0,2	X	CV+Présentation	CT	A 1
								CV	CV						CC	A	0,2	X			
								PIX	PIX						CC	A	0,6	X			
UE	Biostatistiques I			3	1		CCI	CM 12	Rapport stage						CC	A	1	X	Rapport stage	CT	A 1
	Choisir 2 élément(s)							TD 5													
UE	Stage d'initiation à la recherche			3	1		CT	ST 72	Rapport stage						CC	A	1	X	Rapport stage	CT	A 1
UE	initiation aux essais cliniques			3	1		CT	CM 40	Ecrit						CC	ET	1h00	1	X	Ecrit	CT ET 1h00 1
UE	Initiation à l'ergonomie des logiciels médicaux			3	1		CT	CM 12	Ecrit						CT	ET	1h00	0,5	X	Ecrit ou oral	CT A 1
UE	TD 12								Présentation						CC	A	0,5	X			
UE	Biomaterials: research and development			3	1		CT	CM 25	Ecrit						CT	ET	1h00	1	X	Ecrit	CT ET 1h00 1
UE	Données en biomécanique et biomatériaux			3																	
UE	Gestion de projet innovant			3																	

Le tableau ci-dessous utilise des abréviations dont la signification est détaillée à la fin du document.

Code	Nat.	Maquette d'enseignement					Évaluation										Seconde chance / rattrapage					
		Libellé		ECTS	Coeff.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Évaluation initiale / principale						Seconde chance / rattrapage							
									Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.	Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	
	UE	Approche transdisciplinaire 2		3	1		CT	CI 20	Certification d'un Mooc	CC	A	0		X	Certification d'un Mooc	CT	A	0				
									Ecrit	CT	ET	2h00	1		Ecrit	CT	ET	2h00	1			
	UE	Techniques 2		3	1		CT	CI 30	Contrôle continu	CC	A	1	X	Oral		CT	EO	0h20	1			
	UE	Biostatistique 2		3	1		CT	CM 8	Ecrit	CT	ET	2h00	1	X	Ecrit		CT	ET	2h00	1		
	UE	Data challenge 2		3	1		CT	TD 11	Contrôle continu	CC	A	1	X	Oral		CT	EO	0h20	1			
	UE	Données en imagerie, du macro.au macro.		3	1		CT	CM 18	Contrôle continu	CC	A	1	X	Oral		CT	EO	0h20	1			
	UE	Exposomique		3	1		CT	CM 10	Rapport écrit	CC	A	1	X	Rapport écrit		CT	A	1				
	Matière	Exposomique						CM 10														
	UE	Traitemet des données utiles au diagnostic génétique		3																		
	UE	Systèmes d'information en santé		3																		
	Choisir 2 élément(s)																					
	UE	Stage d'initiation à la recherche		3	1		CT	ST 105	Rapport de stage	CC	A	1	X	Rapport de stage		CT	A	1				
	UE	Physical tools for medical investigations		3	1		CT	CM 26	Ecrit	CT	ET	1h00	1	X	Ecrit		CT	ET	1h00	1		
	UE	Introduction to nanodrug delivery and nanobiomedicine		3	1		CT	CM 14	Ecrit	CT	ET	1h00	1	X	Oral		CT	EO	0h20	1		
	UE	Droit pour les non juristes		3																		

Légende

Titre des colonnes

Éval?	Indique si l'ELP est évalué
Nat.	Nature
Mut.	ELP mutualisé
Coef.	Coefficient
Note élim.	Note éliminatoire
Rep.	Note reportée en deuxième session

Nature d'enseignement

CM	CM (Cours magistral)
TD	TD (Travaux dirigés)
CI	CI (Cours intégré)
ST	ST (Stage)
TU	TU (Tutorat/ Projet)

Nature d'ELP

Matière	Matière
UE	UE

Régime

CCI	ECI (Évaluation Continue Intégrale)
CT	CT (Contrôle Terminal, mêlé de contrôle continu)

Modalité de l'évaluation pour la session 1 des MCC

CC	Épreuve de contrôle continu
CT	Épreuve terminale

Modalité de l'évaluation pour la session 2 des MCC

CT	Contrôle terminal
----	-------------------

Nature de l'évaluation pour les MCC

A	Autre
EO	Épreuve Orale
ET	Écrit sur table

Régimes spécifiques d'études

(Étudiants dans une situation spécifique du fait du statut lié à une activité. Étudiants exerçant une activité professionnelle À partir d'au moins 10 heures par semaine en moyenne ou 40 h/mois sur au moins 2 mois consécutifs au sein d'un semestre (les heures de travail effectuées les dimanches sont exclues du décompte) La copie du ou des contrat(s) de travail est requise. L'établissement d'une attestation de travail de l'employeur, de moins d'un mois, est requis. L'employeur y précisera la durée du contrat de travail, le nombre d'heures travaillées et dans la mesure du possible leur répartition dans la semaine : du lundi au vendredi (à préciser), en week-end ou en soirée. Organisme instructeur : composante Typologie des publics concernés par un régime spécial d'études, conditions d'éligibilité et organisme instructeur par type de situation Étudiants entrepreneurs ou autoentrepreneurs. Pour les étudiants entrepreneurs, le statut national d'étudiant-entrepreneur est requis. Les conditions pour en bénéficier sont consultables sur : <http://www.enseignementsuprecherche.gouv.fr/pid32602/faq-sur-statut-etudiant-entrepreneur-d2e.html> La demande se fait sur : <https://snee.esr.gouv.fr/> Une inscription au D2E Diplôme universitaire Étudiant Entrepreneur (<https://ecogestion.unistra.fr/formations/autres-diplomes-universitaires/diplomeuniversitaire-etudiant-entrepreneur-d2e/>) est requise Organisme instructeur : Le statut d'étudiant-entrepreneur est délivré par le Comité d'Engagement PEPITE au regard de la réalité, de la qualité du projet entrepreneurial et des qualités du porteur de projet. Pour les autoentrepreneurs (y compris nouvelles formes de travail sans contrat avec rémunération à la tâche ou à la mission), l'étudiant devra présenter une attestation URSSAF ou une attestation fiscale d'autoentrepreneur. - Étudiants engagés dans une mission de volontariat dans le cadre d'un service civique, pompier volontaire et/ou militaire, dans la réserve opérationnelle et/ou civique, ou dans une mesure de service public (protection civile, etc.) Sur présentation du contrat de service civique signé ou du justificatif signé par l'autorité compétente. - Étudiants investis dans des fonctions ou des activités spécifiques Sportifs de haut niveau. Le statut est accessible : · Pour tout sportif inscrit sur les listes haut niveau du Ministère des Sports ou inscrit l'année en cours dans un pôle du CREPS de Strasbourg. · Pour tout joueur de sport collectif titulaire dans une équipe sous convention de partenariat avec l'Université de Strasbourg (équipes professionnelles et centre de formation). · Pour tout sportif justifiant de performances de niveau national attestées par le CTS de l'activité. Le statut d'étudiant sportif haut niveau s'obtient après dépôt d'un dossier examiné début juillet, par une commission mixte universitaire/direction régionale des sports/Rectorat/ANS. Une attestation du Ministère des sports ou de la fédération certifiant votre niveau de pratique est obligatoire. Typologie des publics concernés par un régime spécial d'études, conditions d'éligibilité et organisme instructeur par type de situation L'ensemble des informations est accessible sur le site suivant : <https://sport.unistra.fr/hautniveau/informations-generales/> Organisme instructeur : Service des sports Étudiant-artiste Le statut d'étudiant-artiste s'obtient après avoir déposé un dossier examiné par une commission mixte universitaire — direction régionale des affaires culturelles. L'ensemble des informations est accessible sur le site suivant : <https://culture.unistra.fr/viedes-campus/culture-sciences-et-societe/pratiques-culturelles-et-formation/statut-detudiantartiste> Organisme instructeur : Service de l'action culturelle Étudiants ayant un mandat électif. Cette catégorie comprend : · Les mandats électifs au sein des différents conseils centraux de l'Université. · Les mandats dans les Conseils de composante · Les mandats au sein des instances régionales et nationales du CROUS/CNOUS · Les mandats électifs au sein des instances nationales, d'État ou dans les collectivités territoriales. La preuve du mandat électif en vigueur doit être apportée par exemple par un extrait du procès-verbal de l'élection. Étudiants engagés dans la vie associative. Il s'agit des étudiants exerçant des responsabilités au sein du bureau d'une association. L'obtention du statut nécessite la présentation par l'étudiant du procès-verbal de la composition de bureau ainsi que d'une attestation du président de l'association, décrivant l'engagement de l'étudiant et ses incidences dans le déroulement de ses études. Organisme instructeur : Composante avec l'appui, le cas échéant, du SVU et de la Vice-présidence Vie Universitaire - Étudiants dans une situation personnelle particulière Femme

enceinte : Sur présentation d'un certificat de grossesse Typologie des publics concernés par un régime spécial d'études, conditions d'éligibilité et organisme instructeur par type de situation Situation de santé particulière : longue maladie, accident, etc. Sur présentation des justificatifs médicaux correspondants. L'obtention d'un régime spécial d'études peut se faire indépendamment et en complément des éventuels aménagements d'épreuves dont bénéficiera le cas échéant l'étudiant. Sur présentation du livret de famille, d'une attestation du mode de garde, ou à défaut d'une attestation sur l'honneur. « On parle d'aidant à partir du moment où une personne, soit de la famille (80 % des cas) soit un ami ou un voisin (20 % des cas), assure de manière régulière dans le temps et avec une certaine intensité l'accompagnement d'un proche qui a des difficultés de vie importantes et qui n'est plus capable d'assurer lui-même les principaux actes de la vie quotidienne. Et ce, quel que soit l'âge de la personne aidée, du jeune enfant à la personne âgée en passant par celle atteinte d'une maladie chronique ou de handicap. Un aidant peut également coordonner les intervenants professionnels présents dans le quotidien de l'aidé »¹ Étudiant engagé dans un deux cursus parallèlement : Des aménagements sont possibles pour la formation suivie à titre secondaire. Un entretien préalable avec le responsable de la formation concernée est indispensable.). Cet aménagement est applicable pour :

Étudiants exerçant une activité professionnelle

Étudiants réalisant une mission dans le cadre du service civique ou un volontariat militaire au sens du code du service nationale, L. 120-1 et L. 121-1

Étudiants sportifs de haut niveau

Grossesse

Étudiants artistes de haut niveau

Étudiants en situation de longue maladie

S3 Biomatériaux et bio-ingénierie pour la santé

Nature : Semestre

Période : Semestre 3

Le tableau ci-dessous utilise des abréviations dont la signification est détaillée à la fin du document.

Code	Nat.	Maquette d'enseignement					Évaluation										Seconde chance / rattrapage				
		Libellé		ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Évaluation initiale / principale						Seconde chance / rattrapage						
									Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.	Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.
UE	Ingénierie tissulaire			3	1		CT	CM 25	Ecrit	CT	ET	1h00	1	X	Ecrit		CT	ET	1h00	1	
UE	Biomatériaux intérêts cliniques et thérapeutiques			3	1		CT	CM 23	Ecrit	CT	ET	1h00	1	X	Ecrit		CT	ET	1h00	1	
UE	Nanoparticules en biomédecine			3	1		CT	CM 22	Ecrit	CT	ET	1h00	1	X	Ecrit		CT	ET	1h00	1	
UE	Sécurité des matériaux			3	1		CT	TD 8	Ecrit	CT	ET	1h00	1	X	Ecrit		CT	ET	1h00	1	
UE	Traitement des données en statistique			3	1		CT	CM 17	Ecrit	CT	ET	1h00	1	X	Ecrit		CT	ET	1h00	1	
UE	In vivo follow-up			3	1		CT	TD 6	Ecrit	CT	ET	2h00	1		Ecrit		CT	ET	2h00	1	
UE	TP 6							CM 19													
UE	Insertion professionnelle			3	1		CT	TD 3	Ecrit	CT	ET	1h00	1	X	Oral		CT	EO	0h20	1	
UE	Research project			6				CM 30	Ecrit	CC	A										
	Choisir 1 élément(s)							Rapport	CC	A		1	X	Rapport		CT	A		1		
UE	Initiation à la création d'entreprise			3	1		CT	TD 30	Contrôle continu	CC	A		1	X	Contrôle continu		CT	A		1	
UE	Traitemet des dispositifs médicaux, hygiène hospitalière			3	1		CT	CM 2	Ecrit	CT	ET	1h00	1	X	Ecrit		CT	ET	1h00	1	
UE	TD 40							TD 40													
UE	Innovation et propriété intellectuelle			3				CM 30													
UE	Matériaux et développement durable			3				CM 20													
UE	La science des données en santé: application pratiques			6	2		CT	CM 16													
								TD 32	Contrôle continu	CC	A		2	X	Oral		CT	EO	0h20	2	

Le tableau ci-dessous utilise des abréviations dont la signification est détaillée à la fin du document.

Code	Nat.	Libellé	Maquette d'enseignement					Évaluation												
			ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Évaluation initiale / principale						Seconde chance / rattrapage						
UE	Stage de recherche en laboratoire		30	10	CT	ST 280	Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.	Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	
							Présentation mémoire	CT	EO	0h20	5	X		Présentation mémoire	CT	EO	0h20	5		
							Rapport écrit	CT	A		5	X		Rapport écrit	CT	CT	A		5	

VERSION DE TRAVAIL

Légende

Titre des colonnes

Éval?	Indique si l'ELP est évalué
Nat.	Nature
Mut.	ELP mutualisé
Coef.	Coefficient
Note élim.	Note éliminatoire
Rep.	Note reportée en deuxième session

Nature d'enseignement

CM	CM (Cours magistral)
TD	TD (Travaux dirigés)
TP	TP (Travaux pratiques)
ST	ST (Stage)

Nature d'ELP

UE

Régime

CT	CT (Contrôle Terminal, mêlé de contrôle continu)
CC	Épreuve de contrôle continu

CT	Épreuve terminale
-----------	-------------------

Modalité de l'évaluation pour la session 1 des MCC

CT	Contrôle terminal
CC	Épreuve de contrôle continu

Modalité de l'évaluation pour la session 2 des MCC

CT	Contrôle terminal
CC	Épreuve de contrôle continu

Nature de l'évaluation pour les MCC

A	Autre
EO	Épreuve Orale

ET	Écrit sur table
-----------	-----------------

VERSION DE TRAVAIL

Régimes spécifiques d'études

(Étudiants dans une situation spécifique du fait du statut lié à une activité. Étudiants exerçant une activité professionnelle À partir d'au moins 10 heures par semaine en moyenne ou 40 h/mois sur au moins 2 mois consécutifs au sein d'un semestre (les heures de travail effectuées les dimanches sont exclues du décompte) La copie du ou des contrat(s) de travail est requise. L'établissement d'une attestation de travail de l'employeur, de moins d'un mois, est requis. L'employeur y précisera la durée du contrat de travail, le nombre d'heures travaillées et dans la mesure du possible leur répartition dans la semaine : du lundi au vendredi (à préciser), en week-end ou en soirée. Organisme instructeur : composante Typologie des publics concernés par un régime spécial d'études, conditions d'éligibilité et organisme instructeur par type de situation Étudiants entrepreneurs ou autoentrepreneurs. Pour les étudiants entrepreneurs, le statut national d'étudiant-entrepreneur est requis. Les conditions pour en bénéficier sont consultables sur : <http://www.enseignementsuprecherche.gouv.fr/pid32602/faq-sur-statut-etudiant-entrepreneur-d2e.html> La demande se fait sur : <https://snee.esr.gouv.fr/> Une inscription au D2E Diplôme universitaire Étudiant Entrepreneur (<https://ecogestion.unistra.fr/formations/autres-diplomes-universitaires/diplomeuniversitaire-etudiant-entrepreneur-d2e/>) est requise Organisme instructeur : Le statut d'étudiant-entrepreneur est délivré par le Comité d'Engagement PEPITE au regard de la réalité, de la qualité du projet entrepreneurial et des qualités du porteur de projet. Pour les autoentrepreneurs (y compris nouvelles formes de travail sans contrat avec rémunération à la tâche ou à la mission), l'étudiant devra présenter une attestation URSSAF ou une attestation fiscale d'autoentrepreneur. - Étudiants engagés dans une mission de volontariat dans le cadre d'un service civique, pompier volontaire et/ou militaire, dans la réserve opérationnelle et/ou civique, ou dans une mesure de service public (protection civile, etc.) Sur présentation du contrat de service civique signé ou du justificatif signé par l'autorité compétente. - Étudiants investis dans des fonctions ou des activités spécifiques Sportifs de haut niveau. Le statut est accessible : · Pour tout sportif inscrit sur les listes haut niveau du Ministère des Sports ou inscrit l'année en cours dans un pôle du CREPS de Strasbourg. · Pour tout joueur de sport collectif titulaire dans une équipe sous convention de partenariat avec l'Université de Strasbourg (équipes professionnelles et centre de formation). · Pour tout sportif justifiant de performances de niveau national attestées par le CTS de l'activité. Le statut d'étudiant sportif haut niveau s'obtient après dépôt d'un dossier examiné début juillet, par une commission mixte universitaire/direction régionale des sports/Rectorat/ANS. Une attestation du Ministère des sports ou de la fédération certifiant votre niveau de pratique est obligatoire. Typologie des publics concernés par un régime spécial d'études, conditions d'éligibilité et organisme instructeur par type de situation L'ensemble des informations est accessible sur le site suivant : <https://sport.unistra.fr/hautniveau/informations-generales/> Organisme instructeur : Service des sports Étudiant-artiste Le statut d'étudiant-artiste s'obtient après avoir déposé un dossier examiné par une commission mixte universitaire — direction régionale des affaires culturelles. L'ensemble des informations est accessible sur le site suivant : <https://culture.unistra.fr/viedes-campus/culture-sciences-et-societe/pratiques-culturelles-et-formation/statut-detudiantartiste> Organisme instructeur : Service de l'action culturelle Étudiants ayant un mandat électif. Cette catégorie comprend : · Les mandats électifs au sein des différents conseils centraux de l'Université. · Les mandats dans les Conseils de composante · Les mandats au sein des instances régionales et nationales du CROUS/CNOUS · Les mandats électifs au sein des instances nationales, d'État ou dans les collectivités territoriales. La preuve du mandat électif en vigueur doit être apportée par exemple par un extrait du procès-verbal de l'élection. Étudiants engagés dans la vie associative. Il s'agit des étudiants exerçant des responsabilités au sein du bureau d'une association. L'obtention du statut nécessite la présentation par l'étudiant du procès-verbal de la composition de bureau ainsi que d'une attestation du président de l'association, décrivant l'engagement de l'étudiant et ses incidences dans le déroulement de ses études. Organisme instructeur : Composante avec l'appui, le cas échéant, du SVU et de la Vice-présidence Vie Universitaire - Étudiants dans une situation personnelle particulière Femme

enceinte : Sur présentation d'un certificat de grossesse Typologie des publics concernés par un régime spécial d'études, conditions d'éligibilité et organisme instructeur par type de situation Situation de santé particulière : longue maladie, accident, etc. Sur présentation des justificatifs médicaux correspondants. L'obtention d'un régime spécial d'études peut se faire indépendamment et en complément des éventuels aménagements d'épreuves dont bénéficiera le cas échéant l'étudiant. Sur présentation du livret de famille, d'une attestation du mode de garde, ou à défaut d'une attestation sur l'honneur. « On parle d'aidant à partir du moment où une personne, soit de la famille (80 % des cas) soit un ami ou un voisin (20 % des cas), assure de manière régulière dans le temps et avec une certaine intensité l'accompagnement d'un proche qui a des difficultés de vie importantes et qui n'est plus capable d'assurer lui-même les principaux actes de la vie quotidienne. Et ce, quel que soit l'âge de la personne aidée, du jeune enfant à la personne âgée en passant par celle atteinte d'une maladie chronique ou de handicap. Un aidant peut également coordonner les intervenants professionnels présents dans le quotidien de l'aidé »¹ Étudiant engagé dans un deux cursus parallèlement : Des aménagements sont possibles pour la formation suivie à titre secondaire. Un entretien préalable avec le responsable de la formation concernée est indispensable.). Cet aménagement est applicable pour :

Étudiants exerçant une activité professionnelle

Étudiants réalisant une mission dans le cadre du service civique ou un volontariat militaire au sens du code du service nationale, L. 120-1 et L. 121-1

Étudiants sportifs de haut niveau

Grossesse

Étudiants en situation de longue maladie

Étudiants artistes de haut niveau

Le tableau ci-dessous utilise des abréviations dont la signification est détaillée à la fin du document.

Code	Nat.	Libellé	Maquette d'enseignement					Évaluation													
			ECTS	Coeff.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Évaluation initiale / principale						Seconde chance / rattrapage							
								Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coeff.	Note élim.	Rep.	Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coeff.	Note élim.	
	UE	Biostatistique 3	3	1		CT	CM 25,5 TP 11,5	Ecrit	CT	ET	2h00	1	X	Ecrit	CT	ET	2h00	1			
	UE	La science des données en santé: application pratiques	6	2		CT	CM 16 TD 32	Contrôle continu	CC	A		2	X	Oral	CT	EO	0h20	2			
	UE	Research project	6	2		CT	CM 10 TD 24 TP 6	Présentation du sujet de stage de S4	CT	EO	0h20	1		Présentation du sujet de stage de S4	CT	EO	0h20	1			
	UE	Ouverture professionnelle	3	1		CT	CM 10	Contrôle continu	CC	A		1	X	Contrôle continu	CT	A		1			
	UE	In vivo follow-up	3	1		CT	CM 19 TD 3	Ecrit	CT	ET	1h00	1	X	Oral	CT	EO	0h20	1			
	UE	Objets connectés	3					Ecrit	CC	A											
	Choisir 2 élément(s)																				
	UE	Stage d'initiation à la recherche	3			ST	70														
	UE	Gestion de projet innovant	3	1		CT	CM 8 TP 8	Contrôle continu	CC	A		1	X	oral	CT	A	0h20	1			
	UE	Initiation à la création d'entreprise	3	1		CT	TD 30	Contrôle continu	CC	A		1	X	Contrôle continu	CT	A		1			
	UE	TraITEMENT DES DISPOSITIFS MÉDICAUX, HYGIÈNE HOSPITALIÈRE	3	1		CT	CM 2 TD 40	Ecrit	CT	ET	1h00	1	X	Ecrit	CT	ET	1h00	1			
	UE	LCA	3																		

Le tableau ci-dessous utilise des abréviations dont la signification est détaillée à la fin du document.

Code	Nat.	Libellé	Maquette d'enseignement					Évaluation											
			ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Évaluation initiale / principale						Seconde chance / rattrapage					
UE	Stage		30	10	CT	ST 280	Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.	Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.
							Evaluation du mémoire et soutenance	CT	A		10	X	Evaluation du mémoire et soutenance	CT	A		10		

VERSION DE TRAVAIL

Légende

Titre des colonnes

Éval?	Indique si l'ELP est évalué
Nat.	Nature
Mut.	ELP mutualisé
Coef.	Coefficient
Note élim.	Note éliminatoire
Rep.	Note reportée en deuxième session

Nature d'enseignement

CM	CM (Cours magistral)
TD	TD (Travaux dirigés)
TP	TP (Travaux pratiques)
ST	ST (Stage)

Nature d'ELP

UE

Régime

CT	CT (Contrôle Terminal, mêlé de contrôle continu)
CC	Épreuve de contrôle continu
CT	Épreuve terminale

Modalité de l'évaluation pour la session 1 des MCC

CC	Épreuve de contrôle continu
CT	Épreuve terminale

Modalité de l'évaluation pour la session 2 des MCC

CT	Contrôle terminal
-----------	-------------------

Nature de l'évaluation pour les MCC

A	Autre
EO	Épreuve Orale
ET	Écrit sur table

VERSION DE TRAVAIL

Capitalisation

Les UE9 et UE14 ne sont pas capitalisables et seront refaites en cas de redoublement.

Motivation de la règle additionnelle :

Règle votée au conseil de la faculté juin 2010

Régimes spécifiques d'études

(Étudiants dans une situation spécifique du fait du statut lié à une activité. Étudiants exerçant une activité professionnelle À partir d'au moins 10 heures par semaine en moyenne ou 40 h/mois sur au moins 2 mois consécutifs au sein d'un semestre (les heures de travail effectuées les dimanches sont exclues du décompte) La copie du ou des contrat(s) de travail est requise. L'établissement d'une attestation de travail de l'employeur, de moins d'un mois, est requis. L'employeur y précisera la durée du contrat de travail, le nombre d'heures travaillées et dans la mesure du possible leur répartition dans la semaine : du lundi au vendredi (à préciser), en week-end ou en soirée. Organisme instructeur : composante Typologie des publics concernés par un régime spécial d'études, conditions d'éligibilité et organisme instructeur par type de situation Étudiants entrepreneurs ou autoentrepreneurs. Pour les étudiants entrepreneurs, le statut national d'étudiant-entrepreneur est requis. Les conditions pour en bénéficier sont consultables sur : <http://www.enseignementsuprecherche.gouv.fr/pid32602/faq-sur-statut-etudiant-entrepreneur-d2e.html> La demande se fait sur : <https://snee.esr.gouv.fr/> Une inscription au D2E Diplôme universitaire Étudiant Entrepreneur (<https://ecogestion.unistra.fr/formations/autres-diplomes-universitaires/diplomeuniversitaire-etudiant-entrepreneur-d2e/>) est requise Organisme instructeur : Le statut d'étudiant-entrepreneur est délivré par le Comité d'Engagement PEPITE au regard de la réalité, de la qualité du projet entrepreneurial et des qualités du porteur de projet. Pour les autoentrepreneurs (y compris nouvelles formes de travail sans contrat avec rémunération à la tâche ou à la mission), l'étudiant devra présenter une attestation URSSAF ou une attestation fiscale d'autoentrepreneur. - Étudiants engagés dans une mission de volontariat dans le cadre d'un service civique, pompier volontaire et/ou militaire, dans la réserve opérationnelle et/ou civique, ou dans une mesure de service public (protection civile, etc.) Sur présentation du contrat de service civique signé ou du justificatif signé par l'autorité compétente. - Étudiants investis dans des fonctions ou des activités spécifiques Sportifs de haut niveau. Le statut est accessible : - Pour tout sportif inscrit sur les listes haut niveau du Ministère des Sports ou inscrit l'année en cours dans un pôle du CREPS de Strasbourg. - Pour tout joueur de sport collectif titulaire dans une équipe sous convention de partenariat avec l'Université de Strasbourg (équipes professionnelles et centre de formation). - Pour tout sportif justifiant de performances de niveau national attestées par le CTS de l'activité. Le statut d'étudiant sportif haut niveau s'obtient après dépôt d'un dossier examiné début juillet, par une commission mixte universitaire/direction régionale des sports/Rectorat/ANS. Une attestation du Ministère des sports ou de la fédération certifiant votre niveau de pratique est obligatoire. Typologie des publics concernés par un régime spécial d'études, conditions d'éligibilité et organisme instructeur par type de situation L'ensemble des informations est accessible sur le site suivant : <https://sport.unistra.fr/hautniveau/informations-generales/> Organisme instructeur : Service des sports Étudiant-artiste Le statut d'étudiant-artiste s'obtient après avoir déposé un dossier examiné par une commission mixte universitaire — direction régionale des affaires culturelles. L'ensemble des informations est accessible sur le site suivant : <https://culture.unistra.fr/viedes-campus/culture-sciences-et-societe/pratiques-culturelles-et-formation/statut-detudiantartiste> Organisme instructeur : Service de l'action culturelle Étudiants ayant un mandat électif. Cette catégorie comprend : - Les mandats électifs au sein des différents conseils centraux de l'Université. - Les mandats dans les Conseils de composante - Les mandats au sein des instances régionales et nationales du CROUS/CNOUS - Les mandats électifs au sein des instances nationales, d'État ou dans les collectivités territoriales. La

preuve du mandat électif en vigueur doit être apportée par exemple par un extrait du procès-verbal de l'élection. Étudiants engagés dans la vie associative. Il s'agit des étudiants exerçant des responsabilités au sein du bureau d'une association. L'obtention du statut nécessite la présentation par l'étudiant du procès-verbal de la composition de bureau ainsi que d'une attestation du président de l'association, décrivant l'engagement de l'étudiant et ses incidences dans le déroulement de ses études. Organisme instructeur : Composante avec l'appui, le cas échéant, du SVU et de la Vice-présidence Vie Universitaire - Étudiants dans une situation personnelle particulière Femme enceinte : Sur présentation d'un certificat de grossesse Typologie des publics concernés par un régime spécial d'études, conditions d'éligibilité et organisme instructeur par type de situation Situation de santé particulière : longue maladie, accident, etc. Sur présentation des justificatifs médicaux correspondants. L'obtention d'un régime spécial d'études peut se faire indépendamment et en complément des éventuels aménagements d'épreuves dont bénéficiera le cas échéant l'étudiant. Sur présentation du livret de famille, d'une attestation du mode de garde, ou à défaut d'une attestation sur l'honneur. « On parle d'aidant à partir du moment où une personne, soit de la famille (80 % des cas) soit un ami ou un voisin (20 % des cas), assure de manière régulière dans le temps et avec une certaine intensité l'accompagnement d'un proche qui a des difficultés de vie importantes et qui n'est plus capable d'assurer lui-même les principaux actes de la vie quotidienne. Et ce, quel que soit l'âge de la personne aidée, du jeune enfant à la personne âgée en passant par celle atteinte d'une maladie chronique ou de handicap. Un aidant peut également coordonner les intervenants professionnels présents dans le quotidien de l'aidé »¹ Étudiant engagé dans un deux cursus parallèlement : Des aménagements sont possibles pour la formation suivie à titre secondaire. Un entretien préalable avec le responsable de la formation concernée est indispensable.). Cet aménagement est applicable pour :

Étudiants exerçant une activité professionnelle

Étudiants réalisant une mission dans le cadre du service civique ou un volontariat militaire au sens du code du service nationale, L. 120-1 et L. 121-1

Étudiants sportifs de haut niveau

Grossesse

Étudiants en situation de longue maladie

Étudiants artistes de haut niveau

Semestre 7

Nature : Semestre

Période : Semestre 7

Le tableau ci-dessous utilise des abréviations dont la signification est détaillée à la fin du document.

Code	Nat.	Maquette d'enseignement					Évaluation															
							Évaluation initiale / principale						Seconde chance / rattrapage									
		Libellé	ECTS	Coeff.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.	Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.		
UE	UE1 Odontologie conservatrice / Endodontie		1	CT		CM 26		QROC et/ou QR et/ou QCM	CT	ET	1h00	1	X	QROC et/ou QR et/ou QCM	CT	ET	1h00	1				
UE	UE2 Prothèse amovible(bases) / Prothèse fixée(bases) / Occlusodontie		1	CT		CM 10		QROC et/ou QR et/ou QCM	CT	ET	1h00	1	7	X	QROC et/ou QR et/ou QCM	CT	ET	1h00	1			
EC	Prothèse amovible (bases)		1	CT		CM 10		QROC et/ou QR et/ou QCM	CT	ET	1h00	1	7	X	QROC et/ou QR et/ou QCM	CT	ET	1h00	1			
EC	Prothèse fixée (bases)		1	CT		CM 10		QROC et/ou QR et/ou QCM	CT	ET	1h00	1	7	X	QROC et/ou QR et/ou QCM	CT	ET	1h00	1			
EC	Occlusodontie		1	CT		CM 13		QROC et/ou QR et/ou QCM + assiduité	CT	ET	1h00	1	7	X	QROC et/ou QR et/ou QCM + assiduité	CT	ET	1h00	1	7		
UE	UE3 Parodontologie / Implantologie		1	CT		CM 30		QROC et/ou QR et/ou QCM	CT	ET	1h00	1	7	X	QROC et/ou QR et/ou QCM	CT	ET	1h00	1	7		
EC	Parodontologie		1	CT		TD 3		QROC et/ou QR et/ou QCM	CT	ET	1h00	1	7	X	QROC et/ou QR et/ou QCM	CT	ET	1h00	1	7		
EC	Implantologie		1	CT		TP 9		QROC et/ou QR et/ou QCM	CT	ET	1h00	1	7	X	QROC et/ou QR et/ou QCM	CT	ET	1h00	1			
UE	UE4 Médecine et chirurgie buccales / Imagerie niveau 3		1	CT		CM 16		QROC et/ou QR et/ou QCM	CT	ET	1h00	1	7	X	QROC et/ou QR et/ou QCM	CT	ET	1h00	1			
EC	Médecine et chirurgie buccales		1	CT		CM 22		QROC et/ou QR et/ou QCM	CT	ET	1h00	1	7	X	QROC et/ou QR et/ou QCM	CT	ET	1h00	1			
EC	Imagerie niveau 3		1	CT		CM 12		QROC et/ou QR et/ou QCM + assiduité	CT	ET	1h00	1	7	X	QROC et/ou QR et/ou QCM + assiduité	CT	ET	1h00	1			
EC			1	CT		TP 6		QROC et/ou QR et/ou QCM + assiduité	CT	ET	1h00	1	7	X	QROC et/ou QR et/ou QCM + assiduité	CT	ET	1h00	1			
UE	UE5 Douleurs modules 1 et 2		1	CT		CM 20		QROC et/ou QR et/ou QCM	CT	ET	1h00	1	X		QROC et/ou QR et/ou QCM	CT	ET	1h00	1			
UE	UE6 Santé publique module 1		1	CT		TP 3		QROC et/ou QR et/ou QCM	CT	ET	1h00	1	7	X	Présentation orale : service sanitaire	CT	EO	0h15	1	10		
UE			1	CT		CM 13		QROC et/ou QR et/ou QCM	CT	ET	1h00	1	10	X	Présentation orale : service sanitaire	CT	EO	0h15	1	10		
UE	UE6 Santé publique module 1		1	CT		TD 4		QROC et/ou QR et/ou QCM	CT	ET	1h00	1	10	X	QROC et/ou QR et/ou QCM	CT	ET	1h00	1	10		
UE	UE7 Santé publique module 2		1	CT		CM 22		QROC et/ou QR et/ou QCM	CT	ET	1h00	1	X		QROC et/ou QR et/ou QCM	CT	ET	1h00	1			
UE	UE8 Formation à la recherche		1	CT		CM 22		QROC et/ou QR et/ou QCM	CT	ET	1h00	1	7	X	QROC et/ou QR et/ou QCM	CT	ET	1h00	1			
EC	Recherche et gestion bibliographique		1	CT		TD 4		Assiduité	CT	A		1	7	X	Assiduité	CT	A		1	7		
EC	Protocoles de recherche fondamentale et clinique		1	CT		CM 8																
EC			1	CT		TD 8		Résumé d'une recherche bibliographique	CT	A		1	7	X	Résumé d'une recherche bibliographique	CT	A		1	7		
UE	UE9 Stage clinique en odontologie S7		2	CT		ST 40																
EC	Stage Médecine et chirurgie buccales		1	CT				CC sur les travaux cliniques 1/2 de la note	CC	A		0,5	X	Stage clinique obligatoire	CT	A		1				

Maquette d'enseignement							Évaluation												
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Évaluation initiale / principale						Seconde chance / rattrapage					
								Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.	Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.
								Evaluation qualitative 1/2 de la note	CC	A	0,5	X							
EC	Stage de traitement de dispositifs médicaux		1	CT	ST 8			Assiduité	CC	A	1		Stage clinique obligatoire	CT	A			1	

VERSION DE TRAVAIL

Semestre 8

Nature : Semestre

Période : Semestre 8

Le tableau ci-dessous utilise des abréviations dont la signification est détaillée à la fin du document.

Code	Nat.	Libellé	Maquette d'enseignement		Régime	Volume horaire	Évaluation										Évaluation			
			ECTS	Coeff.			Évaluation initiale / principale						Seconde chance / rattrapage							
							Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coeff.	Note élim.	Rep.	Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coeff.	Note élim.	
UE	UE10 Orthopédie dento-faciale / Odontologie pédiatrique		1	CT																
EC	Odontologie pédiatrique		1	CT		CM 13 TD 1	QROC et/ou QR et/ou QCM	CT	ET	1h00	1	7	X	QROC et/ou QR et/ou QCM	CT	ET	1h00	1	7	
EC	Orthopédie dento-faciale		1	CT		CM 25	QROC et/ou QR et/ou QCM	CT	ET	1h00	1	7	X	QROC et/ou QR et/ou QCM	CT	ET	1h00	1	7	
UE	UE11 Prothèse amovible(avancée) / Prothèse fixée(avancée) CFAO / Implantologie		1	CT																
EC	Prothèse amovible (avancée)		1	CT		CM 10	QROC et/ou QR et/ou QCM	CT	ET	1h00	1	7	X	QROC et/ou QR et/ou QCM	CT	ET	1h00	1	7	
EC	Prothèse fixée (avancée) CFAO		1	CT		CM 18 TD 16 TP 16	QROC et/ou QR et/ou QCM	CT	ET	1h00	1	7	X	QROC et/ou QR et/ou QCM	CT	ET	1h00	1	7	
EC	Implantologie		1	CT		QROC et/ou QR et/ou QCM	CT	ET	1h00	1	7	X	QROC et/ou QR et/ou QCM	CT	ET	1h00	1	7		
UE	UE12 Pathologie médicale / Pathologie chirurgicale / Médecine et chirurgie buccales		1	CT																
EC	Pathologie médicale		1	CT		CM 22	QROC et/ou QR et/ou QCM	CT	ET	1h00	1	7	X	QROC et/ou QR et/ou QCM	CT	ET	1h00	1	7	
EC	Pathologie chirurgicale		1	CT		CM 20	QROC et/ou QR et/ou QCM	CT	ET	1h00	1	7	X	QROC et/ou QR et/ou QCM	CT	ET	1h00	1	7	
EC	Médecine et chirurgie buccales		1	CT		CM 28	QROC et/ou QR et/ou QCM	CT	ET	1h00	1	7	X	QROC et/ou QR et/ou QCM	CT	ET	1h00	1	7	
UE	UE13 Stage hospitalier hors Odontologie / AFGSU niveau 2		1	CT																
EC	Stage Gastro-Entérologie / Stage ICANS		1	CT		ST 40	Assiduité	CC	A	0				Assiduité	CT	A	0			
EC	AFGSU niveau 2		1	CT		TD 8	Assiduité	CC	A	0				Assiduité	CT	A	0			
UE	UE14 Stage clinique en Odontologie S8		5	CT		ST 152														
EC	Odontologie conservatrice / Endodontie		1	CT		CC et évaluation qualitative 2/3 de la note	CC	A	0,67	X	ECOS 1/3 de la note	CT	EO	0h08	0,33					
EC	Parodontologie		1	CT		ST 40	CC sur les travaux clinique 1/2 de la note	CC	A	0,5	X	Stage clinique obligatoire 2/3 de la note	CT	A	0,67					
EC	Prothèses		1	CT		ST 280	CC et éval qualitative sur travaux cli et labo	CC	A	1	X	Stage clinique obligatoire	CT	A	1					
EC	Odontologie pédiatrique		1	CT		ST 48	CC et évaluation qualitative 2/3 de la note	CC	A	0,67	X	ECOS 1/3 de la note	CT	EO	0h08	0,33				

Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Évaluation												
								Évaluation initiale / principale						Seconde chance / rattrapage						
								Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.	Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.
	EC	Radiologie		1		CT	ST 48	CC sur les travaux de l'année	CC	A		1	X	Stage clinique obligatoire	CT	A		1		
	EC	Médecine et chirurgie buccales (Clinique S8)		1		CT	ST 40	CC et évaluation qualitative	CC	A		1	X	Stage clinique obligatoire	CT	A		1		
	EC	Occlusodontie		1		CT	ST 12	Contrôle continu	CC	A		1		Stage clinique obligatoire	CT	A		1		
	UE	UE15 enseignement complémentaire au choix		1		CT	CM 15	QR ou QROC ou QCM ou présentation orale	CT	A		1		QR ou QROC ou QCM ou présentation orale	CT	A		1		
	<i>Choisir 1 élément(s)</i>																			
	EC	Monitorat																		
	EC	Réalisation d'un poster à visée pédagogique																		
	EC	Parcours de soins des personnes en situation de handicap / Handident Alsace					TD 4													
	EC	Soins dentaires sous anesthésie générale chez l'enfant					TD 6													
	EC	Intérêt général : vie de la faculté						CT												
	EC	Action d'intérêt général ou associative						CT												
	EC	Stage d'initiation à la recherche						CT												
	EC	Transition écologique en chirurgie dentaire						CT												
	EC	UE de Master						CT												

Légende

Titre des colonnes

Éval?	Indique si l'ELP est évalué
Nat.	Nature
Mut.	ELP mutualisé
Coef.	Coefficient
Note élim.	Note éliminatoire
Rep.	Note reportée en deuxième session

Nature d'enseignement

CM	CM (Cours magistral)
TD	TD (Travaux dirigés)
TP	TP (Travaux pratiques)
ST	ST (Stage)

Nature d'ELP

EC	EC
UE	UE

Régime

CT	CT (Contrôle Terminal, mélange de contrôle continu)
----	---

Modalité de l'évaluation pour la session 1 des MCC

CC	Épreuve de contrôle continu
CT	Épreuve terminale

Modalité de l'évaluation pour la session 2 des MCC

CT	Contrôle terminal
----	-------------------

Nature de l'évaluation pour les MCC

A	Autre
EO	Épreuve Orale
ET	Écrit sur table

VERSION DE TRAVAIL

Capitalisation

Les UE5 et UE13 ne sont pas capitalisables et seront refaites en cas de redoublement.

Motivation de la règle additionnelle :

Règle votée au conseil de la faculté de juin 2010.

Régimes spécifiques d'études

(Étudiants dans une situation spécifique du fait du statut lié à une activité. Étudiants exerçant une activité professionnelle À partir d'au moins 10 heures par semaine en moyenne ou 40 h/mois sur au moins 2 mois consécutifs au sein d'un semestre (les heures de travail effectuées les dimanches sont exclues du décompte) La copie du ou des contrat(s) de travail est requise. L'établissement d'une attestation de travail de l'employeur, de moins d'un mois, est requis. L'employeur y précisera la durée du contrat de travail, le nombre d'heures travaillées et dans la mesure du possible leur répartition dans la semaine : du lundi au vendredi (à préciser), en week-end ou en soirée. Organisme instructeur : composante Typologie des publics concernés par un régime spécial d'études, conditions d'éligibilité et organisme instructeur par type de situation Étudiants entrepreneurs ou autoentrepreneurs. Pour les étudiants entrepreneurs, le statut national d'étudiant-entrepreneur est requis. Les conditions pour en bénéficier sont consultables sur : <http://www.enseignementsuprecherche.gouv.fr/pid32602/faq-sur-statut-etudiant-entrepreneur-d2e.html> La demande se fait sur : <https://snee.esr.gouv.fr/> Une inscription au D2E Diplôme universitaire Étudiant Entrepreneur (<https://ecogestion.unistra.fr/formations/autres-diplomes-universitaires/diplomeuniversitaire-etudiant-entrepreneur-d2e/>) est requise Organisme instructeur : Le statut d'étudiant-entrepreneur est délivré par le Comité d'Engagement PEPITE au regard de la réalité, de la qualité du projet entrepreneurial et des qualités du porteur de projet. Pour les autoentrepreneurs (y compris nouvelles formes de travail sans contrat avec rémunération à la tâche ou à la mission), l'étudiant devra présenter une attestation URSSAF ou une attestation fiscale d'autoentrepreneur. - Étudiants engagés dans une mission de volontariat dans le cadre d'un service civique, pompier volontaire et/ou militaire, dans la réserve opérationnelle et/ou civique, ou dans une mesure de service public (protection civile, etc.) Sur présentation du contrat de service civique signé ou du justificatif signé par l'autorité compétente. - Étudiants investis dans des fonctions ou des activités spécifiques Sportifs de haut niveau. Le statut est accessible : - Pour tout sportif inscrit sur les listes haut niveau du Ministère des Sports ou inscrit l'année en cours dans un pôle du CREPS de Strasbourg. - Pour tout joueur de sport collectif titulaire dans une équipe sous convention de partenariat avec l'Université de Strasbourg (équipes professionnelles et centre de formation). - Pour tout sportif justifiant de performances de niveau national attestées par le CTS de l'activité. Le statut d'étudiant sportif haut niveau s'obtient après dépôt d'un dossier examiné début juillet, par une commission mixte universitaire/direction régionale des sports/Rectorat/ANS. Une attestation du Ministère des sports ou de la fédération certifiant votre niveau de pratique est obligatoire. Typologie des publics concernés par un régime spécial d'études, conditions d'éligibilité et organisme instructeur par type de situation L'ensemble des informations est accessible sur le site suivant : <https://sport.unistra.fr/hautniveau/informations-generales/> Organisme instructeur : Service des sports Étudiant-artiste Le statut d'étudiant-artiste s'obtient après avoir déposé un dossier examiné par une commission mixte universitaire — direction régionale des affaires culturelles. L'ensemble des informations est accessible sur le site suivant : <https://culture.unistra.fr/viedes-campus/culture-sciences-et-societe/pratiques-culturelles-et-formation/statut-detudiantartiste> Organisme instructeur : Service de l'action culturelle Étudiants ayant un mandat électif. Cette catégorie comprend : - Les mandats électifs au sein des différents conseils centraux de l'Université. - Les mandats dans les Conseils de composante - Les mandats au sein des instances régionales et nationales du CROUS/CNOUS - Les mandats électifs au sein des instances nationales, d'État ou dans les collectivités territoriales. La

preuve du mandat électif en vigueur doit être apportée par exemple par un extrait du procès-verbal de l'élection. Étudiants engagés dans la vie associative. Il s'agit des étudiants exerçant des responsabilités au sein du bureau d'une association. L'obtention du statut nécessite la présentation par l'étudiant du procès-verbal de la composition de bureau ainsi que d'une attestation du président de l'association, décrivant l'engagement de l'étudiant et ses incidences dans le déroulement de ses études. Organisme instructeur : Composante avec l'appui, le cas échéant, du SVU et de la Vice-présidence Vie Universitaire - Étudiants dans une situation personnelle particulière Femme enceinte : Sur présentation d'un certificat de grossesse Typologie des publics concernés par un régime spécial d'études, conditions d'éligibilité et organisme instructeur par type de situation Situation de santé particulière : longue maladie, accident, etc. Sur présentation des justificatifs médicaux correspondants. L'obtention d'un régime spécial d'études peut se faire indépendamment et en complément des éventuels aménagements d'épreuves dont bénéficiera le cas échéant l'étudiant. Sur présentation du livret de famille, d'une attestation du mode de garde, ou à défaut d'une attestation sur l'honneur. « On parle d'aidant à partir du moment où une personne, soit de la famille (80 % des cas) soit un ami ou un voisin (20 % des cas), assure de manière régulière dans le temps et avec une certaine intensité l'accompagnement d'un proche qui a des difficultés de vie importantes et qui n'est plus capable d'assurer lui-même les principaux actes de la vie quotidienne. Et ce, quel que soit l'âge de la personne aidée, du jeune enfant à la personne âgée en passant par celle atteinte d'une maladie chronique ou de handicap. Un aidant peut également coordonner les intervenants professionnels présents dans le quotidien de l'aidé »¹ Étudiant engagé dans un deux cursus parallèlement : Des aménagements sont possibles pour la formation suivie à titre secondaire. Un entretien préalable avec le responsable de la formation concernée est indispensable.). Cet aménagement est applicable pour :

Étudiants exerçant une activité professionnelle

Étudiants réalisant une mission dans le cadre du service civique ou un volontariat militaire au sens du code du service nationale, L. 120-1 et L. 121-1

Étudiants sportifs de haut niveau

Grossesse

Étudiants en situation de longue maladie

Étudiants artistes de haut niveau

Semestre 9

Nature : Semestre

Période : Semestre 9

Le tableau ci-dessous utilise des abréviations dont la signification est détaillée à la fin du document.

Code	Nat.	Maquette d'enseignement					Évaluation														
		Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Évaluation initiale / principale							Seconde chance / rattrapage						
								Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.	Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	
UE	UE1 Odontologie pédiatrique / Orthopédie dento-faciale		1	CT																	
EC	Odontologie pédiatrique		1	CT			CM 20 TD 3	QROC et/ou QCM et/ou QR et/ou TCS	CT	ET	1h00	1	7	X	QROC et/ou QCM et/ou QR et/ou TCS	CT	ET	1h00	1	7	
EC	Orthopédie dento-faciale		1	CT			CM 12	QROC et/ou QCM et/ou QR	CT	ET	1h00	1	7	X	QROC et/ou QCM et/ou QR	CT	ET	1h00	1	7	
UE	UE2 Prothèse amovible CFAO prothèse maxillo-faciale / Prothèse fixée prothèse mixte / Implantologie		1	CT																	
EC	Prothèse amovible		1	CT			CM 26	QROC et/ou QCM et/ou QR	CT	ET	1h00	1	7	X	QROC et/ou QCM et/ou QR	CT	ET	1h00	1	7	
EC	Implantologie		1	CT			CM 16	QROC et/ou QCM et/ou QR	CT	ET	0h30	1	7	X	QROC et/ou QCM et/ou QR	CT	ET	0h30	1	7	
EC	Prothèse fixée		1	CT			CM 8 TD 4	QROC et/ou QCM et/ou QR	CT	ET	1h00	1	7	X	QROC et/ou QCM et/ou QR	CT	ET	1h00	1	7	
EC	CFAO (additive, en PAP et en PAC)						CM 5														
UE	UE3 Pathologie médicale et chirurgicale / Immunologie clinique		1	CT			CM 6	QROC et/ou QCM et/ou QR	CT	ET	0h30	0,5	7	X	QROC et/ou QCM et/ou QR	CT	ET	0h30	0,5	7	
EC	Pathologie médicale et chirurgicale		1	CT			CM 6	QROC et/ou QCM et/ou QR	CT	ET	0h30	0,5	7	X	QROC et/ou QCM et/ou QR	CT	ET	0h30	0,5	7	
EC	Immunologie clinique		1	CT																	
UE	UE4 Santé publique / Hygiène et asepsie en odontologie / Odontologie médico-légale Ethique		1	CT																	
EC	Santé publique bucco-dentaire		1	CT			CM 12	QROC et/ou QCM et/ou QR	CT	ET	1h00	1	7	X	QROC et/ou QCM et/ou QR	CT	ET	1h00	1	7	
EC	Hygiène et asepsie en Odontologie		1	CT			CM 22	QROC et/ou QCM et/ou QR	CT	ET	1h00	1	7	X	QROC et/ou QCM et/ou QR	CT	ET	1h00	1	7	
EC	Odontologie médico-légale / Ethique		1	CT			CM 10	QROC et/ou QCM et/ou QR	CT	ET	1h00	1	7	X	QROC et/ou QCM et/ou QR	CT	ET	1h00	1	7	
EC	Ethique						CM 6														
UE	UE6 Radioprotection des patients		1	CT			CM 6	QROC et/ou QCM et/ou QR	CT	ET	0h30	1		X	QROC et/ou QCM et/ou QR	CT	ET	0h30	1		
UE	UE7 Informatique spécialisée		1	CT			CM 8	QCM	CT	ET	0h45	1		X	QCM	CT	ET	0h45	1		
UE	UE5 Stage clinique en Odontologie		4	CT																	
EC	Médecine et chirurgie buccales (clinique S9)		1	CT			ST 48	CC sur les travaux clinique 1/2 de la note Evaluation qualitative ? de la note	CC	A	0,5	X	CC sur les travaux clinique	CT	A	0	Stage clinique obligatoire	CT	A	0	
EC	Prothèses (clinique S9)		1	CT			ST 68	CC sur travaux clinique et laboratoire de prothèse	CC	A	1	X	CC sur les travaux cliniques	CT	A	0	Stage clinique obligatoire	CT	A	0	
EC	Odontologie conservatrice-Endodontie (Clinique s9)		1	CT	ST 68																

Maquette d'enseignement							Évaluation												
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Évaluation initiale / principale						Seconde chance / rattrapage					
								Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.	Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.
								CC et évaluation qualitative 1/2 de la note	CC	A		0,5	X	Stage clinique obligatoire	CT	A		0	
								Evaluation qualitative ? de la note	CC	A		0,5	X						

VERSION DE TRAVAIL

Semestre 10

Nature : Semestre

Période : Semestre 10

Le tableau ci-dessous utilise des abréviations dont la signification est détaillée à la fin du document.

Maquette d'enseignement								Évaluation												
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Évaluation initiale / principale							Seconde chance / rattrapage					
								Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.	Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.
								CC sur les travaux clinique et laboratoire de proth	CC	A	0	X		CC sur les travaux cliniques	CT	A	0			
								Evaluation qualitative	CC	A	0	X		Stage clinique obligatoire	CT	A	0			
EC	Implantologie (S10)		1	CT		ST 8		Assiduité	CC	A	1			CC sur les travaux cliniques	CT	A	0			
EC	Parodontologie (s10)		1	CT		ST 120		CC sur les travaux clinique 1/2 de la note	CC	A	0,5	X		CC sur les travaux cliniques	CT	A	0			
EC	Orthopédie dento-faciale (S10)		1	CT		ST 24		Présentation oral de 2 cas clinique 1/2 de la note	CC	A	0,5	X		Stage clinique obligatoire	CT	A	0			
UE	UE14 Enseignement complémentaire au choix		1	CT		CM 15		Présentation orale d'un cas et assiduité	CC	A	1	X		Stage clinique obligatoire	CT	A	0			
	<i>Choisir 1 élément(s)</i>							QR ou QROC ou QCM ou présentation orale	CC	A	1	X		Présentation orale d'un cas	CT	A	0			
EC	Préparation au concours de l'internat																			
EC	Acquisition des bonnes pratiques en salle d'opération																			
EC	Parcours de soins des patients porteurs de maladies orales/dentaires							TD 4												
EC	Approche multidisciplinaire du syndrome d'apnées obstructives du sommeil							TD 8												
EC	Réalisation d'un poster à visée pédagogique							TP 20												
EC	Transition écologique en chirurgie dentaire							CT												
EC	UE de Master							CT												
EC	Action d'intérêt général ou associative							CT												
EC	Monitorat							CT												
EC	Intérêt général : vie de la faculté							CT												
EC	Stage d'initiation à la recherche							CT												
UE	UE11 Traumatologie							CM 15												
								TP 2												

Légende

Titre des colonnes

Éval?	Indique si l'ELP est évalué
Nat.	Nature
Mut.	ELP mutualisé
Coef.	Coefficient
Note élim.	Note éliminatoire
Rep.	Note reportée en deuxième session

Nature d'enseignement

CM	CM (Cours magistral)
TD	TD (Travaux dirigés)
TP	TP (Travaux pratiques)
ST	ST (Stage)

Nature d'ELP

EC	EC
UE	UE

Régime

CT	CT (Contrôle Terminal, mélange de contrôle continu)
----	---

Modalité de l'évaluation pour la session 1 des MCC

CC	Épreuve de contrôle continu
CT	Épreuve terminale

Modalité de l'évaluation pour la session 2 des MCC

CT	Contrôle terminal
----	-------------------

Nature de l'évaluation pour les MCC

A	Autre
EO	Épreuve Orale
ET	Écrit sur table

VERSION DE TRAVAIL

**Règles modifiées de la formation
2024-2025**
**Diplôme de formation générale en sciences
odontologiques (DFGSO) - Année 3**

Capitalisation

Chacune des unités d'enseignement sera validée séparément sans compensation possible entre elles.

La validation d'une unité d'enseignement est acquise en obtenant une moyenne égale ou supérieure à 10/20 à l'examen final. La compensation s'opère à l'intérieur d'une UE. Une « note seuil » à la compensation est mise en place à l'intérieur des UE. Une note inférieure à 07/20 dans l'une des disciplines composant l'UE ajourne l'étudiant.

En cas d'ajournement d'une unité d'enseignement, l'étudiant garde les notes des matières dans lesquelles il a obtenu la moyenne.

Aucune note égale ou supérieure à la moyenne au sein d'une même unité d'enseignement n'est conservée d'une année à l'autre en cas de redoublement.

La validation d'une de ces unités d'enseignement reste définitivement acquise même en cas de redoublement de DFGSO3 à l'exception de l'UE7 et l'UE14.

En cas d'ajournement d'une unité d'enseignement, le candidat doit composer dans les matières de l'unité d'enseignement où il n'a pas obtenu la moyenne.

Motivation de la dérogation :

Règle votée au conseil de juin 2010

Semestre 5

Nature : Semestre

Période : Semestre 5

Le tableau ci-dessous utilise des abréviations dont la signification est détaillée à la fin du document.

Code	Nat.	Maquette d'enseignement					Évaluation																	
					Évaluation initiale / principale			Seconde chance / rattrapage																
UE	UE1 Odontologie conservatrice / Endodontie / Technologie des matériaux		4	1		CT	CM 58																	
							CM 31																	
EC	Odontologie conservatrice/Endodontie			1		CT		QROC et/ou QR et/ou QCM	CT	ET	1h00	1	7	X	QROC et/ou QR et/ou QCM	CT	ET	1h00	1					
EC	Technologie des matériaux			1		CT	CM 27	QROC et/ou QR et/ou QCM	CT	ET	1h00	1	7	X	QROC et/ou QR et/ou QCM	CT	ET	1h00	1					
UE	UE2 Prothèses / CFAO / Implantologie		4	1		CT	CM 33																	
							CM 20																	
EC	Prothèse amovible			1		CT		QROC et/ou QR et/ou QCM	CT	ET	1h00	1	7	X	QROC et/ou QR et/ou QCM	CT	ET	1h00	1					
EC	Prothèse fixée/CFAO			1		CT	CM 24	QROC et/ou QR et/ou QCM	CT	ET	1h00	1	7	X	QROC et/ou QR et/ou QCM	CT	ET	1h00	1	7				
EC	Implantologie			1		CT	CM 9	QROC	CT	ET	0h30	1	7	X	QROC	CT	ET	0h30	1	7				
UE	UE3 Séméiologie médicale / Pathologie maxillo-bucco-dentaire / Imagerie niveau 2		4	1		CT	CM 39																	
							TP 2																	
EC	Pathologie maxillo-bucco-dentaire			1		CT	CM 16	QROC et/ou QR et/ou QCM	CT	ET	1h00	1	7	X	QROC et/ou QR et/ou QCM	CT	ET	1h00	1	7				
EC	Séméiologie médicale			1		CT	CM 18	QROC et/ou QR et/ou QCM	CT	ET	1h00	1	7	X	QROC et/ou QR et/ou QCM	CT	ET	1h00	1					
EC	Imagerie niveau 2			1		CT	CM 5 TP 2	QROC et/ou QR et/ou QCM + assiduité	CT	ET	0h30	1	7	X	QROC et/ou QR et/ou QCM	CT	ET	0h30	1					
UE	UE4 Santé publique module 1			2	1	CT	CM 12 TD 3 TP 2,3																	
EC	Santé publique module 1				1	CT	CM 12 TD 1	QROC et/ou QR et/ou QCM	CT	ET	1h00	1		X	QROC et/ou QR et/ou QCM	CT	ET	1h00	1					
EC	Posture et travail: prévention des rachialgie				1	CT	TD 2 TP 2,5																	
UE	UE5 Anatomie partie 3			3	1	CT	CM 25 TP 14																	
UE	UE6 Anglais			3	1	CT	TD 20																	
UE	UE7 Pratique odontologique préclinique S5			10	3	CT	TP 323																	
EC	TP Endodontie S5				1	CT	TP 28																	

Code	Nat.	Libellé	Maquette d'enseignement					Évaluation											
			ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Évaluation initiale / principale						Seconde chance / rattrapage					
								Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.	Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.
								Epreuve	CT	A	4h00	0,75	X						
EC	TP Odontologie conservatrice S5		1	CT	TP 24			Epreuve	CT	A	2h00	1	X	Epreuve	CT	A	2h00	1	
					TP 39			Contrôle continu	CC	A		0,25		Epreuve	CT	ET	3h00	1	
EC	TP Prothèse amovible S5		1	CT	TP 39			Epreuve	CT	ET	3h00	0,75	X						
					TP 39			Contrôle continu	CC	A		0,25		Epreuve	CT	ET	3h00	1	
EC	TP Prothèse fixée S5		1	CT	TD 3			Epreuve	CT	ET	3h00	0,75	X						
EC	Formation à la sécurité			CT	TD 3														

VERSION DE TRAVAIL

Semestre 6

Nature : Semestre

Période : Semestre 6

Le tableau ci-dessous utilise des abréviations dont la signification est détaillée à la fin du document.

Code	Nat.	Maquette d'enseignement					Évaluation																
		Evaluation initiale / principale			Seconde chance / rattrapage																		
		Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.	Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.			
UE	UE8 Odontologie pédiatrique / Croissance et développement / Orthopédie dento-faciale		3	1		CT	CM 33 TD 5																
EC	Orthopédie dento-faciale			1			CM 12	QROC et/ou QR et/ou QCM	CT	ET	1h00	1	7	X	QROC et/ou QR et/ou QCM	CT	ET	1h00	1	7			
EC	Croissance et développement			1		CT	CM 8 TD 2	QROC et/ou QR et/ou QCM	CT	ET	1h00	1	7	X	QROC et/ou QR et/ou QCM	CT	ET	1h00	1	7			
EC	Odontologie pédiatrique			1			CM 13 TD 3	QROC et/ou QR et/ou QCM	CT	ET	1h00	1	7	X	QROC et/ou QR et/ou QCM	CT	ET	1h00	1	7			
UE	UE9 Biologie moléculaire et cellulaire/ Anatomie pathologique		3	1		CT	CM 20 TD 8																
EC	Biologie moléculaire et cellulaire			1			CM 10	QROC et/ou QR et/ou QCM	CT	ET	1h00	1	7	X	QROC et/ou QR et/ou QCM	CT	ET	1h00	1	7			
EC	Anatomie pathologique			1		CT	CM 10 TD 8	Contrôle continu	CC	A		0,25			QROC et/ou QR et/ou QCM	CT	ET	1h00	1	7			
UE	UE10 Hématologie / Oncologie		3	1			CM 20	QROC et/ou QR et/ou QCM	CT	ET	1h00	0,5	7	X									
EC	Hématologie			1		CT	CM 10	QROC et/ou QR et/ou QCM	CT	ET	1h00	0,5	7	X	QROC et/ou QR et/ou QCM	CT	ET	1h00	0,5	7			
EC	Oncologie			1			CM 10	QROC et/ou QR et/ou QCM	CT	ET	1h00	0,5	7	X	QROC et/ou QR et/ou QCM	CT	ET	1h00	0,5	7			
UE	UE11 Pharmacologie spécifique / Pharmacologie clinique		2	1		CT	CM 31 TD 3																
EC	Pharmacologie spécifique			1			CM 16	QROC et/ou QR et/ou QCM	CT	ET	1h00	1	7	X	QROC et/ou QR et/ou QCM	CT	ET	1h00	1	7			
EC	Pharmacologie clinique			1		CT	CM 15	QROC et/ou QR et/ou QCM	CT	ET	1h00	1	7	X	QROC et/ou QR et/ou QCM	CT	ET	1h00	1	7			
UE	UE12 Parodontologie / Odontologie chirurgicale		3	1			CM 40 TD 3																
EC	Parodontologie			1		CT	CM 23	QROC et/ou QR et/ou QCM	CT	ET	1h00	1	7	X	QROC et/ou QR et/ou QCM	CT	ET	1h00	1	7			
EC	Odontologie chirurgicale			1			CM 20	QROC et/ou QR et/ou QCM	CT	ET	1h00	1	7	X	QROC et/ou QR et/ou QCM	CT	ET	1h00	1	7			
UE	UE13 Santé publique module 2		3	1		CT	CM 22																
UE	UE14 pratique odontologique préclinique S6		11	3			CM 4 TD 4 TP 372	QROC et/ou QR et/ou QCM	CT	ET	1h00	1		X	QROC et/ou QR et/ou QCM	CT	ET	1h00	1				
EC	TP Odontologie conservatrice S6			1		CT	TP 21,5	Epreuve	CT	A	2h00	1		X	Epreuve	CT	A	2h00	1				
EC	TP Endodontie S6			1			TP 28	Contrôle continu	CC	A		0,25			Epreuve	CT	A	4h00	1				
EC	TP Odontologie pédiatrique S6			1		CT	TD 3	Epreuve	CT	A	4h00	0,75		X									

Maquette d'enseignement								Évaluation												
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Évaluation initiale / principale							Seconde chance / rattrapage					
								Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.	Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.
							TP 15	Contrôle continu	CC	A		1	X	Epreuve	CT	A	1h00	1		
EC	TP Orthopédie dento-faciale S6		1	CT			TP 18	Contrôle continu	CC	A		0,25	X	Epreuve	CT	A	1h30	1		
EC	TP Occlusodontie S6		1	CT			CM 4													
EC	TP Implantologie S6		1	CT			TP 12	Contrôle continu	CC	A		1	X	QR et/ou QROC et/ou QCM	CT	ET	0h30	1		
EC	TP Prothèse amovible S6		1	CT			TP 7	Contrôle continu	CC	A		1		QR et/ou QROC et/ou QCM	CT	ET	0h30	1		
EC	TP Prothèse fixée S6		1	CT			TP 39	Contrôle continu	CC	A		0,25	X	Epreuve	CT	A	4h00	1		
EC	Service sanitaire			CT			TD 3	Epreuve	CT	A	4h00	0,75	X							
EC	Stage d'observation clinique		1	CT			ST 36	Contrôle continu	CC	A		0,25	X	Epreuve	CT	A	3h00	1		
EC							CM 20	Epreuve	CT	A	3h00	0,75	X							
UE	UE15 Enseignement complémentaire au choix	2 1	CT					Mémoire	CC	A		1	X	Mémoire	CT	A				
	Choisir 1 élément(s)							Assiduité	CC	A		1		Assiduité	CT	A				
EC	Stage d'initiation à la recherche							CT												
EC	Biomimétisme							CT	CM 15											
EC	Journal club							CT												
EC	UE de Master							CT												
EC	Sport							CT												
EC	Action d'intérêt général ou associative							CT												
EC	Intérêt général : vie de la faculté							CT												
EC	Transition écologique en chirurgie dentaire							CT												

Légende

Titre des colonnes

Éval?	Indique si l'ELP est évalué
Nat.	Nature
Mut.	ELP mutualisé
Coef.	Coefficient
Note élim.	Note éliminatoire
Rep.	Note reportée en deuxième session

Nature d'enseignement

CM	CM (Cours magistral)
TD	TD (Travaux dirigés)
TP	TP (Travaux pratiques)
ST	ST (Stage)

Nature d'ELP

EC	EC
UE	UE

Régime

CT	CT (Contrôle Terminal, mêlé de contrôle continu)
----	--

Modalité de l'évaluation pour la session 1 des MCC

CC	Épreuve de contrôle continu
CT	Épreuve terminale

Modalité de l'évaluation pour la session 2 des MCC

CT	Contrôle terminal
----	-------------------

Nature de l'évaluation pour les MCC

A	Autre
ET	Écrit sur table

VERSION DE TRAVAIL

**Règles modifiées de la formation
2024-2025**
**Diplôme de formation générale en sciences
odontologiques (DFGSO) - Année 2**

Capitalisation

Les UE7 et UE15 ne sont pas capitalisables et seront refaites en cas de redoublement.

Motivation de la dérogation :

Règle votée au conseil de la faculté de juin 2010

VERS/ION DE TRA/VAIL

Le tableau ci-dessous utilise des abréviations dont la signification est détaillée à la fin du document.

Code	Nat.	Maquette d'enseignement					Évaluation														
		Libellé		ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Évaluation initiale / principale							Seconde chance / rattrapage					
									Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.	Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.
UE	UE1 Massif crânio-facial:Génétique / Histologie-Embryologie			4	1		CT	CM 62 TP 9													
EC	Génétique				1		CT	CM 31	QROC et/ou QR et/ou QCM	CT	ET	1h00	1	7	X	QROC et/ou QR et/ou QCM	CT	ET	1h00	1	7
EC	Histologie / Embryologie				1		CT	CM 31	QROC et/ou QR et/ou QCM	CT	ET	1h00	1	7	X	QROC et/ou QR et/ou QCM	CT	ET	1h00	1	7
EC	TP Génétique / Histologie / Embryologie				1		CT	TP 9	Contrôle continu	CC	A		0,25		7						
UE	UE2 Pharmacologie générale			2	1		CT	CM 15	QROC et/ou QR et/ou QCM	CT	ET	0h40	1		X	QROC et/ou QR et/ou QCM	CT	ET	0h40	1	
UE	UE3 Anatomie partie 1			4	1		CT	CM 39	QROC et/ou QR et/ou QCM	CT	ET	1h00	1		X	QROC et/ou QR et/ou QCM	CT	ET	1h00	1	
								CM 10 TP 4													
UE	UE4 Imagerie niveau 1			1	1		CT	QROC et/ou QR et/ou QCM + assiduité	CC	A		0,25				QROC et/ou QR et/ou QCM	CT	ET	1h00	1	
UE	UE5 Odontologie conservatrice / Endodontie			3	1		CT	CM 37	QROC et/ou QR et/ou QCM	CT	ET	1h00	1	7	X	QROC et/ou QR et/ou QCM	CT	ET	1h00	1	7
UE	UE6 Morphologie dentaire / Prothèse amovible			3	1		CT	CM 44													
EC	Morphologie dentaire				1		CT	CM 24	QROC et/ou QR et/ou QCM	CT	ET	1h00	1	7	X	QROC et/ou QR et/ou QCM	CT	ET	1h00	1	7
EC	Prothèse amovible				1		CT	CM 20	QROC et/ou QR et/ou QCM	CT	ET	1h00	1	7	X	QROC et/ou QR et/ou QCM	CT	ET	1h00	1	7
UE	UE7 Pratique odontologique préclinique			9	3		CT	TP 175	Epreuve	CT	A	3h00	1			Epreuve	CT	A	3h00	1	
EC	TP Odontologie conservatrice				1		CT	TP 32	Contrôle continu	CC	A		0,25			Epreuve	CT	A	3h00	1	
EC	TP Prothèse amovible				1		CT	TP 39	Epreuve	CT	A	3h00	0,75								
EC	Morphologie dentaire						CT	TP 30		CT	A		1								
EC	Formation à la sécurité						CT	TD 3		CT	QC										
								CM 3 TP 12													
UE	UE8 PIX			2	1		CT	Contrôle continu + certification PIX	CC	A		0,5				QCM ou oral	CT	ET	0h45	1	
UE	UE9 Stage d'initiation aux soins / AFGSU niveau 1			2	1		CT	TD 9	QCM	CT	ET	0h45	0,5								
EC	AFGSU niveau 1				1		CT	TD 9	Validation (assiduité)	CT	A		1								
EC	Stage d'initiation aux soins				1		CT	ST 35	Validation (assiduité)	CT	A		1			Validation (assiduité)	CT	A		1	

Semestre 4

ECTS : 30

Nature : Semestre

Période : Semestre 4

Le tableau ci-dessous utilise des abréviations dont la signification est détaillée à la fin du document.

Code	Nat.	Maquette d'enseignement					Évaluation														
		Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Évaluation initiale / principale							Seconde chance / rattrapage						
								Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.	Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	
	UE	UE10 Hygiène hospitalière	1	1		CT	CM 2	QR et/ou QROC et/ou QCM et/ou QCD	CT	ET	1h00	1	X	QR et/ou QROC e /ou QCM et/ou QCD	CT	ET	1h00	1			
	UE	UE14 Technologie des matériaux / CFAO	3	1		CT	CM 38														
	EC	Technologie des matériaux		1		CT	CM 28	QROC et/ou QR et/ou QCM	CT	ET	1h00	1	7	X	QROC et/ou QR et/ou QCM	CT	ET	1h00	1	7	
	EC	CFAO principes		1		CT	CM 4	QROC et/ou QR et/ou QCM	CT	ET	0h30	1	7	X	QROC et/ou QR et/ou QCM	CT	ET	0h30	1	7	
	UE	UE11 Psychologie	1	1		CT	CM 10	QR et/ou QROC et/ou QCM et/ou QCD	CT	ET	0h30	1		X	QR et/ou QROC et/ou QCM et/ou QCD	CT	ET	0h30	1		
	UE	UE12 Microbiologie générale/ Immunologie / Biologie moléculaire et cellulaire	5	1		CT	CM 64														
	Matière	Microbiologie générale		1		CT	CM 24	QR et/ou QROC et/ou QCM et/ou QCD	CT	ET	1h00	1	7	X	QR et/ou QROC et/ou QCM et/ou QCD	CT	ET	1h00	1	7	
	Matière	Immunologie		1		CT	CM 20	Contrôle continu	CC	PE		0,25	7	X							
	Matière	Biologie moléculaire et cellulaire		1		CT	CM 20	QR et/ou QROC et/ou QCM et/ou QCD	CT	ET	1h00	1	7	X	QR et/ou QROC et/ou QCM et/ou QCD	CT	ET	1h00	1	7	
	UE	UE13 Anatomie partie 2 / Physiologie	5	1		CT	CM 48														
	EC	Anatomie partie 2		1		CT	CM 12	QROC et/ou QR et/ou QCM	CT	ET	1h00	1	7	X	QROC et/ou QR et/ou QCM	CT	ET	1h00	1	7	
	EC	Physiologie		1,5		CT	CM 36	QROC et/ou QR et/ou QCM	CT	ET		1,5	7	X	QROC et/ou QR et/ou QCM	CT	ET		1,5	7	
	UE	UE16 Anglais		4	1	CT	TD 44	Contrôle continu	CC	A		1			Contrôle continu	CT	A		1		
	UE	UE17 Enseignement complémentaire au choix		2	1	CT		QR ou QROC ou QCM ou QCD ou Présentation orale	CT	A		1			QRou QROC ou QCM ou QCD ou Présnetation orale	CT	A		1		
	Choisir 1 élément(s)							CT													
	EC	Intérêt général : vie de la faculté						CT													
	EC	Transition écologique en chirurgie dentaire						CT													
	EC	Sport						CT													
	EC	Biomimétisme						CM 15													
	EC	Journal club						CT													
	EC	UE de Master						CT													
	Matière	Allemand Lansad - Semestre pair		1		CCI	TD 20	Evaluation													
								Se reporter aux modalités d'évaluation du cours dans lequel l'étudiant est inscrit.	EsC	A											

Légende

Titre des colonnes

Éval?	Indique si l'ELP est évalué
Nat.	Nature
Mut.	ELP mutualisé
Coef.	Coefficient
Note élim.	Note éliminatoire
Rep.	Note reportée en deuxième session

Nature d'enseignement

CM	CM (Cours magistral)
TD	TD (Travaux dirigés)
TP	TP (Travaux pratiques)
ST	ST (Stage)

Nature d'ELP

EC	EC
Matière	Matière
UE	UE

Régime

CCI	ECI (Évaluation Continue Intégrale)
CT	CT (Contrôle Terminal, mêlé de contrôle continu)

Modalité de l'évaluation pour la session 1 des MCC

CC	Épreuve de contrôle continu
CT	Épreuve terminale
EsC	Épreuve sans convocation

Modalité de l'évaluation pour la session 2 des MCC

CT	Contrôle terminal
----	-------------------

Nature de l'évaluation pour les MCC

A	Autre
ET	Écrit sur table
PE	Production écrite
QC	Questionnaire à choix multiples

VERSION DE TRAVAIL

VERS/ION DE TRAVAIL

Le tableau ci-dessous utilise des abréviations dont la signification est détaillée à la fin du document.

Code	Nat.	Libellé	Maquette d'enseignement					Évaluation							
			ECTS	Coeff.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Évaluation initiale / principale							
								Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.	
UE	UE1 Réhabilitation médico-prothétiques		11	3		CCI	CM 5 TD 10 TP 11								
								QCM ou QROC + assiduité							
								CT	ET	1h00	1	X			
UE	UE2 Insertion professionnelle / Ergonomie		8	2		CCI	CM 16								
EC	Insertion professionnelle				1	CCI		QROC et/ou QR et/ou QCM							
EC	Ergonomie				1	CCI	CM 10	QROC et/ou QR et/ou QCM							
UE	UE3 Odontologie du sport		1	1		CCI	CM 1 TD 6	QCM ou QROC							
UE	UE4 Traitements complexes en parodontologie		2	1		CCI	TD 3	QROC et/ou QR et/ou QCM							
UE	UE5 Stage clinique en Odontologie		8	2		CCI	ST 56								
EC	Médecine et chirurgie buccales				1	CCI		Contrôle continu 1/2 de la note							
								Présentation orale de cas 1/2 de la note							
EC	Stage d'omnipraticque				1	CCI	ST 80	CC sur les travaux cliniques							
								CC	A		1	X			

Le tableau ci-dessous utilise des abréviations dont la signification est détaillée à la fin du document.

Code	Nat.	Libellé	Maquette d'enseignement				Évaluation										Évaluation initiale / principale							
			ECTS	Coeff.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Évaluation initiale / principale						Seconde chance / rattrapage										
								Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.	Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.				
	UE	UE6 Médecine bucco-dentaire : patients dépendants et fragilisés	5	1		CCI	CM 27 TD 6 TP 4																	
	UE	UE7 Médecine et chirurgie	2	1		CCI	TD 4																	
	UE	UE8 Stage clinique en Odontologie	16	5		CCI																		
	EC	Consultation - Accueil - Santé - Urgences		1		CCI	ST 80																	
	EC	Stage multidisciplinaire Hautepierre		1		CCI	ST 64																	
	EC	Odontologie conservatrice - Endodontie		1		CCI	ST 140																	
	EC	Médecine et chirurgie buccales		1		CCI	ST 56																	
	EC	Odontologie pédiatrique		1		CCI	ST 140																	
	EC	Prothèses		1		CCI	ST 140																	
	EC	Odontologie gériatrique		1		CCI	ST 12																	
	UE	UE9 Stage d'initiation à la vie professionnelle	3	1		CCI	ST 250																	
	UE	UE10 Stage au centre de prévention bucco-dentaire de la ville de Strasbourg	1	1		CCI	TD 2 ST 8																	

Maquette d'enseignement							Évaluation												
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Évaluation initiale / principale						Seconde chance / rattrapage					
								Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.	Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.
UE	UE11 Stage hospitalier hors Odontologie		1	1		CCI		Assiduité	CC	A		1							
UE	UE12 Enseignement complémentaire au choix		2	1		CCI	CM 15	QROC et/ou QCM et/ou QR ou présentation orale	CT	A		1							
<i>Choisir 1 élément(s)</i>																			
EC	Transition écologique en chirurgie dentaire						CT												
EC	Intérêt général : vie de la faculté						CT												
EC	Monitorat																		
EC	Action d'intérêt général ou associative						CT												
EC	UE de Master						CT												
EC	Préparation au concours de l'internat																		
EC	Approche multidisciplinaire du syndrome d'apnées obstructives du sommeil							TD 8											
								TP 20											
EC	Initiation à l'implantologie orale						CCI												
EC	Découverte de la formation continue						CCI												
EC	Case report						CCI												
EC	Chirurgie parodontale						CCI												
EC	Assistance opératoire de traitements complexes en parodontologie						CCI												
EC	Gestion de l'halitose						CCI												

Légende

Titre des colonnes

Éval?	Indique si l'ELP est évalué
Nat.	Nature
Mut.	ELP mutualisé
Coef.	Coefficient
Note élim.	Note éliminatoire
Rep.	Note reportée en deuxième session

Nature d'enseignement

CM	CM (Cours magistral)
TD	TD (Travaux dirigés)
TP	TP (Travaux pratiques)
ST	ST (Stage)

Nature d'ELP

EC	EC
UE	UE

Régime

CCI	ECI (Évaluation Continue Intégrale)
CT	CT (Contrôle Terminal, mélisé de contrôle continu)

Modalité de l'évaluation pour la session 1 des MCC

CC	Épreuve de contrôle continu
CT	Épreuve terminale

Modalité de l'évaluation pour la session 2 des MCC

CT	Contrôle terminal
----	-------------------

Nature de l'évaluation pour les MCC

A	Autre
ET	Écrit sur table

VERSION DE TRAVAIL

3^{ème} partie
CES, DU, DES (3^{ème}cycle long)
Attestations de formation

SOMMAIRE

3^{ème} Partie

Intitulé	
CES	CERTIFICATS D'ETUDES SUPERIEURES DE CHIRURGIE DENTAIRE – GENERALITES
	CES D'ODONTOLOGIE PEDIATRIQUE ET PREVENTION
	CES DE PARODONTOLOGIE
DES	DES ORTHOPEDIE DENTO-FACIALE
	DES MEDECINE BUCCO-DENTAIRE
	DES CHIRURGIE ORALE (DESCO)
DU	DU ACQUISITION DES BASES FONDAMENTALES EN IMPLANTOLOGIE ORALE
	DU IMPLANTOLOGIE ORALE APPLIQUEE
	DU PARODONTOLOGIE CLINIQUE
	DU ESTHETIQUE DU SOURIRE –APPROCHE MULTIDISCIPLINAIRE
	DU OCCLUSODONTIE FONCTIONNELLE
	DU FENTES LABIOPALATINES
	DU MICRO-ENDODONTIE CLINIQUE ET CHIRURGICALE
	DU BASES FONDAMENTALES EN PARODONTOLOGIE
	DU DENTISTERIE NUMERIQUE
	DIU MALADIES RARES ORALES ET DENTAIRES (sous réserve)
FORMATIONS/ ATTESTATIONS	FORMATION A LA RADIOPROTECTION DES PATIENTS
	ATTESTATION DE FORMATION AUX SOINS DENTAIRES SOUS SEDATION PAR INHALATION DE MEOPA
	ATTESTATION DE FORMATION EN IMAGERIE CONE BEAM CT

CERTIFICATS D'ETUDES SUPERIEURES DE CHIRURGIE DENTAIRE

- VU** *l'arrêté du 13 juillet 2021 accréditant l'Université de Strasbourg en vue de la délivrance de diplômes nationaux,*
- VU** *l'approbation par le Conseil de la Faculté du et par la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire du,*

NB. *L'arrêté du 29 août 1972 relatif aux certificats d'études supérieures de chirurgie dentaire et l'arrêté du 2 mai 1974 fixant la liste et le règlement des certificats d'études supérieures de chirurgie dentaire ont été abrogés à la rentrée 2011/2012, date d'application de l'arrêté du 27 juillet 2010 (art. 8 de l'arrêté du 27 juillet 2010, BO N° 31 du 2 septembre 2010).*

Chaque formation est organisée sous forme d'unités d'enseignement et permet d'acquérir des crédits européens tels que définis par le décret du 8 avril 2002.

- soit un volume horaire global de 120 h permettant l'acquisition de 16 crédits ECTS
- chaque CES comporte 3 UE obligatoires (= 12 ECTS) et 1 UE spécifique (= 4 ECTS).

Les unités d'enseignement acquises dans le cadre d'un CES peuvent être, en partie, prises en compte pour l'acquisition d'un autre CES, après accord du responsable de l'enseignement.

Les unités d'enseignement du Master « BIOMORPHOLOGIE ET BIOMATERIAUX » mutualisées dans les enseignements des CES sont acquises au titre du Master, sous réserve que l'étudiant se soit également inscrit au Master.

Règles générales

La présence aux enseignements théoriques, dirigés, pratiques et cliniques est obligatoire. Toute absence devra être dûment justifiée. L'étudiant absent après 3 absences ne pourra se présenter à l'examen de l'UE concernée.

CES D'ODONTOLOGIE PEDIATRIQUE ET PREVENTION

	Intitulé des enseignements	Volume horaire	Nature des épreuves	Coefficient	Durée	Crédits
UE1 (spécifique) obligatoire	La normalité	30 h	1 épreuve écrite	1	1 h	4 ECTS
UE2 (spécifique) obligatoire	Pathologie et enfant à risque	30 h	1 épreuve écrite	1	1 h	4 ECTS
UE3 (spécifique) obligatoire	Prévention	30 h	1 épreuve écrite	1	1 h	4 ECTS
	Un mémoire portant sur une thématique en lien avec l'odontologie pédiatrique (au choix de l'étudiant)		Mémoire et soutenance	1	- Présentation : 10 min - Discussion : 5 min	
UE Sciences Fondamentales	Cette UE doit être validée au choix parmi les thématiques suivantes : écosystème buccal, morphogenèse crano-faciale, odontogenèse et génétique des dysmorphoses, histopathologie bucco-dentaire, génétique, imagerie, psychologie, santé publique, pharmacologie générale, choisies dans une unité d'enseignement issue d'un parcours de master ou d'un CES de sciences fondamentales.		Validation selon les modalités de contrôle des connaissances des masters ou des CES.			4 ECTS

Responsable : Docteur Marion STRUB, MCU-PH, Odontologie pédiatrique

- Les notes se compensent, sans note éliminatoire au sein de chaque UE
- Les UE ne se compensent pas entre elles
- La durée de la formation est de un an minimum, permettant d'obtenir 16 crédits ECTS
- Pour obtenir le diplôme, l'étudiant doit avoir validé chaque UE et le mémoire avec une note supérieure ou égale à 10/20
Il y a une seule session d'examen par an

I. Organisation des enseignements du CES d'Odontologie pédiatrique et prévention

La durée de la formation est de 1 an (120h) permettant d'acquérir 16 crédits ECTS. Elle comprend des UE d'approfondissement clinique en odontologie pédiatrique et prévention, et une UE en sciences fondamentales, représentant 4 ECTS.

Les enseignements sont dispensés en partie en présentiel mais aussi en ligne. La maquette des enseignements est publiée au BO (Vu code de l'Éducation ; décret n° 84-932 du 17-10-1984 modifié ; décret n° 2002-482 du 8-4-2002 ; avis du CNESER du 21-6-2010).

UE SPECIFIQUES OBLIGATOIRES

UE 1 : La normalité (4 ECTS)

- EC1 : Croissance et développement général
- EC2 : Les grandes fonctions pendant l'enfance : ventilation, manducation, phonation
- EC3 : Morphogenèse des arcades et occlusion
- EC4 : Prise en charge : méthodes diagnostiques et approche relationnelle

UE 2 : Pathologies et enfant à risque (4 ECTS)

- EC1 : Pathologies bucco-maxillo-dentaires et prise en charge
- EC2 : Répercussions crano-faciale et bucco-dentaires des pathologies générales et prise en charge
- EC3 : Les enfants en situation de handicap
- EC4 : Prescriptions chez l'enfant

UE 3 : Prévention (4 ECTS)

- EC1 : Prévention de la carie, des parodontopathies et des traumatismes
- EC2 : Prévention des dysfonctions, et réhabilitation fonctionnelle des arcades
- EC3 : Éducation à la santé
- EC4 : Ergonomie

UE Sciences fondamentales (4 ECTS)

Cette UE doit être validée au choix parmi les thématiques suivantes : écosystème buccal, morphogenèse crano-faciale, odontogenèse et génétique des dysmorphoses, histopathologie bucco-dentaire, génétique, imagerie, psychologie, santé publique, pharmacologie générale, choisies dans une unité d'enseignement issue d'un parcours de master ou d'un CES de sciences fondamentales

II. Contrôle des connaissances

Les candidats au CES d'Odontologie Pédiatrique et Prévention doivent satisfaire dans leur parcours aux modalités suivantes :

Validation des unités d'enseignement spécifique obligatoires (12 ECTS) :

- Examen écrit d'une durée de 1 heure pour chacune des UE (au total 3 heures)
- Rédaction d'un mémoire de 10 pages environ, selon les recommandations du responsable de l'enseignement, avec une présentation orale de 10 minutes, suivie d'une discussion de 5 minutes avec les membres du jury.

Le jury se compose du responsable de l'enseignement, d'au moins 2 enseignants de l'UFR de Strasbourg ayant participé à l'enseignement.

Validation de l'unité d'enseignement obligatoire en sciences fondamentales selon les modalités définies par le responsable de cet enseignement.

III. Nombre de candidats susceptibles d'être accueillis chaque année : 20

CES DE PARODONTOLOGIE

	Intitulé des enseignements	Volume horaire	Nature des épreuves	Coefficient	Durée	Crédits
UE1 spécifique	Du parodonte sain au parodonte pathologique	24 CM 6 TP	1 épreuve écrite QCM et/ou QCROC et/ou QR	1	1 h	4 ECTS
UE2 spécifique	Thérapeutiques parodontales	24 CM 6 TP	1 épreuve écrite QCM et/ou QCROC et/ou QR	1	1 h	4 ECTS
UE3 spécifique	Thérapeutiques associées	24 CM 6 TP	1 épreuve écrite QCM et/ou QCROC et/ou QR	1	1 h	4 ECTS
UE4 Sciences Fondamentales	Anatomie – histologie du parodonte ou microbiologie buccale	24 CM 6 TP	1 épreuve écrite QCM et/ou QCROC et/ou QR	1	1 h	4 ECTS
2 examens en ligne sur Moodle : - un examen de lecture critique d'article - un examen de questions sur un cas clinique						

Responsable : Docteur Catherine PETIT, MCU-PH, Parodontologie

- Une partie de cet enseignement est effectué en ligne. Les TD sont organisés en présentiel.
- Les notes se compensent, sans note éliminatoire au sein de chaque UE.
- Les UE ne se compensent pas entre elles.
- La durée de la formation est d'un an minimum, permettant d'obtenir 16 crédits ECTS.
- Pour obtenir le diplôme, l'étudiant doit avoir validé chaque UE avec une note supérieure ou égale à 10/20 ainsi que les examens en ligne.
- Il y a une seule session d'examen par an (pas de rattrapages).
- Le jury d'admission est composé du responsable de l'enseignement et d'au moins deux enseignants ayant participé à l'enseignement.

**DIPLOÔME D'ÉTUDES SPECIALISÉES
EN ORTHOPÉDIE DENTO-FACIALE
Inter-région de Santé NORD-EST**

Coordination de l'enseignement théorique et de la formation pratique

Un enseignant coordonnateur de l'inter-région NORD-EST est désigné pour quatre ans par les directeurs d'unité de formation et de recherche d'odontologie de l'inter-région ; il assure l'organisation de l'enseignement théorique et de la formation pratique.

Les coordonnateurs inter-régionaux des sept inter-régions se concertent pour proposer aux UFR une harmonisation pour l'application des dispositions concernant les contenus, les modalités et les méthodes d'évaluation des enseignements et des stages prévus dans la maquette du DES d'ODF.

1. Organisation de l'enseignement

Enseignements théoriques

Deux volets sont à distinguer :

- l'enseignement théorique de base (*formation pratique et théorique nécessaire à l'exercice de ses fonctions, dispensée sur le lieu d'affectation en sus d'une formation universitaire, art R6253-2 Modifié par décret n° 2011-954 du 10 août 2011*). Cet enseignement est dispensé sur site sous forme de séminaires locaux.
- l'enseignement théorique au programme des Unités d'Enseignement (UE).

Le BO du 12 mai 2011 fixe une liste de 3 unités d'enseignement (UE) générales et 6 UE spécifiques.

L'exécution du programme de chaque UE peut nécessiter plusieurs réunions-séminaires.

L'enseignement théorique et pratique sur site (formation non directement sur patient) : séminaires locaux

« L'interne reçoit sur son lieu d'affectation, en sus d'une formation universitaire, la formation théorique et pratique nécessaire à l'exercice de ses fonctions ».

Les domaines suivants sont abordés et notés par les enseignants titulaires de la sous- section

- travail sur simulateur,
- présentation et discussion de cas cliniques : chaque interne présente un cas clinique par an (15 minutes d'exposé et 15 minutes de discussion). Chaque présentation de cas cliniques est notée immédiatement.
- cas complexes, interdisciplinarité
- questions mises en discussion,
- revues et critiques d'article, etc.
- tenue des dossiers patients, tant sous les aspects cliniques qu'administratif (tenue à jour des ententes et facturation notamment).

Les Séminaires Unités d'Enseignement spécifiques d'inter-région (UE)

Principe des séminaires UE spécifiques : ces séminaires doivent être des mises au point sur les derniers acquis de la discipline (les notions « de bases » sont enseignées en séminaires locaux).

- La programmation des séminaires spécifiques d'inter-région : l'ensemble du programme général des UE spécifiques est organisé sur trois ans. Les séminaires sont organisés à l'intention de tous les internes des trois années confondues. L'organisation des séminaires annuels d'inter-région spécifiques à l'ODF est laissée à la discrétion de chaque coordonnateur d'inter-région. Les présentations faites par les internes lors de ces séminaires auront été contrôlées dans leur préparation par un superviseur qualifié.
- Un séminaire national annuel « Typodont » est créé, en remplacement du cours annuel portant sur le même programme et destiné en son temps aux étudiants CECSMO.
- Cas particulier des internes entrants :
 - Le séminaire général UE 1 « Communication » est reconduit tous les ans pour la mise en route des nouveaux internes ; il est organisé dès la rentrée.
 - Le séminaire « pliage et anatomie céphalométrique » de trois jours est assuré au niveau local tous les ans pour les nouveaux internes.

Objectifs pédagogiques des UE

L'enseignement théorique du DES d'ODF concerne les Unités d'Enseignement (UE) de l'ensemble des champs disciplinaires généraux et spécifiques figurant dans l'annexe qui concerne le DES d'ODF dans l'arrêté du 31 mars 2011, publié au B.O.E.N du 12 mai 2011.

Principes

- L'enseignement théorique des UE est dispensé sous la forme de séminaires qui sont consacrés aux thèmes sélectionnés dans les enseignements généraux et spécifiques tels que définis dans l'arrêté du 31 mars 2011.
- Le nombre de séminaires est de 6-7 par an. Ce nombre de séminaires pourra être augmenté selon les nécessités de la formation.
- La durée moyenne d'un séminaire est de 4 demi-journées mais peut être adaptée aux circonstances.
- Lors des séminaires thématiques d'inter-région :
 - Les internes présentent des exposés oraux qui sont notés par des seniors titulaires (un exposé par an par interne minimum).
 - Une épreuve de contrôle continu est organisée au début du séminaire de la session suivante.
 - Les sujets des exposés oraux sont répartis au choix par ordre alphabétique après tirage au sort d'une première lettre.
 - Chaque exposé est noté immédiatement.
- Lors des séminaires locaux de présentation de cas cliniques :
 - Chaque interne présente un ou plusieurs cas cliniques par an (15 minutes d'exposé et 15 minutes de discussion)
 - Au dernier semestre l'interne est tenu de présenter cinq cas complets et terminés qu'il aura suivi du début à la fin du traitement. L'interne a de plus l'obligation de présenter 5 cas supplémentaires qui pourront être soit des nouveaux cas qui auront été traités /in extenso/ par l'interne, soit des cas de transfert dont l'interne aura assuré la majeure partie du traitement jusqu'à son terme.
 - Chaque présentation de cas cliniques est notée immédiatement par le ou les titulaires de l'unité assistant à la présentation.

- L'interactivité des séminaires repose sur le travail personnel de l'interne, en amont du séminaire et sur la présentation des synthèses par les enseignants en fin de séance.
- Le travail personnel de l'interne consiste en une analyse des données de la littérature avec recherche des niveaux de preuves selon la méthodologie de la dentisterie factuelle. Ceci s'applique aussi bien aux séminaires thématiques qu'aux séminaires de présentation des cas cliniques. Des illustrations cliniques seront à rechercher et présenter, quand applicable.

2. Le mémoire

- Le mémoire correspond à un travail de troisième cycle. Il doit en avoir la rigueur, le niveau et répondre aux exigences rédactionnelles et de présentation conformes aux usages en vigueur dans le troisième cycle. Le mémoire porte sur tout sujet clinique ou fondamental pouvant avoir un rapport rapproché ou éloigné avec l'orthopédie dento-faciale. Il peut également être une présentation de documents liés l'expérience personnelle de l'interne, pendant ses trois années d'ODF. Ce travail doit alors être assorti d'une analyse critique des situations présentées. Ce mémoire ne peut se limiter à un simple travail de compilation, mais doit être original et individuel. Il doit servir de support à la présentation d'une communication orale ou affichée dans une société scientifique importante (SFODF, CEO, EOS, BOS, ADF, IADR...) ou à la publication d'un article dans une revue orthodontique (Orthod Fr, Rev Orthop Dentofac, Int Orthod, Am J Orthod Dentofac Orthop, Angle Orthod, Eur J Orthod....).
- Le mémoire est encadré par un directeur de mémoire, praticien titulaire. Le format suivant est recommandé : texte dactylographié en police 12, style normal justifié, interligne double ou 1,5 avec marges de 2,5cm. Iconographie et bibliographie comprises, il doit, au maximum annexes comprises, totaliser 60 pages en format A4. La convention d'Oxford est privilégiée pour la bibliographie.
- L'analyse de la littérature est réalisée selon les critères de la Médecine factuelle. Les cas cliniques doivent être rédigés et accompagnés de tous les documents complémentaires utiles (radios, photos...).
- Le mémoire est soumis à l'avis d'un rapporteur désigné parmi les membres du jury de validation du DES ; il fait l'objet d'une soutenance de 15 minutes suivie de 15 minutes de discussion devant le jury de validation du DES. Les membres du jury sont des enseignants titulaires, conformément à la maquette du DES d'ODF

3. Validation et obtention du DES d'ODF

La validation des enseignements est établie par un contrôle continu effectué sur l'ensemble des six semestres, conformément aux dispositions de l'arrêté du 31 mars 2011 (B.O.E.N N° 19 du 12 mai 2011).

La validation de la formation clinique et pratique sur site :

est prononcée par le directeur de l'UFR concernée, à la fin de chaque semestre, sur proposition du coordonnateur inter-régional, après avis du responsable du lieu de stage. Tout avis négatif doit être motivé.

La validation de la formation clinique

Un carnet de validation de stage est remis à chaque interne au début de sa formation. Ce document recueille les avis du responsable du lieu de stage et du coordonnateur inter-régional du DES d'ODF et la décision du directeur d'UFR à la fin de chaque semestre. Ce carnet de stage permet d'évaluer l'activité clinique de l'interne et notamment son évolution vers une autonomie de la pratique professionnelle au cours de sa formation pratique. Les stages de l'interne dans les autres disciplines y sont également évalués.

Chaque semestre l'étudiant a passé une épreuve orale de présentation de cas cliniques en séminaire local, devant l'/les enseignant(s) titulaire(s) ODF du site.

Au dernier semestre l'interne est tenu de présenter cinq cas complets traités personnellement, du début à la fin. L'interne a de plus l'obligation de présenter 5 cas supplémentaires qui pourront être soit des nouveaux cas qui auront été traités *in extenso* par l'interne, soit des cas de transfert dont l'interne aura assuré la majeure partie du traitement jusqu'à son terme.

La validation de la formation théorique

Est établie par un contrôle continu effectué au cours des séminaires.

Ce contrôle continu comprend chaque année, pour chaque interne :

- 1 épreuve écrite par séminaire
- Au moins une présentation orale par an, sur un thème au programme d'un séminaire d'inter-région

A la fin des deuxièmes et quatrièmes semestres du DES, un jury composé, quand c'est possible, d'au moins trois membres enseignants titulaires spécialistes qualifiés en Orthopédie Dento-Faciale de la sous-section 56-01, se réunit pour se prononcer sur la validation des enseignements théoriques à partir du contrôle continu et éventuellement à partir de l'examen de rattrapage. En cas de non-validation, l'interne subit un examen de rattrapage d'une durée d'une heure portant sur le programme des unités d'enseignements théoriques ayant fait l'objet du contrôle continu.

A défaut de trois titulaires spécialistes qualifiés en Orthopédie Dento-Faciale de la sous-section 56-01, ce jury comportera le ou les deux membres enseignants titulaires spécialistes qualifiés en Orthopédie Dento-Faciale de la sous-section.

A la fin du sixième semestre du DES, un jury composé, quand c'est possible, d'au moins trois membres enseignants titulaires spécialistes qualifiés en Orthopédie Dento-Faciale de la sous-section 56-01, se réunit pour se prononcer sur la validation des enseignements théoriques à partir du contrôle continu et, éventuellement, à partir de l'examen de rattrapage. En cas de non-validation, l'interne subit un examen de rattrapage d'une durée d'une heure portant sur une situation clinique.

A défaut de trois titulaires spécialistes qualifiés en Orthopédie Dento-Faciale de la sous-section 56-01, ce jury comportera le ou les deux membres enseignants titulaires spécialistes qualifiés en Orthopédie Dento-Faciale de la sous-section.

Obtention du DES d'ODF

Pour se voir délivrer le DES d'ODF, l'interne doit :

- Valider l'intégralité des enseignements pratiques et des stages hospitaliers de formation clinique des six semestres.
- Obtenir une validation à l'ensemble des épreuves écrites et orales des six semestres.
- Soutenir avec succès son mémoire devant un jury qui aura préalablement entendu l'avis du rapporteur.

Le jury de validation du DES est composé d'au moins cinq enseignants titulaires, dont le coordonnateur interrégional du DES d'ODF qui préside le jury. Au moins deux des membres du jury sont titulaires spécialistes qualifiés en Orthopédie Dento-Faciale de la sous-section 56-01.

DIPLÔME D'ÉTUDES SPÉCIALISÉES

DE MÉDECINE BUCCO-DENTAIRE

L'enseignement dispensé aux internes du diplôme d'études spécialisées (DES) de Médecine bucco-dentaire (MBD) a une durée de 6 semestres et comprend deux parties :

- une formation théorique réalisée sous forme d'unités d'enseignement (UE) comprenant :

. une formation théorique en Médecine, dont l'objectif est de compléter les notions médicales nécessaires à la prise en charge d'un patient présentant des pathologies lourdes et/ou spécifiques. Elle comporte 6 unités d'enseignement (UE 1 à UE 6) organisées au cours des semestres S1, S2, S3, et S4. Chaque UE est enseignée sous la forme de séminaires nationaux ou interrégionaux.

. une formation théorique spécifique en Médecine bucco-dentaire, qui comporte 6 UE, organisées au cours des semestres S1 à S6. Chaque UE est enseignée sous la forme de séminaires nationaux ou interrégionaux.

- une formation pratique de 6 semestres.

1. Enseignements théoriques

Objectifs (UE 1 à UE 6) : connaître les notions médicales complémentaires nécessaires à la prise en charge d'un patient présentant des pathologies lourdes et/ou spécifiques.

UE 1 : sémiologie

- sémiologie : digestive, endocrinienne, hématologique, immunologique, infectieuse, neurologique, psychiatrique, respiratoire, cardio-vasculaire, etc.
- urgences : urgences traumatologiques, cardio-respiratoires, neurologiques, infectieuses, allergiques, etc.

UE 2 : cardiologie

- cardiologie : pathologies cardiaques congénitales et acquises et pathologie vasculaire.
- endocrinologie-gastro-entérologie : diabète et autres endocrinopathies, pathologies œsogastriques, hépatologie, etc.

UE 3 : thérapeutique

- thérapeutiques médicales et incidences sur la prise en charge du patient.
- neurologie- psychiatrie : accidents vasculaires cérébraux, céphalées, épilepsie, maladie de Parkinson, troubles de l'humeur, psychoses, addictions, etc.

UE 4 : infectiologie

- infectiologie : grands mécanismes immuno-pathologiques et principales affections mettant en jeu la réaction inflammatoire, allergique, dysimmunitaire ou fibrosante, malades immunodéprimés, infections cutanéo-muqueuses, maladies sexuellement transmissibles, etc.
- oto-rhino-laryngologie-ophtalmologie : angines, infections naso-sinusiques et otologiques, dysphagies, épistaxis, troubles aigus de la parole, dysphonies, glaucome.

UE 5 : Médecine interne

- Médecine interne : réactions inflammatoires, allergies, pathologies auto-immunes, pathologies articulaires, transplantations d'organes ;
- gérontologie : vieillissement humain normal et pathologique et aspects spécifiques des maladies de la personne âgée ; ostéoporose, arthrose, déficits neuro-sensoriels, troubles psychiatriques ; troubles du métabolisme phospho-calcique et endocrinien ;
- pédiatrie : développement humain ; croissance et maturation normales et pathologiques.

UE 6 : cancérologie

cancérologie générale et hématologie : diagnostic et traitements des cancers ; hémopathies et lymphopathies.

UE 7 : recherche clinique en Médecine bucco-dentaire

Objectif : développer une aptitude à s'intégrer et à participer à des actions de recherche clinique en Médecine bucco-dentaire.

Contenu : structures de la recherche, réglementation et méthodologie en matière de recherche clinique, cahiers d'observation, biostatistiques.

UE 8 : santé publique bucco-dentaire

Objectif : comprendre l'intérêt d'une approche de santé publique et appréhender les actions de santé publique au niveau de la population.

Contenu : pratique hospitalière et santé publique : organisation, gestion, démarche qualité, droit et responsabilité médicale.

UE 9 : urgence et sédation

Objectif : assurer la continuité et la permanence des soins. Participer à la prise en charge des traumatismes faciaux. Appliquer les techniques de sédation de la douleur.

Contenu : les gestes d'urgence en milieu hospitalier ;
la gestion de la douleur : sédation consciente, MEOPA, sédation inconsciente.

UE 10 : prise en charge globale du patient. Psychologie. Communication.

Objectif : améliorer les relations praticien-patient et l'abord du patient. Dépister les problèmes de non-communication.

Contenu : relation du praticien avec les personnes présentant un handicap lourd, les personnes handicapées, les personnes âgées dépendantes, les patients à risque, les personnes malades psychiatriques, les personnes développant une addiction spécifique, les patients d'âge pré-scolaire, les personnes développant un cancer des voies aéro-digestives supérieures (VADS), les personnes détenues, etc.

UE 11 : ingénierie biomédicale et imagerie

Objectif : comprendre le fonctionnement des dispositifs médicaux utilisés en Médecine bucco-dentaire. Savoir exploiter l'imagerie.

Contenu : dispositifs optiques, physiques (lasers, ultra-sons, etc.) et électroniques, les dispositifs d'imagerie, les dispositifs numériques (CFAO, etc.). Imagerie 2D et 3D.

UE 12 : dysfonctions et réhabilitation orale de l'appareil manducateur

Objectif : réhabiliter les tissus et les fonctions de la sphère oro-faciale.

Contenu : restauration des structures dentaires et péri-dentaires. Dysfonctions de l'appareil manducateur, apnées du sommeil, myorelaxation, orthèses, etc. Prothèses obturatrices, prothèses adjointes partielles, combinées ou complètes. Critères de choix et de réalisation adaptés à la situation, artifices et techniques plus ou moins développés.

2. Formation pratique : stages hospitaliers

La formation pratique comprend 6 semestres. Ces enseignements sont dispensés sous forme de stages dans des lieux de stage agréés pour le DES de Médecine bucco-dentaire. Les 6 semestres sont consacrés à la prise en charge pluridisciplinaire de patients présentant des pathologies spécifiques.

3. Validation

L'évaluation et la validation se font au niveau de l'interrégion.

L'évaluation porte à la fois sur les connaissances théoriques et la formation pratique. Chaque séminaire ou stage donne lieu à une évaluation de l'interne. Pour l'évaluation pratique, le carnet de stage et l'avis du responsable du stage sont pris en compte.

La validation du DES de Médecine bucco-dentaire concerne les enseignements théoriques et pratiques et les présentations de cas cliniques.

La validation porte sur :

- les UE de la formation médicale complémentaire ;
- les UE de la formation théorique spécifique ;
- les semestres d'internat ;
- l'épreuve finale du DES de Médecine bucco-dentaire.

3.1 Validation des unités d'enseignement de la formation médicale complémentaire

Cette validation se fait sous la forme d'un examen écrit portant sur le programme des enseignements et/ou par un contrôle continu.

Le jury est composé de 4 membres : deux enseignants titulaires en odontologie et deux enseignants titulaires des spécialités médicales impliquées dans les UE précitées.

En cas de non validation, une session de rattrapage est organisée dans un délai de 3 semaines à compter de la notification des résultats lorsque la note obtenue est inférieure à la moyenne.

3.2 Validation des unités d'enseignement de la formation théorique spécifique

Ces UE sont validées sous la forme de présentations orales correspondant à des cas cliniques préalablement préparés par l'interne.

Le jury est composé de 4 membres, enseignants titulaires en odontologie impliqués dans l'enseignement des UE.

3.3 Validation des semestres d'internat

A la fin de chaque semestre d'internat, la validation est prononcée par le directeur de l'UFR concernée, sur proposition du coordonnateur interrégional du DES-MBD après avis du responsable du lieu de stage, en fonction également de l'activité clinique relevée sur le carnet de stage et de la présentation de cas clinique au cours de staffs pluridisciplinaires, conformément aux conditions prévues à l'article 10 de l'arrêté du 31 mars 2011. Les raisons qui motivent un avis négatif sont précisées.

3.4 Obtention du DES de Médecine bucco-dentaire

Préalablement à l'attribution du DES-MBD l'interne doit présenter un mémoire, noté sur 20, en rapport avec l'activité développée durant les 6 semestres devant un jury composé d'enseignants titulaires des sections 56, 57, et 58 du Conseil national des universités, et proposé par le coordonnateur inter régional au président de l'université concernée.

A l'issue du dernier semestre d'internat et de la présentation du mémoire, un jury, composé d'enseignants titulaires des sections 56, 57, et 58 du Conseil national des universités, désigné par le président de l'université et présidé par l'enseignant coordonnateur interrégional du diplôme, propose la délivrance du DES-MBD.

Pour se voir délivrer le DES de Médecine bucco-dentaire, l'interne doit :

- Avoir suivi l'intégralité des enseignements théoriques médicaux et spécifiques.
- Avoir obtenu la moyenne à chacune des épreuves écrites.
- Avoir validé l'intégralité des stages cliniques.
- Avoir soutenu avec son mémoire et avoir obtenu une note égale ou supérieure à 10/20

Préconisations sur Mémoire final du DES de Médecine Bucco-Dentaire

PRECONISATIONS POUR JURY DES MBD

1. Le mémoire de DES doit être envoyé et reçu dans les délais prescrits sous peine de nullité et de non validation

Tous mémoire reçus hors délais sera considéré comme nul et irrecevable

Les modalités d'envoi et de réception seront précisées par le Président de Jury chaque année

Ce mémoire doit être adressé dans tous les cas au moins 1 mois avant la tenue du jury au Président de Jury et à chacun de ses membres

2. Le mémoire de DES doit être validé dans sa forme scientifique et littérale par un enseignant responsable référent

Tous mémoire non validé par un enseignant responsable référent sera considéré comme nul et irrecevable

Les coordonnées de cet enseignement responsable référent seront transmises au Président de Jury chaque année

3. L'enseignant responsable référent est soit l'enseignant qui a dirigé et supervisé le mémoire

Le mémoire devra être évalué par cet enseignant responsable référent avec 3 mentions possibles

(Accepté Validé Non publiable - Accepté Validé Non publiable - Accepté avec corrections)

Le mémoire devra être signé par cet enseignant responsable référent pour attester de la validité clinique du mémoire

4. Le mémoire portera sur un sujet scientifique, cas cliniques ou tous travaux universitaires ou hospitaliers réalisés lors du DES

Ce sujet devra avoir fait l'objet d'une implication à plus des 3/4, sinon totalement, de l'interne dans sa réalisation

Aucun sujet non conforme aux dispositions éthiques et déontologiques ne sera proposé ou retenu

5. La soutenance du mémoire se fera sur 15 à 20 minutes de présentation + 5 à 10 minutes de questions réponses

Le mémoire devra comporté une structuration respectueuse de la rédaction des mémoires ou thèses (IMRAD)

Le mémoire a été noté sur 20 sur l'ensemble de la présentation orale et manuscrit

DIPLOME D'ÉTUDES SPECIALISÉES EN CHIRURGIE ORALE (DESCO)

Textes de référence

Décret 2011-22 du 5 janvier 2011 relatif à l'organisation du troisième cycle long des études odontologiques
Arrêté du 31 mars 2011 fixant la liste des formations qualifiantes et la réglementation des diplômes d'études spécialisées en odontologie
Décret 2011-957 du 10 août 2011 relatif à la commission d'interrégion du troisième cycle long des études odontologiques et aux modalités d'agrément des stages.
Arrêté du 12 août 2011 fixant pour l'internat en odontologie l'organisation des choix de postes, la répartition des postes, l'affectation des internes et le déroulement des stages hospitaliers.

1. Coordination de l'enseignement théorique et des stages hospitaliers

L'organisation des enseignements théoriques et de la formation clinique est placée sous la responsabilité d'un enseignant coordonnateur désigné pour quatre ans par les directeurs des UFR d'odontologie et de Médecine de l'interrégion.

Ce coordonnateur est en charge du suivi de l'adéquation des terrains de stages nécessaires au bon déroulement des maquettes de formation avec le nombre d'interne à former.

2. Organisation de l'enseignement et de la formation pratique et clinique

1.1 Enseignements théoriques

Les enseignements théoriques sont organisés à l'échelon national conjointement par les UFR d'odontologie de médecine au cours des huit semestres de l'internat

Les coordonnateurs interrégionaux des sept inter-régions se concertent pour proposer aux UFR une harmonisation pour l'application des dispositions concernant les contenus, les modalités et les méthodes d'évaluation des enseignements et des stages prévus dans la maquette du DESCO.

L'enseignement théorique du DESCO concerne les Unités d'Enseignement (UE) de l'unité d'enseignement des champs disciplinaires généraux et spécifiques figurant dans l'annexe de l'arrêté du 31 mars 2011, publiée au BOEN du 12 mai 2011, cet enseignement comprend une formation complémentaire et une formation commune.

Formation complémentaire

Les deux premières années de l'enseignement (S1, S2, S3, S4) ont pour but l'acquisition et/ou, l'approfondissement des connaissances qui n'auraient pas pu être acquises dans chacune des filières d'origine et qui sont indispensables pour la formation en chirurgie orale. L'enseignement est assuré en partenariat avec les enseignements de deuxième cycle de chacune des filières complémentaires, pour un total d'environ 200 heures.

Formation commune

Cet enseignement théorique commun est assuré tout au long des 4 années pour un total d'environ 200 heures.

Ces formations sont organisées sous forme de séminaires nationaux, le nombre de séminaires est de 6 à 7 par an, la durée moyenne d'un séminaire national est d'au moins 4 demi-journées.

Des séminaires interrégionaux de présentation de cas cliniques complètent cette formation.

1.2 Formation pratique et clinique de 8 semestres

La formation pratique et clinique comprend 8 semestres d'internat dans les lieux de stage agréés dont au moins 6 semestres dans des services validant en chirurgie orale (3 en Odontologie et 3 en Chirurgie Maxillo-Faciale pour le DES de chirurgie orale) et deux semestres au choix.

3- Evaluation et validation du DES de chirurgie orale

L'évaluation et la validation finale (à la fin de la 4^e année) du DESCO se font au niveau de l'interrégion, sous la responsabilité de chaque coordonnateur interrégional. Cette validation s'appuie pour partie sur des examens nationaux.

3.1 Validation de fin de deuxième année des UE de la formation complémentaire

La validation se fait sous forme :

- d'un examen écrit national, organisé en un seul lieu, à la fin de la deuxième année portant sur le programme des enseignements, cet examen d'une heure comporte 3 questions de vingt minute chacune tirées au sort parmi 7 (une question par module) ;
- et par un contrôle continu écrit réalisé à la fin ou à distance de chaque séminaire sous forme de QCM ou QROC.

Si l'étudiant n'a pas la moyenne à l'examen écrit de fin de 2^e année, le jury national pourra compenser la note en fonction des résultats du contrôle continu.

A la fin de la deuxième année, en cas de non-validation, une session nationale de rattrapage sous la forme d'un examen oral est organisée, dans un délai de trois semaines à compter de la notification des résultats.

Chacune des deux formations complémentaires a son propre jury :

Pour les internes en odontologie : Le jury est composé de 4 membres : un enseignant titulaire de la sous-section 55/03, un enseignant titulaire de la sous-section 57/02 du Conseil national des universités pour les disciplines médicales, odontologiques et pharmaceutiques et deux enseignants titulaires des spécialités médicales impliquées dans les UE définie au BOEN du 12 mai 2011.

Pour les internes en Médecine : Le jury est composé de 4 membres : un enseignant titulaire de la sous-section 55/03, un enseignant titulaire de la sous-section 57/02 du Conseil national des universités pour les disciplines médicales, odontologiques et pharmaceutiques et deux enseignants titulaires des spécialités odontologiques.

Le jury, renouvelé chaque année, sera désigné par le coordonnateur national.

3.2 Validation des UE de la spécialité (fin de quatrième année d'internat)

La validation se fait au niveau de l'interrégion sous la forme de présentations orales correspondant:

- D'une part à des cas cliniques traités par l'interne. L'étudiant devra en préparer 5, deux seront tirés au sort. Chaque présentation durera 10 minutes suivie d'une discussion.
- D'autre part un exposé oral d'une durée de 20 minutes sur des thèmes proposés par les enseignants de l'interrégion, les sujets seront donnés à l'avance par les enseignants coordonnateurs.

Le jury interrégional est composé de deux enseignants titulaires de la sous-section 55-03 et de deux enseignants titulaire de la sous-section 57-02 du Conseil national des universités pour les disciplines médicales, odontologiques et pharmaceutiques à parts égales. Il est désigné par le coordonnateur interrégional. Le jury est présidé par le coordonnateur interrégional.

3.3 Validation des semestres d'internat (première, deuxième, troisième, quatrième année)

La validation de la formation pratique est prononcée par le directeur de UFR concernée, à la fin de chaque semestre, sur proposition du coordonnateur interrégional après avis du responsable du lieu de stage au sein duquel l'interne a été affecté.

3.4 Obtention du DES de chirurgie orale

Pour se voir délivrer le DES de chirurgie orale, le candidat doit :

- valider l'intégralité des stages hospitaliers ;
- valider la formation complémentaire de fin de 2^e année ;
- valider l'examen de fin 4^e année ;
- soutenir avec succès un mémoire sous forme d'un article soumis à une revue indexée.

Le jury interrégional est composé de deux enseignants titulaires de la sous-section 55-03 et de deux enseignants titulaire de la sous-section 57-02 du Conseil national des universités pour les disciplines médicales, odontologiques et pharmaceutiques à parts égales. Il est désigné par le coordonnateur interrégional. Le jury est présidé par le coordonnateur interrégional.

DIPLOME D'UNIVERSITE
ACQUISITION DES BASES FONDAMENTALES EN IMPLANTOLOGIE ORALE

VU l'habilitation délivrée par le Conseil d'Administration de l'Université Louis Pasteur du 8 juillet 2003.

Le Diplôme d'Université d'Acquisition des Bases Fondamentales en Implantologie Orale s'adresse aux chirurgiens-dentistes désireux d'acquérir les connaissances de base nécessaires à la pratique de l'implantologie orale.

Responsable

Docteur Etienne WALTMANN (MCU-PH, Prothèses)

Pré-requis

- Diplôme d'état de Docteur en Chirurgie Dentaire ou diplôme étranger permettant l'exercice de la chirurgie dentaire dans le pays qui l'a délivré ;
- Francophone.

Recrutement

Une commission composée d'au moins 3 membres (le responsable du DU et au moins 2 enseignants titulaires participant à l'enseignement du DU) procède à l'examen des dossiers comprenant une fiche de candidature, une lettre de motivation et un curriculum vitae.

Les candidats sont acceptés sur avis favorable de la commission, dans la limite des places disponibles, soit au maximum 26 par an.

Aucune candidature ne pourra être prise en compte après la réunion de la commission.

Modalités de contrôle des connaissances

- Assiduité (volume de 220 heures de formation (cours, TP, TD)
- Contrôle continu, composé de 4 notes qui comptent chacune pour 25% de la note finale

Rappel de la règle générale des absences

Sont considérés comme valables les motifs d'absences suivants :

- les maladies attestées par un certificat médical établi :

- par un médecin assermenté. Ce certificat doit parvenir dans les 8 jours qui suivent la fin des épreuves au secrétariat de la Faculté
- par le chef des services hospitaliers s'il y a eu hospitalisation pendant la durée des épreuves.
Aucun autre certificat médical ne sera pris en considération.

- les cas de force majeure signalés dans un délai maximum de 8 jours après les épreuves manquées sont soumis à l'appréciation du Doyen.

Tout étudiant n'ayant pas répondu à l'appel de son nom avant le début officiel d'une épreuve est réputé absent et ne peut être admis à composer. Le début officiel d'une épreuve est déterminé par la distribution des sujets d'examen.

L'étudiant ne pouvant justifier de 180 h de présence, même en cas d'absence justifiée, ne peut valider le DU.

MODALITES D'EXAMEN			
Epreuves	Modalités	Coefficient	Durée
Travaux pratiques	une note qui correspond à la moyenne des notes obtenues à chaque TP	1	au cours de l'année
Travaux dirigés	une note qui correspond à la moyenne des notes obtenues aux TD de planifications	1	au cours de l'année
1 épreuve écrite à la session 6	Etude d'un cas clinique	1	1 h
1 épreuve écrite à la session 10	Etude d'un cas clinique	1	1 h

Validation finale pour l'obtention du diplôme

- Assiduité (volume de 220 heures de formation (cours, TP, TD)
- Contrôle continu, composé de 4 notes qui comptent chacune pour 25% de la note finale

Il n'y a pas de deuxième session d'examen.

Les candidats ajournés peuvent s'inscrire une seconde fois dans les mêmes conditions que les candidats s'inscrivant pour la première fois.

Composition du jury

Les décisions de validation du diplôme d'université sont prises par le jury lors d'une délibération générale et diffusées par voie d'affichage.

Le jury est composé de 3 membres de la Faculté : le responsable et les deux co-responsables.

DIPLOME D'UNIVERSITE IMPLANTOLOGIE ORALE APPLIQUEE

VU l'habilitation délivrée par le Conseil d'Administration de l'Université Louis Pasteur du 8 juillet 2003. Le diplôme d'université d'implantologie orale appliquée fait suite au DU d'acquisition des bases fondamentales en implantologie orale.

Responsable

Docteur Fabien BORNERT (MCU-PH, Chirurgie orale)

Pré-requis

- Diplôme d'état de Docteur en Chirurgie Dentaire ou diplôme étranger permettant l'exercice de la chirurgiedentaire dans le pays qui l'a délivré,
- Francophone,
- Obtention du DU d'acquisition des bases fondamentales en implantologie orale lors de l'année universitaire qui précède l'inscription.

Recrutement

Un à deux étudiants sont retenus par année selon les possibilités d'accueil dans les services cliniques et de l'avis du responsable du DU. Le(s) étudiant(s) sera(ont) choisi(s) par le responsable du DU en fonction de son (leur) rang de classement au DU d'acquisition des bases fondamentales en implantologie orale.

Objectifs de la formation

Lors du D.U. d'Implantologie Orale Appliquée, l'étudiant réalisera ses vacations cliniques sous la supervision intégrale du responsable du DU ou par délégation du responsable sous l'éventuelle supervision d'un autre praticien senior. Un à deux étudiants de D.U. seront présents par vacation clinique. Lors de sa formation l'étudiant doit :

- Réaliser des diagnostics et des plans de traitement implantaires,
- Assister à et réaliser lui-même des gestes de pose d'implants dentaires et de chirurgies péri-et pré-implantaires,
- Réaliser des travaux de prothèse sur implant,
- Réaliser des gestes de maintenance péri-implantaire,
- Prendre en charge des complications implantaires,
- Acquérir les bases de la lecture critique d'articles scientifiques dans le domaine de l'implantologie orale.

Volume horaire et organisation des enseignements

L'enseignement théorique et pratique ayant été assuré lors du D.U. d'Acquisition des Bases Fondamentales en Implantologie Orale (qui constitue un prérequis au présent diplôme), le D.U. d'Implantologie Orale Appliquée est constitué d'un enseignement intégralement clinique pendant deux années universitaires.

Il se déroule sur 2 années universitaires (inscription annuelle), à raison de 2 vacations cliniques par semaine (soit 8h par semaine) durant l'année universitaire.

L'étudiant réalisera deux vacations cliniques au bloc opératoire et/ou au fauteuil dentaire de 4 heures chacune par semaine pendant deux années universitaires consécutives, soit un volume horaire total moyen de 640 heures d'enseignement clinique sur les 2 années universitaires (320 heures/an).

Pendant ces vacations cliniques, c'est le responsable du DU qui confiera aux étudiants des patients qui consultent pour une thérapeutique implantaire au sein de l'unité clinique de chirurgie orale. Tout acte devra obligatoirement être supervisé par le responsable du DU ou par délégation de ce dernier par un autre praticien senior expérimenté. L'étudiant ne sera en particulier pas autorisé à programmer et réaliser des gestes chirurgicaux seul ou prendre des initiatives thérapeutiques sans validation préalable par le responsable du DU ou par délégation de ce dernier par un praticien senior expérimenté.

La prise en charge des patients par les étudiants du DU pourra être également réalisée en collaboration avec les autres unités du service clinique selon la nécessité du traitement et les possibilités d'accueil dans ces unités. Le cas échéant l'étudiant du DU devra réaliser les actes cliniques sous la supervision d'un enseignant titulaire de la discipline respective présent le jour des vacations cliniques et ce en accord avec le responsable du DU.

Les étudiants sont tenus de rendre-compte au responsable du DU au fur et à mesure de l'avancée de toutes les prises en charge cliniques effectuées chez les patients qui leur seront confiés au cours de leur stage. Pour faciliter ce suivi, un **carnet de stage** colligeant l'ensemble des actes effectués par les étudiants du DU sera mis à jour de manière hebdomadaire par ces derniers. Par ailleurs, une réunion organisée 2 à 4 fois par mois en fin de journée (« staff implantologie ») et dirigée par le responsable du DU permettra de débriefer des cas cliniques en cours de prise en charge au sein de l'unité avec les étudiants du DU et les autres membres de l'unité (praticiens, internes...).

Au stage clinique s'ajoutent la préparation de présentations orales à raison de quatre séminaires par année universitaire. L'étudiant devra présenter chaque année :

- 2 cas cliniques iconographiés qu'il a pris lui-même en charge et/ou suivi avec le responsable du DU lors des vacations cliniques,
- 2 revues de la littérature dont le sujet sera à chaque fois déterminé en concertation avec le responsable pédagogique du DU et sur les éventuelles propositions des autres enseignants titulaires faisant partie du jury.

Modalités de contrôle des connaissances

La présence à l'ensemble des séminaires et aux stages cliniques est obligatoire. Toute absence doit être justifiée selon la règle générale des absences, et donc dûment motivée. De même, toute absence justifiée doit être ratrappée. L'étudiant ne pouvant justifier de sa présence, à tous les séminaires et vacations cliniques ne peut valider le Diplôme Universitaire.

Un étudiant absent à l'une des deux années d'enseignement constituant le DU, sans pouvoir rattraper cette absence, pourra redoubler cette année, sous réserve que cette absence soit dûment justifiée.

Le contrôle des connaissances donnera lieu à une session unique d'examen, soit une session unique pour chacune des années ainsi que pour la présentation du mémoire de fin de 2 ème année.

NB : Le sujet du mémoire sera déterminé précisément en concertation entre le responsable du DU et l'étudiant et au plus tard à la fin de la première année universitaire. Ce mémoire consistera en un document dactylographié original rédigé par l'étudiant pouvant porter sur divers types de travaux ciblant le domaine de l'implantologie orale et/ou des biomatériaux à visée implantaire par exemple : stage dans un laboratoire de recherche agréé portant sur un projet de recherche fondamentale ou appliquée, une étude pré-clinique, une étude clinique prospective ou rétrospective, une analyse de la littérature (revue systématique ou méta-analyse). La supervision du mémoire pourra se faire directement par le responsable du DU ou un autre enseignant titulaire et le cas échéant en co-tutelle avec un chercheur du laboratoire d'accueil.

Les épreuves de fin de 1ère et 2ème années, y compris la soutenance du mémoire, rentrent dans le calcul de la moyenne générale portant validation du DU et ne fait l'objet d'aucune délibération intermédiaire.

Nature de l'épreuve	Condition de validation	Coefficient	Durée
<p><i>1 ère et 2 ème année</i></p> <p>➤ Présentation de 2 cas cliniques et de 2 revues de littérature lors de séminaires à thèmes par annnée universitaire (soit 4 séminaires par année universitaire)</p>	Présence à l'ensemble des séminaires	2 (0,5 par séminaire) Note éliminatoire inférieure à 6/20	Présentation orale documentée et iconographiée 30 min
<p><i>1 ère et 2 ème année</i></p> <p>➤ Epreuve écrite de synthèse sur dossier clinique à la fin de chaque année universitaire</p>		1 Note éliminatoire inférieure à 6/20	1 heure
<p><i>Fin de 2 ème année</i></p> <p>➤ Présentation orale d'un mémoire</p>		2 Note éliminatoire inférieure à 6/20	Présentation orale 30 min (Jury est formé par le responsable du DU et 2 autres enseignants titulaires)

Validation finale pour l'obtention du diplôme

Pour valider le diplôme, l'étudiant doit :

- justifier de sa présence à la totalité des séminaires et des stages cliniques,
- avoir obtenu à la totalité des épreuves ci-dessus une moyenne générale égale ou supérieure à 60/100, sans note éliminatoire.

Les candidats ajournés peuvent se représenter une seconde fois dans les mêmes conditions que les candidats s'inscrivant pour la 1ère fois.

Sous réserve de l'avis du jury validant le DU, et du nombre de places disponibles, l'étudiant ajourné ne garde le bénéfice d'aucun résultat de sa précédente scolarité du DU et doit refaire intégralement les deux années d'études, ainsi que toutes les épreuves de contrôle.

Composition du jury

Les décisions de validation du diplôme d'université sont prises par le jury lors d'une délibération générale, diffusées par voie d'affichage.

Le jury est composé du responsable du DU et d'au moins 2 autres enseignants titulaires de l'établissement désignés par le responsable du DU.

**DIPLOME D'UNIVERSITE
PARODONTOLOGIE CLINIQUE**

VU l'habilitation délivrée par le Conseil d'Administration de l'Université Louis Pasteur du 8 juillet 2003.

L'objectif du DU de Parodontologie clinique est de permettre aux titulaires du Diplôme d'Etat de Docteur en Chirurgie Dentaire d'acquérir une formation clinique de haut niveau (normes établies par la Fédération Européenne de Parodontologie).

Responsable

Professeur O. HUCK (PU-PH, Parodontologie)

Pré-requis

Diplôme d'Etat de docteur en Chirurgie Dentaire ou diplôme étranger permettant l'exercice de la chirurgie dentaire dans l'union européenne.

Recrutement

Une évaluation des candidatures sera effectuée par le responsable du DU. Le nombre de sélection par an est fonction des disponibilités cliniques.

Les modalités d'examen de sélection comporteront un examen CV et / ou QCM et / ou une question rédactionnelle

Modalités de contrôle des connaissances

La présence aux cours magistraux, TD, TP, séminaires et stages cliniques est obligatoire. Toute absence doit être justifiée selon la règle générale des absences et donc dûment motivée. De même, toute absence justifiée doit être rattrapée.

L'étudiant ne pouvant justifier de sa présence, à tous les séminaires et vacations cliniques, soit 1100 h, ne peut valider le Diplôme Universitaire.

Au cours des vacations cliniques, l'étudiant prendra en charge des traitements parodontaux et implantaires complexes.

Un étudiant absent à l'une des 3 années d'enseignement constituant le DU, sans pouvoir rattraper cette absence pourra redoubler cette année, sous réserve que cette absence soit dûment justifiée.

Le contrôle de connaissances donnera lieu à une session unique d'examen, soit une session unique pour chacune des 3 années, y compris les épreuves terminales, écrit, présentation clinique, présentation orale d'un mémoire.

Nature de l'épreuve	Condition de validation	Coefficient	Durée
1^{ère} et 2^{ème} année :			
<ul style="list-style-type: none"> • 1 épreuve écrite par QCM (contrôle continu semestriel) • 1 épreuve écrite sur questions de synthèse • Contrôle continu et évaluation clinique comprenant une présentation d'un cas clinique + d'un article scientifique 	Note supérieure ou égale à 10/20	1 2 2	1 h 1 h 1 h
Fin de 3^{ème} année			
<ul style="list-style-type: none"> • 1 épreuve écrite par QCM (contrôle continu semestriel) • 1 épreuve écrite sur questions de synthèse • Contrôle continu et évaluation clinique comprenant une présentation de 5 cas clinique + d'un mémoire de recherche 	Note supérieure ou égale à 10/20	1 2 2	1 h 1 h 2 h

➤ en 1^{ère} et 2^{ème} année

Pour valider l'année et être admis dans l'année supérieure, l'étudiant doit obtenir à la totalité des épreuves de 1^{ère} et 2^{ème} année une moyenne générale égale ou supérieure à 10/20.

En cas d'échec, l'étudiant est autorisé à redoubler et doit reprendre une inscription.

La décision de validation est prise lors d'une délibération diffusée par voie d'affichage.

Validation finale pour l'obtention du diplôme

Pour valider le diplôme, l'étudiant doit :

- être titulaire du CES de Parodontologie
- justifier de sa présence à la totalité des cours, TP, TD, séminaires et stages cliniques.
- avoir obtenu à la totalité des épreuves de fin de 3^{ème} année une moyenne générale égale ou supérieure à 10/20.

Composition du jury du DU

Les décisions de validation du diplôme d'université de parodontologie sont prises par le jury lors d'une délibération générale et diffusées par voie d'affichage.

Le jury est composé du responsable de la formation, et un enseignant de parodontologie, équivalent PU-PH ou MCU-PH, directeur d'un programme équivalent accrédité par la fédération européenne de parodontologie.

Les candidats ajournés peuvent se présenter une seconde fois dans les mêmes conditions que les candidats s'inscrivant pour la 1^{ère} fois.

**DIPLOME D'UNIVERSITE
ESTHETIQUE DU SOURIRE – APPROCHE MULTIDISCIPLINAIRE**

VU l'habilitation délivrée par le Conseil d'Administration de l'Université Louis Pasteur du 8 juillet 2003.

Le diplôme universitaire « Esthétique du sourire » a pour but de compléter ou de mettre à jour les connaissances des chirurgiens-dentistes dans le domaine de l'esthétique du sourire.

Responsable scientifique et pédagogique

Docteur O. ETIENNE (MCU-PH, Prothèses)

Coordonnateur pédagogique

Docteur Ch. TOLEDANO

Pré-requis

Diplôme d'Etat de Docteur en Chirurgie Dentaire ou Diplôme étranger permettant l'exercice de la chirurgie dentaire dans le pays qui l'a délivré ou du diplôme d'Etat de Docteur en Médecine ainsi qu'une expérience professionnelle d'au moins 5 ans.

Recrutement sur dossier (curriculum vitae – titres et travaux – lettre de motivation).

Les candidatures des assistants hospitalo-universitaires, chargés d'enseignement et/ou attachés de la Faculté de chirurgie dentaire de Strasbourg pourront être privilégiées, dans la limite de 2 places, en fonction de nombre de candidatures déposées.

Objectifs

Ce diplôme a pour but de compléter ou de mettre à jour les connaissances des Chirurgiens-dentistes dans le domaine de l'esthétique du sourire. Dans chacune des disciplines suivantes de l'Odontologie : Odontologie Conservatrice, Prothèses, Parodontologie, Implantologie, Orthopédie Dento-Faciale ainsi que de la Chirurgie Maxillo-Faciale, la partie esthétique sera amplement développée.

Modalités de contrôle des connaissances

1) La présence

La présence aux cours théoriques (120 h), travaux dirigés (18 h) et pratiques (46 h) est obligatoire et exigée pour 160 h minimum. Toute absence doit être justifiée selon la règle générale des absences. L'étudiant ne pouvant justifier de 160 h de présence ne peut valider le Diplôme Universitaire.

2) Le contrôle des connaissances

Le contrôle des connaissances donnera lieu à une session unique d'examen en juin et un rattrapage en septembre.

Nature de l'épreuve	Coefficient	Durée	Date des épreuves
2 épreuves écrites par QCM ou QROC	1 Note éliminatoire inférieure à 6/20 dans chacune des épreuves	1 h pour chacune des épreuves écrites	1^{er} épreuve : début de la 5 ^{ème} session 2^{ème} épreuve : après la dernière session
Mémoire écrit et Présentation orale d'un cas clinique réalisé et iconographié par l'étudiant dans le cadre de sa pratique	1 Note éliminatoire inférieure à 6/20	Présentation orale : 10 min Discussion avec le jury : 10 min	Après la dernière session

Validation finale pour l'obtention du Diplôme d'Université après délibération du jury

Pour valider le DU, l'étudiant doit :

- justifier d'au moins 160 h de présence
- avoir obtenu aux épreuves citées ci-dessus, une moyenne générale égale ou supérieure à 30/60, sans note éliminatoire.

Les candidats ajournés pourront se représenter une seconde fois, mais dans les mêmes conditions que les candidats s'inscrivant pour la première fois, notamment en termes de conditions tarifaires.

Composition du jury

Les décisions de validation du Diplôme universitaire sont prises par le jury lors d'une délibération générale diffusée par voie d'affichage.

Le jury est composé du responsable et du coordinateur pédagogique du DU ainsi que d'un enseignant d'une autre faculté ayant participé à l'enseignement.

Nature et sanction de la formation

Cette formation constitue une action d'adaptation et de développement des compétences. Elle donne lieu à la délivrance d'une attestation de participation.

Une évaluation en fin de formation permet de mesurer la satisfaction des stagiaires, notamment concernant l'atteinte des objectifs pédagogiques.

Matériel exigé

Chaque candidat est prié de se munir d'un appareil photo intra buccal numérique (achat possible suite à la deuxième session du DU).

Durée

184 heures de formation pratique et théorique

8 sessions de 3 jours ou 2 jours et demi

DIPLOME D'UNIVERSITE OCCLUSODONTIE FONCTIONNELLE

Responsable

Docteur X. VAN BELLINGHEN (MCU-PH)

Objectifs

Le DU d'Occlusodontie fonctionnelle se donne comme objectif fondamental de moderniser les analyses et les protocoles cliniques relatifs à l'occlusion. Il s'agit à la fois de réapprendre à la lumière de la mastication, comment s'établissent les différents contacts entre les surfaces occlusales au repos et en mouvement, et à la fois de pouvoir établir un diagnostic clinique des dysfonctions de l'articulation temporo-mandibulaire, pour ensuite maîtriser au mieux les schémas restaurateurs.

L'objectif est donc exclusivement orienté vers la clinique.

Il s'agit de former des praticiens à la restauration occlusale en général aussi bien qu'à la restauration occlusale appliquée à leur domaine d'activité privilégiée : prothèse fixée de petite ou de grande étendue, traitement du bruxisme, prothèse adjointe partielle ou totale, implantologie, orthodontie, utilisation de la CFAO, diagnostic et traitement des pathologies musculo-articulaires, mise en place d'orthèses dans le cadre des SAOS Syndromes d'Apnées Obstructives du Sommeil.

Public visé

Toute personne possédant un diplôme d'état de chirurgie dentaire ou diplôme étranger équivalent permettant l'exercice professionnel dans le pays de délivrance, praticien ayant déjà exercé deux ans, francophone.

Programme

Occlusodontie, Orthodontie, Parodontologie, Implantologie, Thérapeutique, Anatomie, Radiologie, ORL, Montage céramique sur molaire, Utilisation du logiciel de CFAO Cerec 3, Ostéopathie, Bruxisme, Chirurgie de l'ATM, Articulateurs, IRM des ATM, Montage en articulateur - logistique, Cone Beam des ATM, Syndrome d'Agnathie, Informatique - logistique, Photographie intrabuccale, Recherche bibliographique, Syndrome d'Agnathie, Onlays-overlays restaurateurs de l'occlusion, Piézographie et pistes de Paterson, Orthèse d'avancée mandibulaire, Diagnostic kiné, Douleurs inexpliquées, Particularités morphologiques des dents antérieures.

Méthodes pédagogiques

La formation se déroule en présentiel sur une année universitaire les vendredis de 9h à 17h et le samedi de 8h à 15h.

Nature et sanction de la formation

Cette formation constitue une action d'adaptation et de développement des compétences.

Elle donne lieu à la délivrance d'une attestation de participation.

Une évaluation en fin de formation permet de mesurer la satisfaction des stagiaires, notamment concernant l'atteinte des objectifs pédagogiques

Durée

112 heures de formation pratique et théorique

DIPLOME D'UNIVERSITE FENTES LABIOPALATINES

Présentation générale des objectifs de la formation

L'objectif de ce DU est de proposer une formation concernant la prise en charge globale et pluridisciplinaire des fentes labiales associées ou non à une fente palatine (FLP).

Toutes formes confondues, ces malformations concernent à la naissance près de 1200 enfants par an en France. Elles peuvent être diagnostiquées soit lors d'une échographie au cours de la grossesse, soit à la naissance de l'enfant. Hormis les conséquences anatomiques et leur impact esthétique, ces malformations congénitales ont des répercussions sur les fonctions comme la phonation, l'audition, la déglutition, la mastication et/ou la ventilation, l'ensemble de ces séquelles pouvant perturber la construction de l'image de soi de ces enfants et leur vie relationnelle. Le traitement réparateur fait appel aux soins successifs et combinés de chirurgiens, d'orthodontistes, d'orthophonistes, d'ORL, de psychiatres et de psychologues dont l'objectif commun est de rétablir ces fonctions et l'esthétique du visage, mais aussi de permettre, par ces soins, un développement affectif harmonieux de l'enfant malgré ses cicatrices. Ainsi, la prise en charge se doit d'être multidisciplinaire et transdisciplinaire dès le plus jeune âge du patient et ce, jusqu'à l'âge adulte. Elle est organisée en France sous forme d'un réseau regroupant 15 centres de compétence répartis sur le territoire français sous l'autorité d'un centre de référence situé à Paris à l'hôpital Necker Enfants-Malades (CR MAFACE). L'une des difficultés majeures rencontrées par les acteurs de santé concernés est l'absence de maillage pour le territoire français entre les professionnels concernés. Cela est principalement dû à un manque de formation spécifique pour chaque discipline mais également une méconnaissance des traitements et du rôle des autres spécialités impliquées dans le suivi global de ces patients.

Ce diplôme a pour but, d'une part, de compléter ou de mettre à jour les connaissances des Chirurgiens-Dentistes, des Médecins, des Chirurgiens, des Orthophonistes et des Psychologues en définissant les grandes lignes d'une prise en charge thérapeutique et psychologique et d'autre part, de participer à une meilleure prise en charge et un meilleur suivi des patients, à proximité de leur domicile et ainsi participer à l'ensemble des missions des centres de référence et de compétences.

Débouchés / Poursuites d'études

Pour l'insertion professionnelle : se référer à la nomenclature/ code ROME. Détailler les secteurs d'activités concernés et le type d'entreprise (privée, publique...)

Pour les poursuites d'études visées : détailler les cursus vers lesquels la formation mène, notamment au sein de l'université de Strasbourg.

Fiches ROME :

J1102 : Médecine généraliste et spécialisée

J1103 : Médecine dentaire

J1406 : Orthophonie

K1104 : Psychologie

J1505 et J1506 : Soins infirmiers généralistes et spécialisées

Volume du marché du travail ciblé / de la poursuite d'étude visée

Détailler les éléments, notamment chiffrés, de nature à démontrer, pour l'insertion professionnelle, le besoin de professionnels formés sur le marché du travail cible, notamment transfrontalier, et pour les poursuites d'études, les effectifs qui peuvent être accueillis au sein des formations visées.

Cette formation impacte le domaine des professionnels de la santé dans la spécialité de l'odontologie. Nous pouvons nous appuyer sur un fichier de dentistes d'environ 1200 adresses, mais aussi sur une base d'adresses référencé via des codes NAF liés aux activités hospitalières (86.1), aux activités des médecins et dentistes (86.2), aux activités pour la santé humaine (86.9)

Il n'existe pas de formation commune et spécifique pour le traitement des patients porteurs de FLP pour chacune des professions paramédicales concernées et notamment de formation interactive entre les différentes disciplines impliquées dans la prise en charge.

Cette formation pourra intéresser tous les professionnels de santé impliqués dans la prise en charge de ces patients et notamment les personnes dont le lieu d'activité est proche du domicile des patients mais éloignés des centres de référence ou de compétence. Cela permettra d'éviter de nombreux déplacements aux parents liés aux rendez-vous répétés auprès de l'orthodontiste, du psychologue et/ou de l'orthophoniste mais également de faciliter les échanges avec les référents des centres de compétence ou de référence et d'avoir des interlocuteurs au fait des traitements de ces patients. L'étendue du réseau s'en trouvera augmentée.

Place dans l'offre de formation de l'Unistra

Complémentarité avec des formations au sein de l'Université

La Filière de Santé Maladies Rares TETECOU coordonne le réseau national de prise en charge des malformations rares de la tête, du cou, et des dents. Ces malformations, le plus souvent congénitales, héréditaires ou acquises in utero ou au cours des premières semaines de vie, ne concernent pas moins de 50 000 patients en France. Cette filière regroupe 6 Centres de Référence Maladies Rares dont MAFACE situé à l'hôpital Necker – Enfants Malades qui coordonne le réseau des patients porteurs de FLP.

A Strasbourg, il existe plusieurs structures dépendant de cette filière :

le Centre de Compétence Maladies Rares pour les FLP dirigé par le Professeur Bruant-Rodier

le CRMR O-Rares qui prend en charge les maladies rares ayant une expression orale et dentaire dirigé par le professeur Manière

le CCMR, du réseau SPRATON (Syndromes de Pierre Robin et Troubles de Succion-Déglutition Congénitaux) dirigé par le docteur Kauffmann, chirurgien pédiatrique intervenant également au sein du CCMR FLP de Strasbourg

le CCMR Malformations ORL Rares – MALO dirigé par le professeur Debry

Par ailleurs, le DIU maladies rares qui regroupe 5 universités dont celle de Strasbourg, a confié sa plateforme pédagogique au service de formation continue de L'Université de Strasbourg.

Responsables de la formation

François CLAUSS (Professeur des Universités - Praticien Hospitalier)

Olivier ETIENNE (Maître de conférence des Universités – Praticien Hospitalier)

Bruno GROLLEMUND (Praticien Hospitalier), responsable pédagogique

Public visé

Ce DU s'adressera à des **professionnels de santé diplômés**, exerçant prioritairement dans un contexte hospitalier, public ou privé. Principalement proposé en formation continue, il pourra cependant être ouvert aux internes des différentes spécialités concernées:

- médecins (quelle que soit leur spécialité)
- chirurgiens-dentistes
- internes des différentes spécialités concernées
- orthophonistes
- sages-femmes
- psychologues
- infirmières (IDE, IADE, IPDE), cadres ou non.

Il est également destiné aux personnes titulaires d'un diplôme étranger permettant l'exercice de la chirurgie dentaire, de la médecine, de l'orthophonie, d'un diplôme de sage-femme, d'infirmière ou de psychologue dans le pays qui l'a délivré.

Mode de recrutement / sélection

Cette formation s'inscrit dans le cadre du Plan National Maladies Rares et vise à améliorer la prise en charge précoce des fentes labiopalatines.

Le recrutement se fera à l'aide des outils de diffusion mis en place par le SFC de l'Université : site internet, réseaux sociaux, envoi de plaquettes au niveau national, communication dans les revues de presse spécialisées, congrès nationaux et internationaux...

Les dossiers d'inscription seront examinés par l'équipe pédagogique mise en place. Le dossier comportera une lettre de motivation et un CV.

Les candidatures de professionnels exerçant ou voulant exercer dans un centre de référence ou un centre de compétence labellisés dans le cadre du Plan National Maladies Rares, seront sélectionnées en priorité.

Les personnes ayant déjà acquis des connaissances solides dans leur discipline pourront être dispensées du module propre à leur exercice. Leurs compétences seront évaluées sur dossier et au cours d'un entretien avec l'équipe pédagogique pour justifier de leur inscription au DU Fentes LabioPalatines.

Effectifs prévisionnels

Nombre minimal : **8-10** étudiants

Nombre maximal : **15-20** étudiants

Durée de la formation

Durée du cursus : 1 An

Volume horaire : 133 heures-étudiant, dont 0 heures mutualisées sans création de groupe

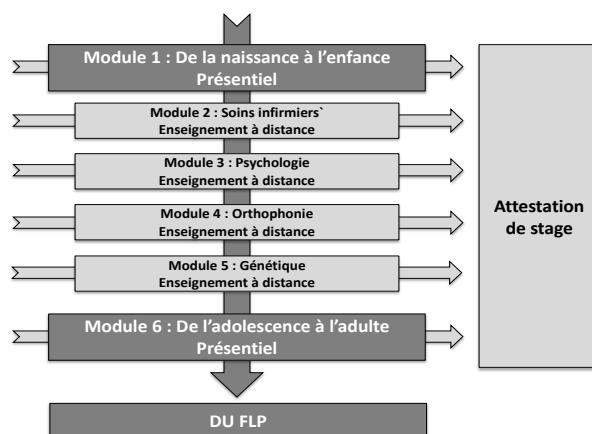
Heures en présentiel : 70h

Autres (heures en numérique, heures référentiel, stage, etc.) : 63h en e-learning

Organisation du cursus

Pour l'année universitaire 2018/2019, les cours des deux modules de tronc commun seront dispensés en présentiel : à Strasbourg (module 1 et module 2). Les cours magistraux seront constitués d'une alternance d'exposés théoriques, d'étude de cas et d'échanges.

Les modules optionnels seront proposés à distance via la plateforme de e-learning de l'université de Strasbourg. Il convient de disposer d'une bonne connexion internet et de prévoir un temps d'appropriation des outils dédiés à l'enseignement à distance (module de formation à l'utilisation de la plateforme, classe virtuelle de test et liste des prérequis techniques à disposition avant le démarrage de la formation).



Modalités d'évaluation des étudiants

Les candidats passeront un examen écrit pour les deux modules dispensés en présentiel (Chirurgies primaires et Chirurgies secondaires). Les épreuves auront lieu à la faculté de chirurgie dentaire de l'Université de Strasbourg. Le jury des examens écrits sera composé des membres de l'équipe pédagogique et par des intervenants extérieurs.

Pour les modules dispensés par un enseignement à distance, les sessions impliqueront la réalisation de travaux à partir de ressources numériques, d'audiocours, de quizz et la participation à une classe virtuelle. La validation de chacun des modules sera sanctionnée par un quizz réalisé par l'équipe pédagogique en charge de ce module et/ou des rendus de travaux.

Pour être autorisés à se présenter à cet examen, les candidats devront satisfaire aux obligations de scolarité : assiduité aux cours magistraux, aux enseignements dirigés ainsi qu'aux échanges par *e-learning*.

Une moyenne supérieure ou égale à 10/20 aux épreuves écrites ainsi la réussite aux quizz de trois modules optionnels parmi les cinq proposés sera nécessaire pour la valider l'obtention du DU Fentes Labiopalatines.

Équipe pédagogique

En application de l'article L613-2, al.2, la liste des enseignants intervenants dans les diplômes d'université doit être publiée sur le site internet de l'établissement.

A. Enseignants universitaires

Nom et grade des enseignants-chercheurs, enseignants ou chercheurs		Section CNU	Composante ou	Nombre	
Nom	Grade	(le cas échéant)	établissement (si établissement extérieur)	d'heures assurées (HETD)	Enseignements dispensés
Clauss Responsable Module 6	PU-PH			2 + 21	Chirurgien-Dentiste Module 5 et 6
Etienne	MCU-PH			3	Chirurgien-Dentiste Modules 5
Bruant-Rodier	PU-PH			7 + 11	Chirurgie Plastique Module 1 et 7
Lutz	MCU-PH			6	Chirurgie Maxillo Faciale Module 7
Favre	PU-PH			3	Gynécologie Module 2
Charpiot	PU-PH			7	Chirurgie ORL et Cervico Faciale Module 1

B. Professionnels

Nom et fonction des professionnels	Entreprise ou organisme d'origine	Nombre d'heures assurées (HETD)	Enseignements dispensés
Gavelle Responsable Module 3	Hôpital Necker-Enfants Malades Paris	21	Psychologie Module 3
Grollemund Responsable Module 5	Hôpitaux universitaires Strasbourg	9	Orhopédie Dento Faciale Module 5
Wagner	Hôpitaux universitaires Strasbourg	7	Orhopédie Dento Faciale Module 5
Dissaux Responsable Modules 1 et 7	Hôpitaux universitaires Strasbourg	7 + 11	Chirurgie MaxilloFaciale Module 1 et 7

Kauffmann	Hôpitaux universitaires Strasbourg	7	Chirurgie Infantile Module 1 et 7
Chapuis-Vandenbogaerde Responsable Module 4	Hôpital Necker-Enfants Malades Paris	21	Orthophonie Module 4
Costes Responsable Module 2	Hôpital Necker-Enfants Malades Paris	18	Soins infirmiers Module 2

PROGRAMME ET COMPETENCES ATTENDUES DE L'ENSEMBLE DES MODULES

MODULE 1 : CHIRURGIES PRIMAIRES

Responsable : Caroline Dissaux

Praticien hospitalier au service de chirurgie maxillo-faciale et au service de chirurgie plastique et esthétique aux Hôpitaux Universitaires de Strasbourg, référent chirurgie du Centre de Compétence des fentes et malformations faciales de Strasbourg

4 jours en présentiel et 1 jour au bloc

Programme

Partie 1 : Prérequis (J1)

Anatomie pathologique des fentes

Principes de prise en charge chirurgicale lors du traitement primaire

Disparités des protocoles

Timings opératoires pour la chirurgie labiale

Timings opératoires pour la chirurgie palatine

Partie 2 : Chéiloplastie primaire (J2)

Fermeture primaire de la fente labiale unilatérale

Fermeture primaire de la fente labiale bilatérale

Cas cliniques

Partie 3 : Chirurgie du voile (J3)

Technique de véloplastie intra-vélaire selon Sommerlad

Technique de Furlow

Particularité de la fente sous-muqueuse : quand, faut-il opérer ? pourquoi ?

Partie 4 : Fermeture du palais osseux (J3)

Partie 5 : Fentes associées à des syndromes (J3)

Cas particulier de la séquence de Pierre Robin

Prise en charge médicale primaire

Prise en charge chirurgicale primaire

Particularité du traitement de la fente vélo-palatine : techniques, timing, précautions pré- et post-opératoires

Cas particulier des fentes associées à d'autres syndromes

Partie 6 : Chirurgie de la fente alvéolaire (J4)

Timing opératoire : précoce, tardive

Evaluation : clinique, CBCT

Préparation orthodontique

Technique chirurgicale

Intérêt

Partie 7 : Outils chirurgicaux (J4)

Particularités du NAM et intérêt

Planning chirurgical virtuel

Ingénierie tissulaire

Intérêt de la simulation et de l'entraînement chirurgical

Journée opératoire :

Un cas de chéilarhinoplastie primaire avec véloplastie intra-vélaire pour fente labio-palatine unilatérale totale

Un cas de chéilarhinoplastie primaire bilatérale

Un cas de fermeture du palais osseux

Compétences attendues

- Connaître les majeurs principes de prise en charge chirurgical primaire d'une fente labiale unilatérale
- Connaître les majeurs principes de prise en charge chirurgical primaire d'une fente labiale bilatérale
- Connaître les majeurs principes de prise en charge chirurgical primaire d'une fente vélo-palatine
- Connaître les majeurs principes de prise en charge chirurgical primaire d'une fente totale
- Connaître les majeurs principes de prise en charge chirurgical primaire d'un enfant porteur d'une séquence de Pierre Robin
- Connaître les majeurs principes de prise en charge de la greffe osseuse alvéolaire

MODULE 2 OPTIONNEL : SOINS INFIRMIERS

Responsable Marie Camille Costes

Infirmière, au service de chirurgie maxillo-faciale de l'Hôpital Necker Enfants Malades

3 jours (EAD)

Programme concernant le diagnostic anténatal et l'annonce des fentes labio-palatinates en anténatal

- Dépistage anténatal des fentes

- Echographie normale
- Echographie pathologique

- Imagerie des différents types de fentes en anténatal

- Labiales
- Labio-alvéolaires
- Labio-alvéolo-palatinates
- Palatinates...

- Bilan malformatif

- Bilan morphologique
- Bilan invasif
- Les syndromes

- La problématique de l'annonce autour du diagnostic de fente

- Deuil de l'enfant « idéal », angoisses vis-à-vis du « monstrueux »
 - Participation de la psychologue affiliée au service de médecine fœtale ?
- Prise en charge : de l'anténatal au post natal
- La consultation anténatale du chirurgien (en association avec un des chirurgiens infantiles ?)
 - Prise en charge immédiate à la naissance (en association avec une infirmière ou puéricultrice des services ?)

Compétences attendues

- Connaître les modalités de dépistage des fentes en anténatal
- Connaître le bilan à faire en cas de diagnostic anténatal d'une fente
- Comprendre les difficultés de l'annonce d'une malformation en anténatal (impact sur la représentation de l'enfant à naître, incertitudes liées à la période anténatale...)
- Connaître les éléments de prise en charge périnatale des patientes dont les fœtus présentent un diagnostic de fente en anténatal.

Programme soins infirmiers

La période anténatale

Présenter l'équipe et le rôle des différents professionnels

Faire le point sur les connaissances, le vécu, les émotions des parents (suite à la consultation avec le chirurgien et, de plus en plus, les parents vont sur internet et les forum) et les orienter vers la consultation anténatale avec la psychologue

Expliquer l'alimentation du nouveau-né avec une fente et les informer sur le mode d'alimentation (sein/biberon, type de tétines...)

Accompagner les parents à découvrir des photos d'enfants opérés dans le service et avant la chirurgie, uniquement s'ils le souhaitent)

Expliquer le suivi à venir et s'assurer qu'ils ont nos coordonnées pour nous joindre

Groupe de soutien à l'allaitement pour les futures mères qui souhaitent donner leur lait pour les informer en amont sur l'allaitement, et les spécificités par rapport à la fente (les futurs pères ou personnes proches sont les bienvenus pour favoriser le soutien et aider les futures mères à réussir la mise en route de l'allaitement, et renforcer leur estime d'elles)

Le nouveau-né

Faire le point avec la famille sur leurs émotions suite à l'accueil de leur nouveau-né

Évaluer l'alimentation du nouveau-né et les facilités/difficultés des parents

Observer une mise au sein/la prise d'un biberon

Remplir le carnet de santé et la courbe de poids

Soutenir les parents et proposer un suivi en fonction des besoins

Atelier toucher-massage, individuel, et sur demande des familles. Les gestes sont montrés sur un poupon et les parents massent leur enfant, sur tout son corps et en terminant par le visage. Les objectifs sont de favoriser la mise en place du lien d'attachement et améliorer la perception de son schéma corporel pour l'enfant.

Le nourrisson en attendant la 1ère chirurgie

Assurer le suivi sur le plan alimentaire ainsi que le suivi de l'orthèse si le chirurgien en a posé une

Observer l'enfant et ses parents et recueillir les habitudes de vie de l'enfant

Expliquer le déroulement de l'hospitalisation et accompagner les familles en fonction de leurs difficultés
Expliquer les soins et l'alimentation en post-opératoire

Le post-opératoire de la 1ère chirurgie

Éduquer les parents aux conformateurs

Évaluer l'alimentation post-opératoire

S'assurer que les parents ont les numéros pour nous joindre en cas de problème au domicile

Les périodes pré-opératoires des différentes chirurgies

Expliquer le déroulement de l'hospitalisation et accompagner les familles en fonction de leurs difficultés
Expliquer les soins et l'alimentation en post-opératoire

Faire participer l'enfant en fonction de son âge et recueillir des informations sur son environnement et ses loisirs (fratrie, école, jeux, sports...)

Les ateliers d'hygiène bucco-dentaire

1er atelier pour les enfants d'environ 30 mois, avant la 2ème guidance orthophonique : sensibiliser les familles à l'importance du brossage de dent et d'une alimentation équilibrée

2nd atelier pour les enfants d'environ 6-8 ans : éduquer les enfants à l'hygiène bucco-dentaire en les faisant participer activement

L'accompagnement de l'adolescent

Faire le point sur son suivi, ses besoins, ses souhaits, ses difficultés

Atelier maquillage thérapeutique pour les adolescents en demande pour leur apprendre à masquer leur cicatrice (atelier possible même pour les pré-adolescents)

Compétences attendues

Connaître l'alimentation d'un nouveau-né et l'alimentation spécifique du nouveau-né avec une fente

Savoir être attentif au développement du nourrisson et de l'enfant

Être capable de repérer les besoins ou difficultés des familles

Savoir accompagner l'enfant et sa famille, de l'annonce du diagnostic à la fin de la croissance

Faire le lien avec les différents professionnels et pouvoir orienter les familles (psychologue, orthophoniste, assistante sociale, chirurgien, dentiste, orthodontiste etc)

MODULE 3 OPTIONNEL : PSYCHOLOGIE

Responsable : Pascale Gavelle

Psychologue du Centre de Référence Maladie Rares Fentes et malformations faciales Hôpital-Necker Enfants Malades

3 jours (EAD)

Programme

Autour du diagnostic de la fente ou malformation faciale (avant la naissance, ou après la naissance)

Le deuil de l'enfant imaginaire

La culpabilité

L'angoisse vis-à-vis du monstrueux

L'accompagnement nécessaire : Quel type d'accompagnement possible

Les premiers temps de vie

L'oralité et ses aléas
Les chirurgies primaires : Vécu du nourrisson et mémoire du corps
Le soutien à la parentalité
L'image de soi et le regard des autres
Le handicap social, esthétique et fonctionnel
La capacité à comprendre son histoire et la raconter aux autres
Les moqueries à l'école
L'enfant au centre du parcours de soin
La consultation
Analyse de la demande
Questions éthiques
La préparation de l'enfant avant la chirurgie
Vers une co-construction de la prise en charge multidisciplinaire de l'enfant
Comment et où adresser un enfant vers un psychologue/psychiatre ?

Compétences attendues

Connaître le parcours psychologique parental autour du diagnostic
Comprendre les difficultés de certains enfants présentant des fentes, qui compliquent la prise en charge médico-chirurgicale (refus d'ouvrir la bouche, incapacité à supporter la moindre intrusion en bouche, inhibition massive dans la relation, moqueries...)
Réfléchir et échanger autour des questionnements éthiques que posent les situations de soins et d'hospitalisations.
Connaître les abords thérapeutiques possibles et les lieux de prise en charge psychologique

MODULE 4 OPTIONNEL : ORTHOPHONIE

Responsable : Cécile Chapuis- Vandenbogaerde

Responsable Orthophonie du Centre de Référence de l'Hôpital Necker Enfants-Malades
Présidente de l'Association francophone des Fentes Faciales

3 jours (EAD)

Programme

Le voile du palais est un articulateur au même titre que la langue, les joues, les lèvres, la mâchoire, le palais dur ou les muscles pharyngiens. Il doit être évalué dans tous les bilans orthophoniques et travaillé dans toutes les prises et en charge en lien avec l'articulation et la parole.

Dans le cadre des fentes palatines les troubles liés à l'incompétence ou à l'insuffisance vélaire sont au cœur de l'évaluation et de la rééducation orthophonique, mais aussi des décisions en matière de chirurgie secondaire et des plans de soins.

Première partie : connaître les fentes et l'IVP
Rappels sur l'anatomie du voile et ses fonctions
Définition de la compétence et de l'incompétence vélo-pharyngée
Les causes de l'incompétence vélo-pharyngée (fentes, traumatismes, atteintes neurologiques)
Les formes de fentes
Les principaux syndromes impliquant des fentes et auxquels l'orthophoniste peut être confronté

Deuxième partie le parcours patient s'inscrit dans un suivi pluridisciplinaire

L'alimentation de l'enfant né avec une fente
Le facteur déterminant de l'audition
MECC - Année Universitaire 2024/2025

Les protocoles de soins en matière de chirurgies primaire et secondaire : du nourrisson à l'adulte
L'intervention de l'orthophoniste en centre
La réalité de la prise en charge en libéral
Intérêt et contenu d'une guidance parentale : prévention et dépistage, quand et quelle éducation précoce ?

Troisième partie : connaître les conséquences des fentes et de l'IVP, évaluer
Les troubles de la phonation et de l'articulation liés à l'IVP ou la division palatine
Les troubles associés aux fentes : dysoralité, troubles orthodontiques, retard de parole et langage, déficience auditive

Les grandes étapes du bilan
Evaluer une déperdition nasale, son origine : présentation pratique et diagnostiques différentiels
La nasométrie : comment l'utiliser, comprendre ses résultats et ses limites
Coter une phonation selon l'échelle de Borel-Maisonny
Connaissance et comparaisons des échelles internationales

Quatrième partie : la prise en charge
Coter les actes selon la nomenclature
Conduite à suivre après chaque type d'intervention
Spécificité des besoins de l'adulte
Les défis de l'articulation : postériorisations, coups de glotte...
L'articulé dentaire permet-il une prise en charge pertinente de l'articulation et la déglutition ?
Les exercices au quotidien
Présentation de matériel de souffle, pour qui et quand ?
Les limites de la prise en charge, quand ré-adresser au chirurgien ?

Moyens :

- extraits de bilans et suivis orthophoniques
- présentation de matériel
- éducation au repérage des troubles spécifiques
- pratique de l'observation clinique et du bilan entre stagiaires
- présentations de résultats de nasométries pathologiques ou non

Compétences attendues

Connaître les différentes formes de fentes et comprendre la compétence ET l'incompétence vélo-pharyngée
ET l'insuffisance vélo-pharyngée
Connaître la chirurgie des fentes pour mieux accompagner le patient et sa famille
Connaître les troubles et évaluer précisément la compétence vélo-pharyngée et les diagnostics différentiels
Prendre en charge efficacement l'incompétence vélo-pharyngée et ses retentissements sur l'articulation

MODULE 5 OPTIONNEL : ORTHOPÉDIE DENTO-FACIALE

Responsable : Bruno Grollemund

Chirurgien-dentiste, référent orthodontie du Centre de Compétence des fentes et malformations faciales de Strasbourg, vice-président de l'Association francophone des Fentes Faciales

3 jours (EAD)

Programme

Données générales sur la multiplicité des protocoles
Spécificité de cette malformation pour le traitement orthodontique
MECC - Année Universitaire 2024/2025

Le contexte psychologique (image de soi et regard des autres, moqueries à l'école, handicap social, esthétique et fonctionnel)

Le sourire : sa valeur

La gestion du temps pour un traitement au long cours

Les soins dentaires, les anomalies dentaires et la prévention de l'hygiène bucco-dentaire

Le nouveau-né :

l'orthopédie préchirurgicale

L'enfant :

L'orthopédie et l'orthodontie en denture temporaire

Le maxillaire et le sens transversal

Le maxillaire et le sens postéro antérieur

 Distraction osseuse

 Masque de Delaire

La greffe osseuse précoce

Préparation précédant l'acte chirurgical

Les fistules bucconasales et les avulsions

L'intérêt du Cone Beam

La contention

L'orthopédie et l'orthodontie en denture mixte

La greffe osseuse tardive

Le maxillaire et le sens transversal

Le maxillaire et le sens postéro antérieur

 Distraction osseuse

 Plaques de Bolland

Alt Ramec

Les rétrognathies mandibulaires

 Importance du sens transversal

 Activation de la croissance mandibulaire

Cas particulier de la séquence de Pierre Robin

L'adolescent : orthodontie en denture permanente

Les anomalies dentaires

Les contraintes imposées par le parodonte

Les extractions ce qu'il faut éviter

Les critères de choix entre une compensation alvéolo dentaire et la chirurgie orthognathique

L'adulte :

La chirurgie orthognathique

La greffe osseuse primaire

Ses spécificités quant aux FLP

La touche finale du chirurgien-dentiste

La greffe osseuse secondaire

Le maintien d'espace en cas d'agénésie dentaire

La question des implants

Les solutions prothétiques

Compétences attendues :

Identifier les difficultés anatomiques, fonctionnelles et esthétiques de ces patients

Etablir un plan de traitement sur le long terme en fonction du protocole chirurgical retenu

Connaître et comprendre le rôle de l'orthodontie pour les traitements de ces patients
Connaître et comprendre les spécificités des autres spécialités impliquées dans cette prise en charge pluridisciplinaire
Evaluer les décalages dento-squelettiques et proposer des solutions orthopédiques ou chirurgicales précoces ou en fin de croissance
Comprendre l'intérêt majeur de la chirurgie pour le patient et l'orthodontiste

MODULE 6 : GENETIQUE CLINIQUE DE LA CAVITE BUCCALE

Responsable : François Clauss

Professeur des Universités et Praticien Hospitalier en odontologie pédiatrique, membre référent du Centre de Référence des Maladies Orales et Dentaires Rares de Strasbourg

3 jours (EAD)

Objectifs pédagogiques

L'UE « pré-requis » a pour objectif pédagogique de rappeler à l'étudiant les bases fondamentales de la génétique et de l'embryologie du massif facial afin de faciliter la compréhension des enseignements dispensés dans les UE de génétique clinique.

Les enseignements portent sur la dysmorphologie orale et crâno-faciale ainsi que sur les syndromes comportant une déficience mentale. Les aspects spécifiques de la prise en charge de patients atteints de syndromes et d'autres maladies rares sont traités.

Les objectifs pédagogiques sont de permettre aux praticiens de réaliser un diagnostic précoce et une prise en charge optimale des anomalies dentaires et maxillo-faciales.

Une dispense du pré-requis pourra être accordée par le responsable de l'enseignement aux médecins ou aux chirurgiens-dentistes ayant acquis cette formation dans leur cursus, au vu des programmes suivis.

Programme

Embryologie du massif facial : développement du crâne (neurocrâne et viscérocrâne) et de la face

Le premier et second arc branchial (arc mandibulaire et hyoïdien) : différentiation des dérivé

Formation des bourgeons faciaux primordiaux

Formation et confluence des bourgeons faciaux

Morphogenèse du palais et cloisonnement des fosses nasales

Présentation des principales anomalies du développement : FLP, agénésie du bourgeon frontal agénésie du septum nasal, syndrome du 1er arc brancial

Génétique : Polymorphismes génétiques et gènes impliqués dans l'étiologie moléculaire des FLP

Mécanismes moléculaires et développementaux impliqués dans les défauts de fusion des bourgeons

Présentation des études d'épidémiologie génétique dans le domaine des FLP

Description des méthodes d'exploration moléculaire appliquées à la génétique des FLP : séquençage haut débit de type NGS, analyse sur panel de gènes, cartographie par homozygotie, analyse des SNP, analyse d'exomes

Description des mécanismes d'interaction gènes-environnement dans la pathogenèse des FLP : interactions SNP (single nucleotid polymorphism)-facteurs environnementaux

FLP syndromiques

Description des principales formes de FLP syndromiques et des spectres cliniques associés :

Micro-délétion 22q11 : association cardiopathie congénitale, FLP, immunodéficience, dysmorphie faciale

Syndrome de Van der Woude : puits labiaux, FLP (mutation *IRF6*)

Famille des syndromes *P63* : dysplasies ectodermiques avec atteintes extra-ectodermiques (anomalies squelettiques, ophtalmologiques, neurologiques et FLP).

Syndrome CHARGE

Syndrome de Wolf-Hirschorn

Séquence de Pierre Robin

Syndrome branchio-oculo-facial : autosomique dominant avec mutation *TFAP2A*

Syndrome de Cornelia de Lange

Syndrome vélo-cardio-facial : association cardiopathie congénitale-dysmorphie faciale-FLP

Groupe nosologique des déficiences faciales de la ligne médiane

Compétences attendues

Identification des modes de transmission intra-familiale et savoir adresser en génétique médicale

Connaissance des mécanismes étiologiques moléculaires et développementaux impliqués dans les FLP

Connaissance des principaux gènes et polymorphismes génétiques identifiés dans l'étiologie des FLP

Savoir identifier les différents syndromes présentant dans leur tableau clinique une FLP

MODULE 7 : CHIRURGIES SECONDAIRES

Responsable : Caroline Dissaux

Praticien hospitalier au service de chirurgie maxillo-faciale et au service de chirurgie plastique et esthétique aux Hôpitaux Universitaires de Strasbourg, référent chirurgie du Centre de Compétence des fentes et malformations faciales de Strasbourg

4 jours en présentiel + 1 jour au bloc

Programme

Partie 1 : Chirurgie secondaire labio-narinaire précoce (J1)

Séquelles labio-narinaires de fentes unilatérales / bilatérales

Reprises labio-narinaire précoce (interceptive) : intérêts, techniques, timing, conséquences

Reprise labiale précoce isolée

Cas cliniques

Partie 2 : Séquelles nasales des fentes labio-palatines et rhinoseptoplastie en fin de croissance (J2)

Séquelles des fentes unilatérales / bilatérales

Approche selon Talmant

Rhinoplastie par voie ouverte

Apport de la greffe cartilagineuse

Cas cliniques

Partie 3 : Chirurgie secondaire du voile (J3)

Evaluation pré- et post-opératoire : intérêts, outils

Véloplastie intra-vélaire secondaires

Techniques de vélopharyngoplastie

Techniques de pharyngoplastie latérale : Hynes, Orticochéa

Lipofilling pharyngé

Partie 4 : Chirurgie des fistules (J3)

Evaluation, intérêts fonctionnels

Fistule rétro-alvéolaire

Fistule en arrière du prémaxillaire

Fistule du palais osseux

Fistule à la jonction du palais osseux et du voile

Fistule vélaire

Partie 5 : Chirurgie des bases osseuses (J4)

Importance de la collaboration chirurgien –orthodontiste

Favoriser l'orthopédie dento-faciale : pourquoi, intérêts pour le patient, intérêts pour le chirurgien

Chirurgie interceptive : technique de Declerck, corticotomie, ostéotomies précoces, distraction

Chirurgie orthognathique en fin de croissance : spécificités, techniques, limites, intérêt de la planification virtuelle 3-D pré-opératoire

Distraction

Cas cliniques

Partie 6 : Chirurgie pré-implantaire (J5)

Particularités de la greffe osseuse tardive

Particularité de greffe osseuse secondaire pré-implantaire

Implants : choix, évaluation, intérêt

Journée opératoire (1 jour) :

Chéilarhinoplastie secondaire

Rhinoplastie par voie ouverte

Compétences attendues

Identifier les séquelles esthétiques et fonctionnelles possibles : labio-narinaires, phonatoire, fistules, décalage des bases osseuses

Connaître et comprendre les différentes solutions de chirurgie secondaire labiale et nasale des fentes labio-palatines uni- et bilatérales.

Connaître et comprendre les différentes solutions de chirurgie secondaire de l'insuffisance vélo-pharyngée

Evaluer les décalages dento-squelettiques et proposer des solutions chirurgicales précoces ou en fin de croissance

Comprendre l'intérêt majeur de l'orthodontie et de l'orthopédie dento-faciale pour le patient et le chirurgien

Intitulé de l'UE	Crédits	Coef.	Compétences attendues	Matières	CM	TD
Module 1		1	Connaître les grands principes d'une prise en charge chirurgicale primaire de toutes les formes de FLP	Chirurgies primaires	28	7
Module 2 Optionnel		1	Savoir accompagner l'enfant et sa famille, de l'annonce du diagnostic à la fin de la croissance et les orienter vers les différents intervenants. Connaître les spécificités de l'alimentation d'un nouveau-né présentant à la naissance une FLP	Soins infirmiers	21	

Module 3 Optionnel		1	Connaître le parcours psychologique parental autour du diagnostic Comprendre les difficultés de certains enfants présentant une FLP Connaître les abords thérapeutiques possibles et les lieux de prise en charge psychologique	Psychologie	21	
Module 4 Optionnel		1	Connaître les troubles et évaluer précisément la compétence vélo-pharyngée et les diagnostics différentiels Prendre en charge l'incompétence vélo-pharyngée et ses retentissements sur l'articulation	Orthophonie	21	
Module 5 Optionnel		1	Connaître et comprendre le rôle de l'orthodontie pour le traitement de ces patients Identifier les difficultés anatomiques, fonctionnelles et esthétiques Evaluer les décalages squelettiques et proposer des solutions orthopédiques ou chirurgicales précoce ou en fin de croissance	Orthopédie Dentofaciale	21	
Module 6 Optionnel		1	Identification des modes de transmission intra-familiale et savoir adresser en génétique médicale Connaissance des mécanismes étiologiques moléculaires et développementaux impliqués dans les FLP Savoir identifier les différents syndromes présentant des FLP	Génétique	21	

Module 7		1	Identifier les séquelles esthétiques et fonctionnelles possibles Connaître les différentes solutions de chirurgie secondaire des FLP : vélaire, palatines, labiales, nasales et maxillaires	Chirurgies secondaires	28	7
CM = cours magistraux CI = cours intégrés TD = travaux dirigés TP = travaux pratiques TE = travail étudiant hors cours, TD et TP				Total	2x28 +3x21 = 119	14

Liste des UE disciplinaires enseignées en langues étrangères :

L'objectif est qu'à terme, l'ensemble des enseignements soit dispensé en anglais afin de permettre une large diffusion de ce DU à l'étranger. Pour chacun des modules, des enseignants de renommée internationale ont accepté de participer à l'élaboration des enseignements à distance de ce DU (Allemagne, Suisse, Italie, Suède, Hollande).

Si la formation inclut un stage pratique d'application, préciser la durée :

Dispositifs de suivi de la formation

- **Évaluation des formations :** Les formations sont évaluées à travers un dispositif construit selon le modèle d'évaluation de l'efficacité des formations Kirkpatrick et articulé avec notre certification qualité :
 - Un questionnaire est adressé aux stagiaires a minima au premier tiers puis à la fin de la formation
 - Le responsable de la formation et les intervenants sont interrogés en fin de formation
 Ce dispositif permet :
 - de mesurer la réaction des stagiaires : implication, pertinence, satisfaction
 - de mesurer l'atteinte des objectifs de formation : connaissances, compétences, adhésion, confiance, de prendre en compte et traiter les éventuels écarts.
- **Évaluation des enseignements :** Les enseignements sont évalués à travers le dispositif décrit au point précédent.

Droits de base du diplôme

LICENCE () ou MASTER (x)

Droits spécifiques

Le coût de formation pour l'ensemble du DU Fentes LabioPalatinas suivi en une année a été estimé à 3950 euros. Les modules du DU Fentes LabioPalatinas pourront être suivis indépendamment. Dans ce cas, chaque module sera considéré comme un stage court de formation continue et les tarifs correspondant seront fixés par le SFC. Comme prévu dans le Pass'compétences, les candidats qui suivront le DU de manière modulable disposeront d'un maximum de 5 années pour obtenir le diplôme, avec une obligation de suivre trois des cinq modules optionnels. Les tarifs appliqués pour les différents modules suivis via le Pass'compétences sont indiqués dans le tableau ci-dessous.

Etape		Montant du droit spécifique	Application de gestion (Apogee, DS2001, facture, SFC...)
DIPLOME COMPLET EN UN AN	DU FLP	3956 euros	SFC
PARCOURS PASS COMPETENCES : MODULES SUIVIS DANS UN OBJECTIF DIPLOMANT	MODULE 1 - Chirurgies primaires	1460	SFC
	MODULE 7 - Chirurgies secondaires	1460	SFC
	MODULE 2 - Chirurgies secondaires	876	SFC
	MODULE 3 - Psychologie	876	SFC
	MODULE 4 - Soins infirmiers	876	SFC
	Module 5 - Orthopédie dento-faciale	876	SFC
	Module 6 - Génétique	876	SFC
	+DROITS UNIVERSITAIRES SUR LE 1ER MODULE SUIVI	256	tarif indicatif (2017/2018)

*Implique le dépôt d'un dossier de candidature, l'inscription administrative et la participation aux évaluations
 CAS EVENTUELS D'EXONERATION :

Il n'est pas prévu d'exonération. Les situations particulières seront traitées au cas par cas.

DIPLOME D'UNIVERSITE MICRO-ENDODONTIE CLINIQUE ET CHIRURGICALE

VU l'habilitation délivrée par le Conseil d'Administration de l'Université Louis Pasteur du 8 juillet 2003.

L'objectif du DU de Micro-endodontie clinique et chirurgicale est de permettre aux titulaires du Diplôme d'État de Docteur en Chirurgie Dentaire d'acquérir une formation clinique de haut niveau et de faire de l'endodontie leur domaine d'exercice exclusif ou principale.

Responsables

Dr D. MANCINO (MU-PH, Endodontie); Pr Y. HAÏKEL (PU-PH, Endodontie)

Prérequis

Diplôme d'État de docteur en Chirurgie Dentaire ou diplôme étranger permettant l'exercice de la chirurgie dentaire dans le pays de la communauté européenne.

Recrutement

Une commission composée d'au moins 2 membres (le responsable du DU et au moins 1 enseignants titulaires participant à l'enseignement du DU) procède à l'examen des dossiers comprenant une fiche de candidature, une lettre de motivation et un curriculum vitae.

Les candidats sont acceptés sur avis favorable de la commission, dans la limite des places disponibles, soit au maximum 12 par an.

Aucune candidature ne pourra être prise en compte après la réunion de la commission.

Modalités de contrôle des connaissances

La présence aux cours magistraux, TD, TP et en clinique est obligatoire et exigée pour 160 h minimum, le volume horaire annuel du DU étant de 200 h.

Toute absence doit être justifiée selon la règle générale des absences.

Rappel de la règle générale des absences

Sont considérés comme valables les motifs d'absences suivants :

- les maladies attestées par un certificat médical établi :

- par un médecin assermenté. Ce certificat doit parvenir dans les 8 jours qui suivent la fin des épreuves au secrétariat de la Faculté
- par le chef des services hospitaliers s'il y a eu hospitalisation pendant la durée des épreuves. Aucun autre certificat médical ne sera pris en considération.

- les cas de force majeure signalés dans un délai maximum de 8 jours après les épreuves manquées sont soumis à l'appréciation du Doyen.

Tout étudiant n'ayant pas répondu à l'appel de son nom avant le début officiel d'une épreuve est réputé absent et ne peut être admis à composer. Le début officiel d'une épreuve est déterminé par la distribution des sujets d'examen.

L'étudiant ne pouvant justifier de 160 h de présence, même en cas d'absence justifiée, ne peut valider le DU.

Le contrôle des connaissances donnera lieu à une session unique d'examen

Nature de l'épreuve	Modalités	Conditions de validation	Coefficient	Durée
Présentation de cas et de revues de littérature lors de séminaires à thèmes	Au moins deux cas validés	Note éliminatoire inférieure à 10/20	1	20 min
1 épreuve de contrôle continu	Questions rédactionnelles	Note éliminatoire inférieure à 10/20	1	1 h
1 épreuve de travaux pratiques sur simulateur	Analyse de cas sur simulateur et interprétation des examens radiographiques	Note éliminatoire inférieure à 10/20	1	1 h
1 épreuve de travaux cliniques	Analyse de cas cliniques réalisés aux CHU	Note éliminatoire inférieure à 10/20	2	2h

Validation finale pour l'obtention du diplôme

Pour valider le diplôme, l'étudiant doit :

- Justifier d'au minimum 160 h de présence
- avoir obtenu à la totalité des épreuves ci-dessus une moyenne générale égale ou supérieure à 50/100, sans note éliminatoire.

Les candidats ajournés peuvent se représenter une seconde fois dans les mêmes conditions que les candidats s'inscrivant pour la 1ère fois.

Sous réserve de l'avis du jury validant le DU, et du nombre de places disponibles, l'étudiant ajourné ne garde le bénéfice d'aucun résultat de sa précédente scolarité du DU et doit refaire intégralement l'année d'étude, ainsi que toutes les épreuves de contrôle.

Composition du jury

Les décisions de validation du diplôme d'université sont prises par le jury lors d'une délibération générale et diffusées par voie d'affichage.

Le jury est composé de 3 responsables pédagogiques du DU.

DIPLOME D'UNIVERSITE : BASES FONFAMENTALES EN PARODONTOLOGIE

Présentation générale des objectifs de la formation

Les maladies parodontales sont des pathologies fréquentes entraînant la destruction des tissus de soutien dentaires. Selon les dernières données épidémiologiques, plus de 50% de la population française est actuellement atteinte et environ 11% de la population mondiale présente une forme sévère. Concernant leur prise en charge, des traitements existent et ont pour objectifs la restauration d'un équilibre entre l'hôte et la flore bactérienne. Pour cela, différentes stratégies thérapeutiques s'inscrivent dans une démarche de prise en charge globale sont proposées et peuvent faire appel à l'instrumentation mécanique, l'utilisation d'agents antimicrobiens ou l'abord chirurgical. A l'heure actuelle, la parodontologie n'est pas reconnue comme spécialité en France, contrairement à un grand nombre de pays européens ou aux Etats-Unis. De ce fait, malgré la formation initiale, un grand nombre de chirurgiens-dentistes ne se sentent pas en capacité de traiter les cas sévères, ceci aboutissant à une prise en charge aléatoire des patients, une potentielle errance thérapeutique et une perte de chance pour le patient.

Ceci a d'autant plus d'impact en termes de santé publique que les parodontites sont considérées comme facteur de risque de nombreuses pathologies systémiques telles que les maladies cardio-vasculaires, les pathologies rhumatismales ou le diabète. De fait, leur prise en charge efficace a un réel effet en termes de santé publique.

L'objectif de la formation proposée est de permettre aux chirurgiens-dentistes :

- de mettre à jour et d'approfondir leurs connaissances théoriques et pratiques
- de pouvoir diagnostiquer les pathologies parodontales
- de pouvoir proposer un plan de traitement adapté
- de maîtriser les différentes phases du traitement non-chirurgical et chirurgical

Cette formation se basera sur les connaissances les plus actuelles et s'appuiera sur l'expérience clinique de praticiens spécialisés reconnus. De plus, son format a été élaboré afin de permettre aux praticiens en activité de suivre la formation tout en continuant sa pratique professionnelle et comportera un grand nombre de travaux dirigés et de travaux pratiques. Ainsi, le programme a été conçu autour d'une mise en pratique immédiate des connaissances, chaque cours/enseignement étant suivi soit de travaux pratiques soit de travaux dirigés permettant aux étudiants d'acquérir des compétences.

Débouchés / Poursuites d'études

Après l'obtention du diplôme, les chirurgiens-dentistes auront la possibilité d'appliquer les connaissances et compétences acquises dans leur activité clinique.

Composante de rattachement :

Composantes ou services associées :

Composante : Faculté de Chirurgie Dentaire

Service associé : Parodontologie

Responsable de la formation pour l'Université de Strasbourg

Prénom, Nom : Olivier Huck

Grade : Professeur des universités – Praticien Hospitalier

CNU : 57 parodontologie

Conditions d'admission et public concerné

Mode de recrutement / sélection

Ce diplôme s'adresse aux chirurgiens-dentistes ayant les pré-requis suivants :

- titulaire du diplôme d'état de docteur en chirurgie dentaire

La sélection des candidats se fera sur dossier comprenant curriculum vitae, lettre de motivation et copie des diplômes par le responsable de l'enseignement.

Effectifs prévisionnels

Effectif minimum : 10 étudiants

Effectif maximum : 25 étudiants

Modalités d'évaluation des étudiants

L'évaluation des étudiants se fera sous la forme de contrôle continu intégral comprenant :

- une évaluation portant sous la forme de QCM ou questions courtes portant sur les enseignements.
- une présentation portant sur l'analyse d'un cas clinique personnel

Chaque épreuve comptera pour 1/2 de la note finale. Une note moyenne de 10/20 sera nécessaire pour validation. L'assiduité aux sessions sera également prise en compte, une absence non justifiée à 2 sessions ne permettra pas la validation du diplôme. Le jury d'examen sera composé de 2 membres de l'équipe enseignante. Aucune session de rattrapage ne sera proposée.

DU DENTISTERIE NUMERIQUE

I. Nature de la demande *

A. Régime d'études

formation initiale hors alternance ; formation continue ; formation en alternance (contrat d'apprentissage et/ou contrat de professionnalisation)

Si plusieurs années du diplôme sont proposées en apprentissage, l'ouverture sera-t-elle : progressive OU toutes les années ouvertes en alternance dès la rentrée visée.

Indiquer si la formation bénéficie d'une expérience de l'alternance : oui / non

B. Modalités de formation

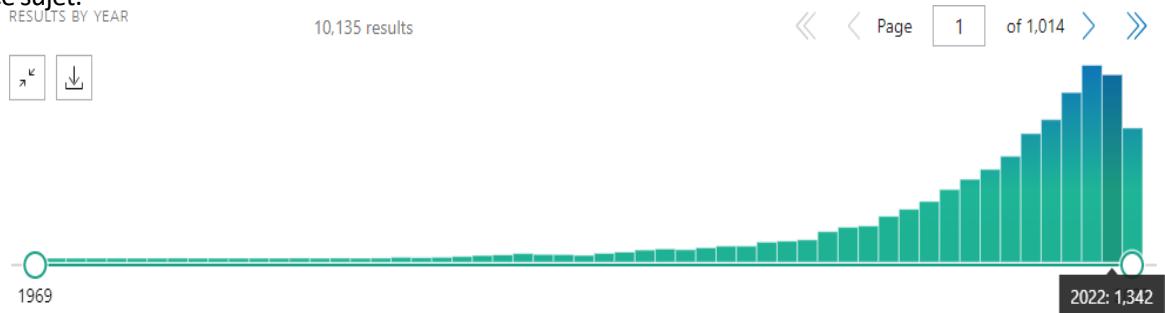
Formation en présentiel ; Formation à distance ; Formation hybride (présentiel et distanciel)

Langue d'enseignement : Français (modifier si besoin) - [Niveau de langue](#) exigé pour le bon suivi de la formation : C1 (utilisateur expérimenté, autonome)

II. Exposé des motifs de la création

Description des objectifs et intérêt de la formation

Le domaine de la santé est en permanence alimenté par les avancées technologiques, notamment informatiques. La santé bucco-dentaire ne déroge pas à cette règle, comme peut le prouver par exemple la montée de la littérature scientifique à ce sujet.



Résultat pubmed de recherche « cad cam dentistry » (traduction : CFAO Dentaire)

Le nombre de cabinets s'équipant de nouveaux appareils basés sur les progrès informatiques comme l'empreinte numérique est également un exemple parlant du tournant de la profession : de 4% en 2017 à 13% des cabinets en 2020 (information dentaire 33, septembre 2020).

Néanmoins, à l'heure actuelle, peu de formations complètes sont proposées pour aider les chirurgiens-dentistes à maîtriser ces nouvelles technologies.

L'objectif de la formation est d'apporter aux chirurgiens-dentistes déjà diplômés tous les éléments pour comprendre le fonctionnement et le développement des outils numériques à disposition dans le domaine de la santé bucco-dentaire. Ainsi, après la formation, les diplômés seront autonomes dans le choix, la gestion et l'utilisation des dispositifs et techniques faisant appel aux technologies informatiques, et pourront facilement intégrer les nouveautés à venir.

Insertion professionnelle et poursuites d'études

Cette formation permettra aux chirurgien-dentistes d'avoir des connaissances à jour en dentisterie numérique et d'être à même de s'équiper et d'optimiser le digital work flow au cabinet.

Ainsi, le diplômé pourra ajouter à sa pratique :

- L'utilisation de caméra optique
- L'impression 3D
- L'usinage par CFAO
- La conception 3D et la planification numérique de traitement
- La chirurgie guidée

III. Composante porteuse :

A. Composantes ou services (SFC, IDIP, ...) associées : Service de Formation Continue

IV. Responsable de la formation pour l'Université de Strasbourg *

Prénom NOM : Olivier ETIENNE

Grade MCU-PH

V. Conditions d'admission et public concerné *

A. Mode de recrutement / sélection *

Tout titulaire d'un diplôme d'état de Docteur en Chirurgie Dentaire ou équivalent européen, ainsi qu'un niveau de maîtrise de la langue française. La communication sera réalisée de février à mars et la candidature en avril pour une admission en mai pour la rentrée universitaire de septembre.

VI. Modalités d'évaluation des étudiants *

A. Axes principaux d'évaluation

Régime d'évaluation : Évaluation continue intégrale OU Contrôle terminal pouvant être mêlé de contrôle continu Session de rattrapage : [OUI / NON]

Règle de calcul du diplôme (ex : moyenne pondérée des UE) : moyenne contrôle terminal et présentation oral

B. Approche par compétence

La formation sera évaluée par approche de compétence via une épreuve de synthèse et une démarche de portfolio.

DIU MALADIES RARES ORALES ET DENTAIRES

(sous réserve d'ouverture à la rentrée 2024)

Description des objectifs et intérêt de la formation

En Europe, une maladie est dite « rare » lorsqu'elle affecte statistiquement moins d'une personne sur 2 000. Plus de 7 000 maladies sont déjà connues et 5 nouvelles pathologies sont décrites chaque semaine dans le monde. 80% d'entre elles sont d'origine génétique, touchant ainsi des familles entières. En France, cela représente plus de 3 millions de personnes touchées directement ou indirectement, et plus de 30 millions de personnes en Europe, constituant ainsi un enjeu majeur de santé publique.

Ces maladies touchent en majorité les enfants, bien que certaines apparaissent également à l'âge adulte. Un malade sur 3 n'a pas de diagnostic et attend en moyenne 4 ans avant d'avoir un nom sur sa maladie. Le plus souvent, ces maladies rares sont sévères, chroniques, d'évolution progressive et affectent considérablement la qualité de vie des malades. 65 % de ces maladies sont graves et invalidantes. Plus de 900 maladies rares ont une expression au niveau de la bouche.

La prise en charge pluridisciplinaire des maladies rares se conçoit en réseaux à l'échelle locale, nationale, européenne et internationale.

La structuration « maladie rare » en France a bénéficié depuis 2006 de la mise en œuvre de 3 plans maladies rares ou PNMRs.

Le réseau maladies rares orales et dentaires, O-Rares (<https://www.o-rares.com>) s'est développé depuis 2006 au décours de ces plans maladies rares successifs PNMR1, PNMR2, PNMR3 (2018-2022) pour aboutir à un maillage territorial en 2021 comprenant 1 centre de référence coordonnateur CRMR, 1 centre constitutif et 16 centres de compétences CCMR en région. De plus, ce maillage s'intègre dans une Filière de santé maladies rares (FSMR), co-construite avec toutes les disciplines soignant les pathologies craniofaciales, la FSMR TETECOU () et dans son réseau Européen de référence ERN CRANIO (<https://www.ern-cranio.eu>).

L'un des enjeux du PNMR3 a été de partager la recherche, l'innovation, un diagnostic et un traitement pour chacun ouvrant l'ère de la médecine bucco-dentaire personnalisée et ainsi d'aller vers des diagnostics de certitude s'appuyant sur le diagnostic génétique afin de réduire l'errance et l'impasse diagnostiques.

En 2023, suite à la nouvelle vague de labellisation le réseau O-Rares s'est encore développé (Figure 1) et est aujourd'hui composé :

du Centre de Référence Maladies Rares (CRMR) Coordonnateur des Hôpitaux Universitaires de Strasbourg, fédérant 4 centres constitutifs dont le CRMR constitutif de l'Hôpital Rothschild APHP, à Paris (Pr Muriel de la Dure Molla, Pr Benjamin Fournier) qui est co-porteur de ce projet de DIU) et 3 nouvelles labellisations : le CRMR de l'hôpital Henri MONDOR, APHP, à Créteil (Pr Bruno Gogly) ; le CRMR de l' Hôpital de la Timone Enfant, à Marseille (Pr Corinne Tardieu); le CRMR des Hôpitaux Universitaires de Toulouse (Pr Frédéric Vaysse), ainsi que 21 centres de compétences dont 3 sites ultramarins (Guadeloupe, Martinique, Mayotte).

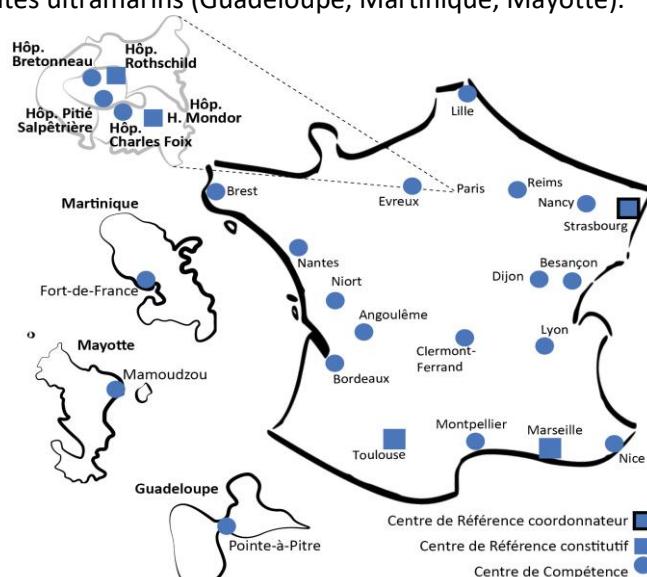


Figure 1 : Le réseau O-Rares labellisé en 2023 pour 5 ans.

A l'aube du 4^{ème} plan maladies rares, un des axes de faiblesse reste la prise en charge des patients et l'un des leviers d'amélioration est précisément la formation des professionnels de santé. A partir d'un réseau maladie rare robuste, largement réparti sur le territoire et qui inclut les enseignants-chercheurs de 15 UFR françaises en prise directe avec cette population spécifique, les étudiants et la recherche, il est maintenant possible de jeter les ponts d'un réseau ville-hôpital et via la formation des acteurs et de renforcer encore ce maillage territorial.

Cette formation, planifiée sur la durée de labellisation 2023-2028 des CRMR/CCMR, répond à cet objectif et vise directement à l'amélioration du diagnostic et de la prise en charge précoce des pathologies bucco-dentaires d'origine génétique et à l'intégration de leur prise en charge dans les problématiques du massif craniofacial.

Cet objectif de formation est très concret pour notre discipline odontologique, mais également en dehors dans les nombreuses spécialités médicales impliquées dans les 24 filières maladies rares qui sont en demande d'une formation spécifique sur la sphère orale.

Insertion professionnelle et poursuites d'études

Une formation de ce type n'existe pas en France voire en Europe.

Cette formation est modulaire pour répondre aux besoins des différents acteurs du réseau maladies rares, et le module socle s'adresse à un public beaucoup plus large, pas systématiquement en recherche d'une expertise comme par exemple les

Professionnels de santé généralistes du secteur ville, mais aussi aux :

Professionnels de santé spécialisés des centres de référence/compétences maladies rares

Acteurs du parcours de soin des maladies rares à expressions bucco-dentaires.

Ce diplôme vise une montée en compétence dans le domaine d'exercice professionnel initial de l'étudiant et une participation active au réseau maladies rares O-Rares.

Cohérence et complémentarité de la formation

Des formations initiales ciblées « maladies rares » ont été intégrées dans les cursus initiaux notamment à l'Université de Strasbourg et l'Université Paris Cité. Il s'agit maintenant pour ces professionnels diplômés d'aller plus loin et d'acquérir des connaissances solides utiles directement à la prise en charge des patients. La formation se veut appliquée, clinique avec pour but de diminuer l'errance diagnostique grâce à des praticiens mieux formés capables de « pré détecter » les typologies de patients maladies rares et de les adresser vers les centres experts et d'être acteurs de la mise en œuvre de plans de traitement complexes pluridisciplinaires.

Ce projet est porté par des enseignants-chercheurs directement impliqués dans l'enseignement, le soin et la recherche dédiés aux maladies rares.

Le Pr A Bloch-Zupan est le responsable du CRMR coordonnateur de Strasbourg et du réseau O-Rares. Elle est aussi en charge de l'animation du groupe « Orodental anomalies » du réseau Européen de référence, ERN CRANIO.

Le Pr M de la Dure Molla est responsable du CRMR constitutif de Paris Rothschild co-constructeur du réseau O-Rares.

Le domaine couvert par l'ensemble des intervenants est pluridisciplinaire (santé, recherche fondamentale, translationnelle et clinique) et plurisectoriel (sciences humaines et sociales, sciences de l'ingénieur, biologie -santé).

Ces innovations et cette évolution des pratiques professionnelles s'appuient sur la recherche translationnelle et les 40 laboratoires de recherche labellisés associés au réseau O-Rares.

L'impact des recherches du réseau est largement reconnu et visible à l'international.

Il existe des réseaux européens (RARENTE (2016-2019), ERN CRANIO...) qui ont des objectifs similaires pour une mise en réseau international.

Appui sur la recherche et stratégie de la composante

La Faculté de chirurgie dentaire soutient depuis de nombreuses années en formation initiale l'enseignement sur les maladies rares en l'intégrant aux disciplines biologiques enseignées au DFGSO (embryologie, histologie, génétique, immunologie) et postérieurement aux compétences cliniques notamment diagnostiques acquises en DFASO et T1.

La recherche dans les maladies rares est également très active, menée notamment par les enseignants chercheurs impliqués dans le projet et plus largement par les équipes de recherche du site qui les accueillent : IGBMC (Institut de Génétique et de Biologie Moléculaire et Cellulaire), UNISTRA, CNRS UMR7104, Inserm U1258 ; UMR_S 1260, INSERM et UNISTRA "Nanomédecine régénérative" (DU: Pr N. JESSEL); Equipe 2: UMR_S 1121 INSERM et UNISTRA "Biomatériaux & Bioingénierie" (DU: P. SCHAAF); Equipe 3: UMR_S 1109 INSERM et UNISTRA "Immuno- Rhumatologie Moléculaire" (DU: Pr S Bahram). Cette recherche est également clinique en interaction avec la DRCI des HUS et l'environnement hospitalier.

Ceci est également vrai pour Paris Cité avec l'équipe de recherche BRIO dirigée par le Pr C Chaussain. L'unité BRIO est un laboratoire leader du DDS-ParisNet Recherche Translationnelle, qui est composé de 4 laboratoires, 2 core facilities, 6 services cliniques et une école doctorale. De plus, la collaboration active avec l'AP-HP fait de l'unité un fer de lance de la recherche dentaire en France.

I. Composante porteuse :

A. Composantes ou services (SFC, IDIP, ...) associées :

Université de Strasbourg : Faculté de Chirurgie dentaire et Service Formation Continue

B. Partenaires extérieurs / Centre de formation par l'apprentissage *

Deux partenaires principaux dans le cadre des projets tutorés du Module 5 :

- Hôpitaux Universitaires de Strasbourg, Pôle de médecine et chirurgie bucco-dentaires
- Université de Strasbourg, Institut de Génétique et de Biologie moléculaire et cellulaire, CNRS- UMR7104, INSERM U1258

La Faculté de Chirurgie Dentaire de l'Université de Paris Citée est co-porteuse de ce diplôme. Validé par leur conseil de faculté, ce projet présente donc une co-responsable de formation rattachée à l'Université de Paris Cité :

Prénom NOM : Muriel De la Dure-Molla, Grade PU-PH, CNU 5601

Adresse électronique : muriel.deladure-molla@aphp.fr

II. Responsable de la formation pour l'Université de Strasbourg *

Prénom NOM : Agnès BLOCH-ZUPAN
Grade : PU-PH
CNU : 5701

III. Conditions d'admission et public concerné *

A. Mode de recrutement / sélection *

L'idée de ce diplôme est de former en pluridisciplinarité et donc de constituer des équipes d'apprenants de différents profils professionnels concourant conjointement et en complémentarité à la prise en charge optimisée du patient malades rares.

Ce diplôme est destiné :

- Aux chirurgiens-dentistes titulaires du diplôme d'État de Docteur en Chirurgie Dentaire ;
- Aux médecins titulaires du diplôme d'État de Docteur en Médecine ;
- Aux pharmaciens titulaires du diplôme de Pharmacie.

Seront acceptés les diplômes étrangers permettant l'exercice du métier dans le pays qui l'a délivré. Le module 5 parcours clinique est accessible uniquement aux praticiens pouvant exercer leur profession en France.

Les personnes titulaires d'un Master ou d'un Doctorat dans le domaine de la Vie et de la Santé et qui présente une expertise dans les maladies rares acquise dans le cadre de la vie associative peuvent présenter un dossier de candidature.

Les personnes qui ne sont pas titulaires des diplômes demandés mais qui peuvent justifier d'un diplôme de niveau 1 accompagné d'une forte expérience dans les maladies rares peuvent candidater en mettant en avant ces acquis dans le dossier de candidature.

IV. Enseignements *

Le stagiaire va ainsi au décours de **5 modules** pouvoir acquérir les compétences suivantes :

Module 1 Dépister « et si c'était une maladie rare ! »

Les objectifs d'apprentissage sont les suivants :

- Penser à une maladie rare devant :
 - Une situation ou un tableau clinique difficile à comprendre ;
 - Un tableau associant une combinaison inexplicable de signes médicaux et bucco-dentaires ;
 - Plusieurs membres atteints au sein d'une même famille.
- Adresser un patient maladie rare pour un diagnostic de précision et le choix des options thérapeutiques complexes à mettre en œuvre
- Utiliser un réseau de correspondants et s'insérer dans un circuit de soins patients ville-hôpital en interaction avec les CRMR/CCMR.

Volume horaire total de 28 heures :

- 7h00 en comodalité. En raison d'un éloignement géographique important du public concernés, les cours pourront être suivis en présentiel à Strasbourg, à Paris ou bien en ligne.
- Immersion en situation d'observation pendant 3 jours (21h) éventuellement non consécutifs dans 1 centre de référence CRMR.

Module 2 Diagnostiquer

Les objectifs d'apprentissage sont les suivants :

- Poser un diagnostic clinique de maladies rares à expressions bucco-dentaires
- Utiliser les bases de données pour faciliter le diagnostic (phénotypage) et la prise en charge
- Recenser et suivre les patients maladies rares

Volume horaire total de 25 heures :

- 3 séminaires en distanciel (3x7h)
- 4h00 classe inversée - études de cas

Module 3 Traiter

Les objectifs d'apprentissage sont les suivants:

- Appliquer la médecine personnalisée
- Élaborer et implémenter un plan de traitement et du suivi chez l'enfant, l'adulte et pendant la période de transition
- Travailler au sein d'une équipe pluridisciplinaire, multi compétente, nécessaire à la prise en charge du patient maladies rares
- Utiliser les référentiels de prise en charge
- Participer aux Réunions de Concertation Pluridisciplinaires (RCP), présenter un cas et rédiger un compte rendu

Volume horaire total de 22 heures :

- 1 séminaire en présentiel à Strasbourg (7h00)
- 1 séminaire en distanciel (7h)
- Réunions de concertation pluridisciplinaires (4h présentiel et/ou distanciel SKEMEET - plateforme nationale avalisée pour les RCP, voir calendrier RCP locales et nationales)
- 4h00 classe inversée

Module 4 Niveau expert

Deux parcours sont possibles pour ce module.

Parcours en langue française

Les objectifs d'apprentissage sont :

- Médecine personnalisée par le génome (le Plan France Médecine Génomique); participer à l'analyse des données
- Présenter un cas en RCP de génomique
- Réaliser une annonce diagnostique : les enjeux éthiques, psychologiques
- La recherche translationnelle dans les maladies rares

Volume horaire total de 25 heures :

- Séminaire en présentiel à Paris (7h) accolé à Journée recherche TETECOU (7h)
- 2 séminaires en distanciel (11h)
- Possibilité de participer à un congrès international maladie rare avec présentation des travaux.

Ou bien

Parcours en langue anglaise

avec accréditation ERN CRANIO via EACCME European accreditation council for continuing medical education (<https://eaccme.uems.eu>)

Les objectifs d'apprentissage sont :

- “Personalized medicine how to analyze NGS data
- Rare diseases in Europe, structuration, ERN
- Registries, CPMS, educational tools for patients and health professionals
- Diagnosing rare diseases from the clinic to research and back
- Online teaching (7h) + participation to 1 rare disease congress with a presentation”.

Module 5 Projets tutorés

Volume horaire total : **70h00**

Présentation des projets tutorés 10h00 distanciel

Les projets tutorés sont au choix de 2 ordres :

- Parcours tutorés, activités cliniques patients

Ce parcours est orienté cas cliniques avec plus de 40% du volume horaire investis dans la réalisation de cas pratiques ce qui permet une reconnaissance du diplôme par le Conseil de l'Ordre (40% des 170 = 68 HEURES pour une accréditation par le Conseil National de l'Ordre des Chirurgiens-Dentistes, CNO CD).

ou

- Parcours tutoré recherche

Activité recherche obligatoire à minima 70h

Évènements à participation imposée :

Les personnes inscrites au DIU participeront au moins à deux évènements parmi les journées organisées chaque année par la filière TETE COU : Journée nationale TETE COU (7h), Journée recherche TETE COU (7h), Journée O-Rares (7h00), et à d'autres manifestations organisées par le réseau maladies rares (Fondation, Filière, Journées internationales, congrès...). Elles pourront y présenter leurs travaux et réalisations effectuées dans le cadre des projets tutorés.

Durée du cursus : 1 an

Volume horaire : 170 heures-étudiant (note : au sens de « face-à-face » pédagogique, à distance ou en présence, avec l'étudiant), incluant 70h projet tutoré clinique ou recherche.

Modules 1+2+3+4 = 28 + 25 + 22 + 25 = 100h

Module 5 = 70h

Total 170h

V. Modalités d'évaluation des étudiants *

A. Axes principaux d'évaluation

Régime d'évaluation : [X] Contrôle terminal pouvant être mêlé de contrôle continu

Session de rattrapage : **OUI**

B. Approche par compétence

L'approche par compétence est essentielle à la formation des professionnels de santé. Elle se décline et s'évalue à chaque module et en fin de diplôme sur des réalisations.

Module 1 Dépister « et si c'était une maladie rare ! » - QROC

Module 2 Diagnostiquer – Poser un diagnostic à partir de cas virtuels (photographies, radiographie, éléments du dossier médical)

Module 3 Traiter - Détailler un plan de traitement

Module 4 Niveau expert Médecine bucco-dentaire personnalisée – Interpréter des analyses NGS

Module 5 Projets tutorés - Portfolio de cas et ou présentation des résultats de recherche sous forme de publication et présentation orale.

FORMATION A LA RADIOPROTECTION DES PATIENTS

VU l'habilitation délivrée par le Conseil d'Administration de l'Université Louis Pasteur du 15 novembre 2005.

Cette formation s'inscrit dans le cadre des nouvelles directives françaises relatives à la radioprotection des patients aux radiations ionisantes (arrêté du 18 mai 2004). Elle s'adresse aux praticiens en exercice n'ayant pas bénéficié de cet enseignement au cours de leur formation initiale.

Elle est obligatoire et renouvelable tous les dix ans.

Public visé

Tous les chirurgiens-dentistes en exercice.

Attestation de formation : modalités de contrôle des connaissances - obtention de la certification

L'attestation est obtenue par l'assiduité à l'unité d'enseignement des enseignements (théoriques, pratiques, y compris polycopiés) et après avoir validé les TD. Chaque TD est noté sur 20. La validation requiert une note supérieure à 40/80.

Intervenants

Matthieu SCHMITTBUHL (PU-PH)

Luc MERTZ (Radiophysicien, Hôpitaux Universitaires de Strasbourg, Service de Médecine Nucléaire et Biophysique)

Bases physiques des radiations ionisantes – Dosimétrie

- rayonnements ionisants, rayons X, production des rayons X
- interactions des rayonnements ionisants avec la matière
- dosimétrie : grandeurs et unités en radioprotection
- détection des rayonnements ionisants
- expositions médicales

Effets biologiques des radiations ionisantes

- effets biologiques - somatiques et génétiques - des rayonnements ionisants
- effets déterministes et effets stochastiques
- comparaison du risque d'exposition et des autres risques médicaux

Radioprotection : définition et organisation, mise en œuvre

- principes de radioprotection du patient : justification, optimisation, la démarche " aussi bas que raisonnablement possible (ALARA)"
- organisation : organismes internationaux, législation européenne, législation et réglementation française, organismes de contrôle

Modalités pratiques de radioprotection : Installation, maintenance, contrôle qualité

- installation et déclaration
- protocole de maintenance des installations de radiodiagnostic
- contrôle qualité

Modalités pratiques de radioprotection : justification

- indications et recommandations des examens radiologiques en chirurgie dentaire
- responsabilité médicale dans la demande et la réalisation des actes radiologiques

- information des patients

Modalités pratiques de radioprotection : optimisation

- optimisation de l'installation (tube radiogène, récepteurs, protections plombées)
- procédures techniques d'optimisation des examens radiologiques en chirurgie dentaire
- niveaux de référence diagnostiques de doses des examens radiologiques en chirurgie dentaire
- assurance qualité

Modalités pratiques de radioprotection : cas particulier de la femme enceinte ou allaitante

- mesures pratiques de radioprotection en radiodiagnostic, Médecine nucléaire, et radiothérapie

Modalités pratiques de radioprotection : protection des personnels

- niveaux d'exposition des personnels en radiologie dentaire
- classification des personnels au cabinet dentaire
- principes de protection des personnels

Révisions et contrôle des connaissances

La décision de validation de l'attestation de formation à la radioprotection des patients est prise par un jury lors d'une délibération générale diffusée par voie d'affichage.

Le jury est composé du Doyen de la Faculté de Chirurgie Dentaire, du responsable de l'enseignement et d'un enseignant ayant participé à l'enseignement.

Une certification sera délivrée à l'étudiant ayant validé la formation. Sa validité reste soumise à la réglementation en vigueur.

ATTESTATION DE FORMATION AUX SOINS DENTAIRES SOUS SEDATION PAR INHALATION DE MEOPA

VU l'habilitation délivrée par le Conseil d'Administration de l'Université de Strasbourg, du 9 juillet 2010

Attestation de formation aux soins dentaires sous sédation par inhalation de MEOPA (Mélange équimolaire d'oxygène et de protoxyde d'azote).

Le recours au MEOPA (mélange équimolaire d'oxygène et de protoxyde d'azote pour effectuer des soins dentaires sous sédation vigil chez les enfants, les patients anxieux ou handicapés est autorisé en cabinet dentaire depuis le 30 novembre 2009. Cette spécialité pharmaceutique est désormais classée dans la catégorie des médicaments réservés à l'usage professionnel.

Son contenu et ses objectifs pédagogiques s'appuient sur l'autorisation de l'AFSSAPS, en date du 30 novembre 2009, de sortir de la réserve hospitalière certaines spécialités à base de mélange équimolaire d'oxygène et de protoxyde d'azote.

Responsables

Professeur M-C. MANIERE (PU-PH, Odontologie pédiatrique)

Professeur F. MEYER (PU-PH, Sciences biologiques)

Objectifs

Les objectifs de cette formation sont l'identification des patients relevant des indications de soins dentaires sous sédation par inhalation du mélange équimolaire N₂O/O₂ (MEOPA) et à la réalisation des soins dentaires selon cette procédure.

Cette formation s'adresse aux chirurgiens-dentistes et stomatologues soucieux de prendre en charge des patients, enfants et adultes, anxieux, en échec de soins ou en situation de handicap.

La formation apportera aux praticiens des connaissances approfondies sur la sédation conscientes par inhalation de MEOPA.

Pré-requis

Les candidats doivent :

➤ être titulaires de l'un des diplômes suivants :

- Diplôme d'Etat ou d'Université de Docteur en Chirurgie Dentaire
- Diplôme d'Etat ou d'Université de Docteur en Médecine
- Diplôme de Chirurgie Dentaire ou de Médecine délivré par une Université étrangère.

➤ avoir une expérience professionnelle d'au moins un an

➤ être francophones

Les candidats sont obligatoirement titulaires de l'attestation de formation aux gestes et soins d'urgence (AFGSU) datant de moins de 4 ans (justificatif demandé).

Avant d'être admis à s'inscrire, les candidats doivent déposer un dossier de candidature comprenant :

- un Curriculum Vitae abrégé
- une lettre de motivation
- le justificatif de l'attestation de formation aux gestes et soins d'urgence datant de moins de 4 ans (AFGSU).

Programme de la formation

Le programme de la formation comporte 4 demi-journées de cours magistraux, entretiens dirigés et pratique, et un stage clinique en service hospitalier.

La formation clinique comprend au minimum 2 vacances qui peuvent être effectués dans différentes UF du Service de Soins Bucco-Dentaires des Hôpitaux Universitaires de Strasbourg.

Contenu et ventilation des enseignements

Enseignements théoriques	Enseignants	Durée
<ul style="list-style-type: none"> • Définition de la sédation • L'anxiété : définition, manifestations neurophysiologiques, évaluation • La douleur : définition, Manifestations neurophysiologiques • Sédation et accompagnement Cognitivo comportemental 	Enseignants bi-appartenants de la faculté (sous-sections odontologie pédiatrique, odontologie chirurgicale, pathologie et chirurgie buccale)	
<ul style="list-style-type: none"> • Physiologie respiratoire • Pharmacologie du protoxyde d'azote 	Anesthésiologue (Pôle d'Anesthésiologie et réanimation)	
<ul style="list-style-type: none"> • MEOPA en odontologie <ul style="list-style-type: none"> ° Indications et contre-indications ° Associations et interactions médicamenteuses ° Mésusages ° Risques environnementaux et toxicité pour le Personnel ° Protocoles d'administration et monitorage ° Bonnes pratiques d'utilisation ° Fiche de suivi pré-, per- et post-opératoire ° Efficacité, tolérance et effets indésirables • Cadre médico-légal <ul style="list-style-type: none"> ° Dossier médical, information et consentement éclairé ° Respect des dispositions de l'AMM et du Plan de Gestion des Risques 	Enseignants bi-appartenants de la faculté (sous-sections odontologie pédiatrique, odontologie chirurgicale, pathologie et chirurgie buccale)	3 demi-journées
	Odontologue	
	Pharmacien Hospitalier (Pôle Pharmacie)	
Enseignements pratique et clinique		Services de soins bucco-dentaires
<ul style="list-style-type: none"> • Description, installation, manipulation et maintenance du matériel • Fiche matériel • Simulation d'une administration • Fiche de sédation : Utilisation des critères d'efficacité (succès et échecs), des échelles d'évaluation comportementale et des critères de tolérance (effets indésirables graves et mineurs) • Observation de 5 cas cliniques 		1 demi-journée
		2 demi-journées

Modalités de contrôle des connaissances

Nature de l'épreuve	Coefficient	Durée	Conditions de validations
- 1 épreuve écrite de type QCM et QROC sur documents écrits et/ou iconographiés	1	30 mn	Note sur 20 L'étudiant doit obtenir une note égale ou supérieure à 10
- 1 épreuve pratique : dossier de sédation se rapportant à un patient traité sous sédation pendant le stage clinique.	1		Note sur 20 L'étudiant doit obtenir une note égale ou supérieure à 10

Le jury se compose des 2 enseignants responsables de la formation et de 2 enseignants ayant participé à l'enseignement.

En cas d'absence ou de non-validation, le candidat devra refaire l'unité d'enseignement de la formation.

ATTESTATION DE FORMATION EN IMAGERIE CONE BEAM CT

Cette formation est nécessaire pour les utilisateurs de modalités d'imagerie Cone Beam CT (JO du 7 juin 2012) : une session d'une journée commune aux chirurgiens-dentistes et aux radiologues et une session d'une journée pour les spécialistes en ODF sont organisées.

Formation CBCT pour champ d'exploration limité (8x8 cm)

CBCT : principes et techniques

- Principes de la tomographie volumique à faisceau conique
- Protocoles d'acquisition, modalités de visualisation
- Dosimétrie, maintenance des appareils

Radio-anatomie en imagerie Cone beam CT

- Identification et repérage des structures d'intérêt anatomique

Indications des examens CBCT et éléments de diagnostic

- Imagerie des dents incluses
 - o Critères d'indication
 - o Modalités d'exploration
 - o Les points essentiels à relever

Indications des examens CBCT et éléments de diagnostic (suite)

- Apport du CBCT dans l'exploration des pathologies des maxillaires
 - o Pathologies inflammatoires d'origine dentaire
 - o Kystes et tumeurs des maxillaires
 - o Lésions osseuses diverses

Indications des examens CBCT et éléments de diagnostic (suite)

- Bilan d'imagerie en implantologie
 - o Protocoles d'exploration en imagerie pré-implantaire
 - o Les éléments clés de l'interprétation radiologique
 - o Greffe osseuse et bilan d'imagerie

Formation CBCT pour grand champ d'exploration

Protocoles d'exploration

- Exploration naso-sinusienne
- Exploration des ATM
- Bilan maxillo-facial pré-chirurgical
- Examen des voies aériennes supérieures

Radio-anatomie en imagerie grand champ

- Complexe naso-sinusien
- Voies aériennes supérieures

Radio-anatomie en imagerie grand champ (suite)

- Repérage des structures de la base du crâne
- Articulations temporo-mandibulaires

Principales indications et éléments diagnostics essentiels en imagerie grand champ

- Complications sinusiennes d'origine dentaire et autres pathologies sinusiennes
- Pathologies des articulations temporo-mandibulaires
- Lésions osseuses diverses
- Bilan des voies aériennes supérieures

Imagerie de l'oreille : performances du Cone beam CT

- Protocoles d'acquisition
- Repérage anatomique
- Exploration des pathologies de l'oreille osseuse

Nota. Les chirurgiens-dentistes pourraient assister à la première partie de la journée (thèmes 1-2-3) et les radiologues à l'unité d'enseignement de la formation (thèmes 1-4).

Equipe pédagogique

Matthieu SCHMITTBUHL (PU-PH), Francis VEILLON (PU-PH), Jean-François MATERN (Ancien chef de clinique des universités et Assistant des Hôpitaux) et Catherine-Isabelle GROS (MCU-PH)

Volume horaire

7 h de CM / journée

Validation

Assiduité et analyse d'un cas clinique